

# EXAMEN MUTUEL de l'efficacité du développement en Afrique : Rapport Intérimaire 2011

Rapport conjoint de :

La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et de  
l'Organisation de coopération et de développement économiques

2011



Commission économique  
pour l'Afrique



*Ce rapport actualise l'examen mutuel 2010 de l'efficacité du  
développement en Afrique*

## COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)

Créée en 1958, la CEA est l'une des cinq commissions régionales établies par le Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC). La CEA a pour mandat d'appuyer le développement économique et social de ses membres, d'encourager l'intégration régionale et de promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. La CEA a un double rôle, à la fois bras régional de l'ONU et partie intégrante de l'environnement institutionnel régional en Afrique. Elle est ainsi bien placée pour contribuer aux efforts des pays membres face aux défis de leur développement. Sa force est d'être la seule agence de l'ONU mandatée pour opérer aux niveaux régional et sous régional afin de canaliser les ressources au service des priorités de l'Afrique.

## ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)

L'OCDE est un forum unique en son genre où des gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les pré-occupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que la gouvernance d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

## FORUM POUR LE PARTENARIAT AVEC L'AFRIQUE (FPA)

Le FPA a été créé en 2003 à l'occasion du Sommet du G8 à Evian, pour élargir le dialogue à haut niveau entre l'Afrique et ses principaux partenaires au développement. L'objectif du Forum est de catalyser et d'appuyer l'action des deux parties au partenariat en faveur du développement de l'Afrique ; de formuler des recommandations aux dirigeants sur les décisions qui doivent être prises dans le cadre des processus clés à l'œuvre au niveau régional et mondial, et d'assurer le suivi du respect des engagements souscrits par les deux parties au partenariat. Le Forum est composé des représentants personnels des Chefs d'État ou de gouvernement, ou leurs équivalents, des représentants personnels des responsables des organisations africaines à l'échelon régional ou continental, ainsi que des institutions internationales de développement compétentes.

# EXAMEN MUTUEL de l'efficacité du développement en Afrique : Rapport Intérimaire 2011

*Le rapport intérimaire 2011 sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique : Promesses & Résultats* a été préparé conjointement par la CEA-ONU et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en étroite concertation avec l'Agence du NEPAD (NPCA). L'Unité de soutien du FPA a apporté son concours à l'établissement de ce rapport.

[www.uneca.org](http://www.uneca.org)      [www.oecd.org/apf](http://www.oecd.org/apf)

# 2011



# EXAMEN MUTUEL de l'efficacité du développement en Afrique : Rapport Intérimaire 2011

Rapport conjoint de la Commission  
économique des Nations unies pour l'Afrique  
et de l'Organisation de coopération  
et de développement économiques

## Table des matières

---

Résumé	4
<b>RÉSUMÉS THÉMATIQUES</b>	
<b>I : CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE</b>	
○ Commerce et diversification des échanges	8
○ Agriculture et sécurité alimentaire	10
○ Infrastructures	12
○ Le secteur privé	14
○ Durabilité environnementale	16
○ Changement climatique	18
<b>II : INVESTIR DANS L'HUMAIN</b>	
○ Éducation	20
○ Santé	22
○ Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	24
<b>III : BONNE GOUVERNANCE</b>	
○ Gouvernance politique	26
○ Gouvernance économique	28
○ Paix et sécurité	30
○ Gouvernance mondiale	32



#### ■ IV : FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

- Ressources publiques intérieures pour le développement 34
- Investissement direct étranger et autres apports financiers privés 36
- Aide au développement 38
- Dette extérieure 40
- Financement climatique 42

#### APPENDICES

##### ■ TABLEAUX ET GRAPHIQUES

- Croissance du PIB réel 46
- Objectifs du millénaire pour le développement : les progrès à l'échéance 2010 47
- Financement du développement : tableau d'ensemble 48
- Aide au développement : tableau d'ensemble 48
- Crédits affectés au financement du développement 49
- Part de l'Afrique dans l'APD mondiale 50
- Proportion de la population pauvre mondiale vivant en Afrique 50

##### ■ RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

##### ■ SIGLES ET ACRONYMES

##### ■ REMERCIEMENTS

51

57

59

L'Examen mutuel de l'efficacité du développement est un exercice de reddition mutuelle de comptes qui est réalisé conjointement par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et l'OCDE, comme suite à une demande formulée en 2003 par les Chefs d'État et de gouvernement des pays du NEPAD. Cet examen a pour objet de dresser le bilan de ce qui a été fait par l'Afrique et par ses partenaires au développement pour honorer les engagements souscrits concernant le développement en Afrique, d'évaluer les résultats obtenus et de définir les principales priorités pour l'avenir. Il complète les auto-évaluations faites par chaque partie au partenariat.

Lors de leur réunion de mars 2011, les Ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la CEA-ONU ont réaffirmé l'intérêt de cet exercice et demandé que des rapports soient établis plus régulièrement. Cette version actualisée provisoire du dernier rapport publié à l'occasion du Sommet de septembre 2010 sur les OMD fait suite à cette demande. Elle s'appuie sur les informations qui étaient disponibles à la mi avril 2011. Un rapport final sera publié dans les derniers mois de 2011.

Le présent rapport a la même structure que les éditions précédentes et s'articule autour de quatre grands groupes thématiques : une croissance économique durable, l'investissement dans l'humain, la bonne gouvernance et le financement du développement. Ses principales conclusions sont les suivantes :

### *Croissance économique durable*

**(i) Un redressement vigoureux de l'activité économique a été enregistré en 2010 :** la conduite de politiques macroéconomiques nationales saines, conjuguée à la reprise à l'échelle mondiale, a généré en Afrique un redressement de l'activité économique plus marqué que ne le laissait prévoir le dernier rapport. Après être tombé à 2.2% en 2009, le taux de croissance pour l'Afrique dans son ensemble est remonté à 4.7% en 2010. Sous l'effet de la pression de la demande qui a provoqué une augmentation de la plupart des prix des produits de base, les performances commerciales ont connu un redressement analogue ;

**(ii) Mais des problèmes subsistent :** les perspectives de croissance continuent de dépendre pour une large part d'un environnement économique et financier mondial plus instable. La sécurité alimentaire suscite des préoccupations grandissantes liées aux conditions météorologiques plus extrêmes prévalant tant en Afrique que

dans de grands pays exportateurs de produits alimentaires ; il en est de même, d'une manière plus générale, pour les risques associés à une vulnérabilité accrue aux catastrophes naturelles. Le climat des affaires s'est amélioré mais des efforts supplémentaires s'imposent. Qui plus est, l'insuffisance des infrastructures demeure un obstacle majeur à la croissance ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité alimentaire et du bien être social ;

**(iii) Ce qui fait ressortir les priorités essentielles** aussi bien pour l'Afrique que pour ses partenaires internationaux à savoir notamment : maintenir la dynamique de la reprise mondiale et s'attaquer à des questions comme les déséquilibres mondiaux qui pourraient la compromettre ; mener à bonne fin les négociations mondiales sur le commerce et le changement climatique ; accélérer l'intégration régionale et la facilitation des échanges ; continuer à améliorer le climat de l'investissement tant national qu'étranger ; et intensifier les actions conjointes destinées à remédier au manque d'infrastructures.

### *Investir dans l'humain*

**(iv) L'accélération de la croissance enregistrée depuis 2000 a permis de réaliser des progrès sur la voie de la réalisation des OMD :** la situation varie selon les sous régions, les pays et les objectifs, mais l'évolution générale est positive. Des progrès majeurs ont été réalisés en ce qui concerne les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire ; de nombreux pays ont progressé vers les OMD en relation avec la santé et des avancées notables ont été obtenues dans la lutte contre la pandémie de VIH/SIDA ; un grand nombre de pays ont connu un recul de la malnutrition ; l'accès à un approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement s'est amélioré, de même que la représentation politique des femmes ;

**(v) Mais le rythme des progrès n'est pas à la mesure de l'amélioration des performances économiques enregistrée au cours de la dernière décennie et demeure très insuffisant pour que les objectifs fixés pour 2015 puissent être atteints.** L'amélioration des taux d'achèvement des études primaires, de l'accès à l'éducation post primaire et de la qualité de l'enseignement, la mortalité maternelle et infantile, et l'accès à des services d'assainissement continuent de poser des défis majeurs, et il existe des disparités importantes selon les catégories de revenus et le lieu d'habitation pour ce qui est de l'accès aux services d'éducation et de santé ;

**(vi) Ce qui met là encore en évidence les priorités essentielles :** accroître les dépenses publiques affectées au secteur social, notamment à la protection sociale des populations vulnérables ; s'attaquer à l'inégalité des chances liée au sexe, aux revenus ou au lieu d'habitation ; aborder les questions de gouvernance, notamment dans les États au sortir d'un conflit qui sont à la traîne ; et accroître le soutien des partenaires internationaux et renforcer son efficacité.

## Bonne gouvernance

**(vii) L'évolution de la gouvernance a dans l'ensemble été très positive avec notamment :** une amélioration générale de la qualité des élections, l'annulation de réformes administratives anticonstitutionnelles, les évolutions politiques majeures intervenues en Afrique du Nord et le déroulement paisible du referendum organisé au Sud-Soudan. L'Union africaine et les organisations régionales ont joué un rôle de tout premier plan en rejetant des actions anticonstitutionnelles et en œuvrant pour le retour de gouvernements démocratiques, avec le soutien de la communauté internationale ;

**(viii) Toutefois, il y a également eu des problèmes :** la contestation des résultats d'une élection a engendré un conflit armé dans une région ; dans d'autres régions, des conflits survenus de longue date ne sont pas encore résolus ; enfin, beaucoup d'efforts doivent encore être déployés pour faire en sorte que les élections soient libres et justes partout dans le monde et pour améliorer d'autres indicateurs de la gouvernance politique ;

**(ix) A l'échelle mondiale,** l'architecture internationale dans son ensemble a continué d'évoluer avec notamment l'intérêt croissant porté par le G20 aux questions de développement, l'accent n'étant plus mis sur la gestion de la crise et la réforme des IFI mais sur la manière d'utiliser la nouvelle architecture du G20 pour promouvoir le développement ;

**(x) Ce qui fait là aussi ressortir les priorités essentielles :** l'Union africaine et les organisations régionales devraient continuer à œuvrer pour la tenue d'élections libres et justes, et pour le respect du principe de la tolérance zéro à l'égard de réformes anticonstitutionnelles. La communauté internationale dans son ensemble devrait soutenir cette action et continuer à jouer son rôle en aidant à s'attaquer à la dimension internationale de l'amélioration de la gouvernance économique ; le processus du G20 devrait être utilisé pour favoriser la réalisation de progrès en Afrique ainsi que dans d'autres régions.

## Financement du développement

**(xi) Les recettes intérieures se sont redressées en 2010 suite à l'amélioration des conditions économiques :** les recettes intérieures sont de loin la principale source de financement du développement. Après avoir quadruplé entre 2002 et 2008 pour atteindre 506 milliards de dollars EU, elles ont chuté à 388 milliards de dollars EU en 2009 – la majeure partie de cette baisse étant survenue dans les pays exportateurs de pétrole – puis elles se sont en partie redressées en 2010 pour s'établir à 477 milliards de dollars EU. Toutefois, les performances restent très inégales, les recettes fiscales d'un groupe important de pays demeurant inférieures à 15 % du PIB. Il importe par ailleurs de s'attaquer aux questions de répartition et d'efficacité ;

**(xii) Les apports totaux nets du secteur privé ont également augmenté à nouveau en 2010,** après une diminution en 2008-2009, pour atteindre 63 milliards de dollars EU, soit environ 90 % du montant total historique de 69 milliards de dollars EU qui avait été atteint en 2007. Malgré des prévisions défavorables, les envois de fonds des travailleurs émigrés se sont bien maintenus en 2009 et ils se sont à nouveau accrus en 2010 pour s'établir à 40 milliards de dollars EU, ce qui représente un triplement au cours de la décennie. Outre les sorties légales de capitaux, l'Afrique a connu d'importantes sorties illicites de capitaux qui sont estimées à 50 milliards de dollars EU en moyenne annuelle au cours de la dernière décennie, ces chiffres devant être interprétés avec prudence ;

**(xiii) L'aide publique au développement a augmenté en 2010 mais les engagements souscrits en 2005 n'ont pas été honorés :** selon des estimations, l'APD allouée à l'Afrique a atteint 46 milliards de dollars EU en 2010. Il s'agit là d'un niveau record, mais l'accroissement par rapport à 2004 ne correspond encore qu'à la moitié environ de ce qu'auraient dû impliquer les engagements pris en 2005. Si la situation varie selon les donneurs, les résultats s'expliquent principalement par l'écart existant par rapport aux engagements mondiaux souscrits en 2005 et par le fait que l'Afrique n'a bénéficié depuis lors que d'un tiers environ de l'accroissement considéré et non pas de la moitié comme prévu initialement. L'amélioration de l'efficacité demeure aussi une question majeure ;

**(xiv) Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne le financement de la lutte contre le changement climatique** lors de la dernière réunion de la CdP, eu égard tant au volume des financements que – fait plus important pour l'Afrique – du solide soutien apporté au mécanisme REDD+. Cela a des incidences pour l'Afrique qui devrait ainsi être mieux préparée à tirer parti des nouveaux dispositifs ;

**(xv) Les principales priorités pour l'avenir sont les suivantes :** adoption par les gouvernements des pays africains de mesures destinées à renforcer la mobilisation des recettes intérieures et à attirer l'investissement, la communauté internationale les aidant à s'attaquer aux questions touchant à la perte de recettes fiscales résultant du non-respect des règles fiscales à l'étranger ainsi qu'aux flux financiers illicites ; adoption par les partenaires au développement de mesures visant à concrétiser pleinement les engagements souscrits en 2005, à améliorer l'efficacité de l'aide et à accélérer le développement de sources innovantes de financement, comme les financements à mise en œuvre rapide et à plus long terme en faveur de l'effort climatique qui sont prévus dans les accords de Copenhague et de Cancun.





# RÉSUMÉS THÉMATIQUES

## **Groupe thématique I – Croissance économique durable**

*Commerce et diversification des échanges*

*Agriculture et sécurité alimentaire*

*Infrastructures*

*Le secteur privé*

*Durabilité environnementale*

*Changement climatique*

## **Groupe thématique II – Investir dans l'humain**

*Éducation*

*Santé*

*Égalité des sexes*

*et autonomisation des femmes*

## **Groupe thématique III – Bonne gouvernance**

*Gouvernance politique*

*Gouvernance économique*

*Paix et sécurité*

*Gouvernance mondiale*

## **Groupe thématique IV – Financement du développement**

*Ressources publiques intérieures*

*pour le développement*

*Investissement direct étranger*

*et autres apports financiers privés*

*Aide au développement*

*Dettes extérieures*

*Financement de la lutte*

*contre le changement climatique*

## Fiche thématique 1

# COMMERCE ET DIVERSIFICATION DES ÉCHANGES

## Les principaux engagements

**Afrique :** Conscients de longue date de l'importance des échanges commerciaux, les gouvernements africains ont pris trois engagements essentiels visant à :

- a) réduire les rigidités de l'offre, améliorer la compétitivité et promouvoir les avantages comparatifs dans le domaine de la production industrielle ;
- b) prendre des mesures concrètes pour réduire les obstacles au commerce et faciliter les échanges ;
- c) renforcer l'intégration régionale. Les derniers engagements souscrits mettent l'accent sur l'intégration régionale, la modernisation des systèmes commerciaux nationaux et régionaux, la suppression des obstacles aux échanges transfrontaliers et la rationalisation des Communautés économiques régionales (CER).

**Partenaires au développement :** Les partenaires au développement ont réaffirmé récemment lors du Sommet du G20 tenu à Séoul les engagements qu'ils ont pris de a) parvenir à une conclusion ambitieuse et équilibrée des négociations du Cycle de Doha pour le développement et b) améliorer les capacités commerciales et l'accès aux marchés, et en particulier d'au moins maintenir les niveaux de l'aide au commerce en 2011 au-dessus de la moyenne annuelle enregistrée pour la période 2006-2008, comme énoncé dans le Plan d'action pluriannuel du G20 sur le développement ; ainsi que les engagements pris ultérieurement de c) préserver l'ouverture des marchés et s'abstenir d'ériger de nouveaux obstacles commerciaux ou d'imposer de nouvelles restrictions aux exportations.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** Les gouvernements africains et les CER prennent des mesures pour améliorer l'offre et à la compétitivité, comme en témoigne le niveau élevé des investissements réalisés dans les infrastructures et le renforcement des capacités de production (voir aussi fiche thématique 3). Le niveau moyen des droits de douane a été abaissé sous l'effet de l'adoption de mesures unilatérales et de l'application de protocoles d'intégration régionale. Suite aux engagements pris lors de la Conférence des ministres du commerce de l'UA tenue en novembre 2010 à Kigali, la construction de la Communauté économique africaine s'accélère. Si les progrès sont très inégaux selon les CER, un ambitieux projet d'édification d'une zone de libre-échange entre le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) a le potentiel d'étendre l'intégration à la moitié

des pays d'Afrique. Les trois CER ont déjà souscrit individuellement à la feuille de route lors de Sommets tenus en 2010. L'accord historique relatif à la constitution de la Grande zone de libre échange africaine devrait être approuvé lors du Sommet tripartite des Chefs d'État et de gouvernement prévu en 2011. Toutefois, malgré des projets d'infrastructure majeurs tels que le Corridor Nord-Sud et les efforts institutionnels pour réduire les rigidités de l'offre, la logistique des échanges laisse encore à désirer en Afrique.

**Partenaires au développement :** Les négociations du Cycle de Doha n'avancent guère. En revanche, quelques progrès sont à noter quant à l'accès aux marchés en franchise de droits et sans application de quotas pour les pays les moins avancés (PMA), plusieurs économies émergentes ayant introduit des dispositifs préférentiels. L'aide pour le commerce se développe. L'Afrique en a été le principal bénéficiaire en 2009, les engagements ayant atteint 17 milliards de dollars EU (+21 %). Les secteurs plus particulièrement ciblés ont été les infrastructures et les capacités de production. Les progrès au niveau des pays ont été inégaux et la part de l'aide pour le commerce portant sur les coûts d'ajustement reste modeste. Les engagements souscrits en réponse à la crise financière sont toutefois un élément positif. On relève dans l'ensemble une légère diminution du nombre de mesures commerciales discriminatoires par rapport aux premiers mois de 2010. Le nombre de nouvelles mesures adoptées pour faciliter les échanges, notamment par le biais d'une réduction ou d'une exonération temporaire des droits de douane à l'importation et d'une simplification des procédures douanières, a nettement augmenté.

## Les résultats

Les performances commerciales de l'Afrique se sont sensiblement améliorées sur la période 2000-2008. Le commerce africain de marchandises a progressé pour atteindre 1 022 milliards de dollars EU et la part de l'Afrique dans le commerce mondial de marchandises est passée de 2.1 % à 3.2 %, mais ce niveau est encore équivalent à environ la moitié seulement des niveaux record atteints en 1980. La part de l'Afrique dans le commerce des services a également progressé durant cette période, ses exportations s'élevant à 220 milliards de dollars EU en 2008, soit 3 % du commerce mondial des services commerciaux.

Alors que les échanges mondiaux subissaient une contraction considérable en 2009, le commerce africain des marchandises était réduit à 778 milliards de dollars EU (-24%). Cette baisse était légèrement supérieure à celle observée au niveau mondial, conduisant à une diminution de la part de l'Afrique dans les échanges internationaux à 3.1%. Le volume des exportations africaines de marchandises a diminué de 2.4%, celui des importations

Les performances commerciales de l'Afrique ont retrouvé leur niveau d'avant la crise. Beaucoup reste cependant à faire pour réduire les contraintes pesant sur l'offre et les barrières commerciales, ainsi que pour remplir les engagements du cycle de Doha.



de 7.9% cette année là. La perte en valeur a été plus importante encore, représentant 30.9% et 19.5% de la valeur des exportations et des importations, reflétant une détérioration significative des termes de l'échange de la région. Le commerce africain de services a été lui aussi affecté négativement par la crise mondiale, chutant à 195 milliards de dollars EU en 2009 mais représentant toujours 3% des échanges mondiaux.

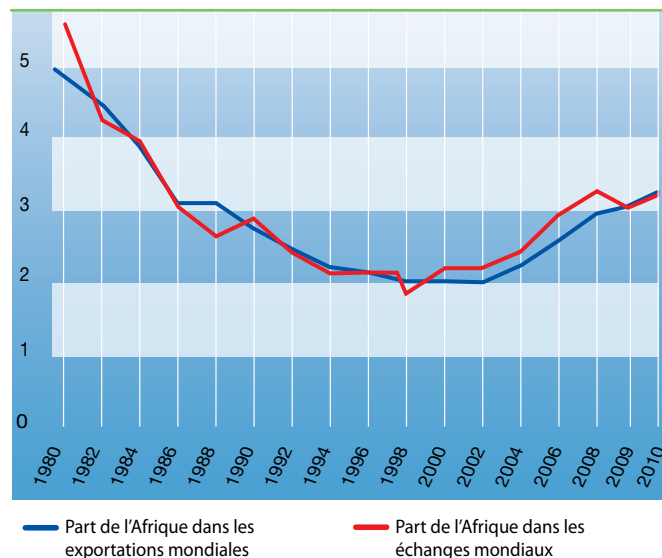
En 2010, le continent a retrouvé le niveau de performances commerciales des années 2000-2008, avec un niveau d'échanges s'élevant à 963 milliards de dollars EU (+24%). Sa part dans les échanges mondiaux a augmenté pour atteindre 3.2%, car les performances de l'Afrique ont été légèrement supérieures à la hausse de 19.1% constatée à l'échelle mondiale. Le volume des exportations et des importations ont rebondi de respectivement 6.5% et 7%. Ces résultats ont été largement influencés par la hausse importante du cours du pétrole et des matières premières minérales et agricoles: les indices du FMI pour les matières premières et les énergies ont cru de 26% en 2010. De plus, le commerce africain de services s'est élevé à 227 milliards de dollars, soit 3.2% du commerce mondial des services en 2009.

Les exportations africaines restent peu diversifiées eu égard tant à leur composition qu'à leur destination. Le pétrole, les ressources minérales et les

produits agricoles représentent 80 % des exportations de l'Afrique. En 2009, les exportations africaines de produits manufacturés s'élevaient à moins de 1 % des exportations mondiales. L'Europe et l'Amérique du Nord continuent d'absorber la majeure partie des exportations africaines, bien que les échanges avec les économies émergentes se développent rapidement. Les marchés des BRICs ont été le débouché de 19.2 % des exportations africaines en 2009 contre 8 % dix ans plus tôt. La diversification insuffisante des exportations et la dépendance à l'égard des marchés matures de l'OCDE restent des sources de vulnérabilité pour les économies africaines, ce qui fait ressortir le caractère procyclique de la structure de leurs échanges.

Les échanges intrarégionaux demeurent faibles et ils ne représentaient en moyenne, au cours de la dernière décennie, que 10 % environ du total des exportations africaines. La proportion passe à plus de 20 % pour les produits manufacturés et les produits agricoles, ce qui indique une complémentarité à l'intérieur de la région. Les échanges intrarégionaux ont beaucoup moins diminué que le commerce international de l'Afrique en 2009, car ils se sont avérés plus résilients et moins tributaires des marchés internationaux de produits de base, leur part dans les échanges régionaux totaux s'étant ainsi établie cette année aux alentours de 11.5%. Le degré d'intégration commerciale en Afrique reste beaucoup plus faible que dans d'autres régions, comme l'Asie et l'Amérique centrale et du Sud, où les marchés régionaux représentaient respectivement 58% et 27% des exportations en 2009.

Part de l'Afrique dans les exportations mondiales (%)



Source : Base de données statistiques de l'OMC .

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique :

- Continuer de renforcer la compétitivité en s'attaquant aux rigidités de l'offre, en modernisant les infrastructures et en améliorant les capacités de production (voir aussi fiche thématique 3) ;
- Continuer d'éliminer les restrictions aux échanges, notamment en réduisant les obstacles commerciaux et en prenant de nouvelles mesures de facilitation des échanges ;
- Accélérer l'intégration économique régionale, notamment en renforçant la cohérence entre les différentes zones de libre échange et unions douanières.

### Partenaires au développement :

- Préserver l'ouverture des marchés, en prenant les mesures qui s'imposent pour démanteler les mesures restrictives ;
- Convenir d'urgence, avec les autres parties prenantes, des moyens d'aboutir à une conclusion ambitieuse et équilibrée des négociations de Doha ;
- Continuer d'honorer les engagements souscrits dans le cadre de l'aide à l'appui des échanges en mettant de plus en plus l'accent sur des projets régionaux et la facilitation des échanges.

Fiche thématique **2****AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE****Les principaux engagements**

**Afrique :** Les gouvernements africains se sont engagés à porter à 10 % la part de leur budget national consacrée à l'agriculture d'ici à 2008 et visent des taux de croissance agricole de 6 % par an. Ils se sont également engagés à intensifier les échanges agricoles et œuvrer aux niveaux régional et continental pour harmoniser les politiques en matière d'engrais et réduire le coût des achats publics. En 2009, l'Union africaine a adopté le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) de l'UA/NEPAD en tant que cadre général du développement et de l'investissement agricoles.

**Partenaires au développement :** Les partenaires au développement ont accordé la priorité à l'agriculture durable et à la sécurité alimentaire dans une série d'engagements visant à accroître les volumes et à améliorer la qualité de l'aide au secteur agricole. Dans le cadre de l'Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire (AFSI), ils se sont engagés, en 2009, à mobiliser 20 milliards de dollars EU sur trois ans pour financer le développement agricole. Le Plan d'action pluriannuel du G20 sur le développement, qui a été adopté à Séoul en novembre 2010, a souligné à nouveau la nécessité d'accroître l'investissement et le soutien financier en faveur du développement agricole, en mettant plus particulièrement l'accent sur les petits exploitants, et prévu le lancement de travaux sur toute une série de questions concernant notamment la réduction de la volatilité des cours agricoles avec un calendrier pour l'établissement de rapports préliminaires ou finaux en 2011. Les Chefs d'État et de gouvernement ont aussi réitéré les engagements pris précédemment de parvenir à une conclusion satisfaisante et équilibrée du Cycle de Doha. L'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire en Afrique fait partie des principaux domaines d'action cités de la lutte contre le changement climatique (voir aussi fiches thématiques 6 et 18).

**Ce qui a été fait pour respecter ces engagements**

**Afrique :** Dix pays seulement ont atteint en 2008 l'objectif de 10 % fixé à Maputo. Dans l'ensemble, la dépense agricole n'a guère progressé en Afrique, oscillant entre 4 % et 6 % de la dépense intérieure entre 1980 et 2008. Des politiques régionales ont été mises en place en liaison avec le PDDAA pour promouvoir la croissance agricole, les échanges et la sécurité alimentaire. En janvier 2011, 26 pays et une région, la CEDEAO, avaient signé les accords du PDDAA. 19 plans d'investissement sont en cours d'élaboration et d'examen.

La CEDEAO et le COMESA ont entrepris d'harmoniser les cadres réglementaires concernant les engrais et les politiques commerciales. Le Mécanisme africain de financement du développement des engrais (AFFM), qui a été créé pour porter l'utilisation d'engrais de 8 kg à 50 kg par hectare d'ici à 2015, a mobilisé plus de 30 millions de dollars EU d'engagements. Toutefois, la mise en œuvre marque le pas en raison du non respect par les pays africains et par les partenaires au développement de leurs promesses de financement.

**Partenaires au développement :** L'aide apportée à l'agriculture africaine (y compris sylviculture et pêche) a été portée de 823 millions en 2002 à 2.915 milliards de dollars UE en 2009, soit une progression de près de 40 % entre 2008 et 2009, le pourcentage de l'aide totale étant passé de 4 % en 2002 à 5.5 % en 2009.

Les annonces de contributions au titre de l'AFSI avaient atteint plus de 22 milliards de dollars EU à la mi-2010, dont 6 milliards de dollars EU de fonds supplémentaires, mais le suivi des versements effectués est difficile. Le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, initié en 2010, a d'ores et déjà mobilisé 880 millions de dollars EU d'engagements. Les allocations s'élevaient en 2010 à 233 millions de dollars pour cinq pays africains.

Les organisations internationales compétentes ont établi des rapports préliminaires, selon le cadre défini par le G20, sur 5 grands thèmes : l'innovation, la mise en œuvre de l'AFSI, la cohérence des politiques, la volatilité des prix et l'investissement responsable dans l'agriculture. En ce qui concerne les échanges, le Cycle de Doha n'a toujours pas abouti.

**Les résultats**

**Croissance :** En moyenne, le secteur agricole a progressé plus lentement que le reste de l'économie sur la période 2000-2008, l'objectif de 6 % n'ayant été dépassé que deux années, cet objectif n'ayant jamais été atteint en Afrique Subsaharienne. La situation s'est inversée en 2009 sous l'effet conjugué d'une accélération de la croissance agricole et d'un ralentissement de la croissance économique.

**Productivité :** La croissance agricole est tributaire de l'extension des terres cultivées, dont le rythme est inférieur à 1 % par an. Les rendements des céréales ont légèrement augmenté en Afrique, passant de 1.13 t/ha en 1980 à 1.42 t/ha en 2008, contre plus de 5 tonnes par hectare dans les pays à revenu élevé. Si les pays ont progressé dans la réforme du cadre juridique et réglementaire (plus de 65 % se sont dotés d'une législation sur les engrais, 65 % n'avaient pas de droits de douane sur les engrais et 75 % de taxes sur les engrais en 2008), la consommation d'engrais dans

Le taux de croissance du secteur agricole est en hausse, mais reste inférieur à l'objectif de 6 % et au taux de croissance de l'économie dans son ensemble. L'insécurité alimentaire reste forte. Des efforts supplémentaires s'imposent en ce qui concerne l'investissement, la réforme des politiques et les échanges.



© IFAD/Mwanzo Miringa

la plupart des pays africains reste très inférieure à l'objectif de 50 kg/ha que seuls quatre pays ont dépassé en 2008. Moins de 10 % des terres arables sont irriguées. Au cours des quarante dernières années, 4 millions d'hectares seulement ont été convertis à l'agriculture irriguée (voir aussi fiche thématique 3).

**Sécurité alimentaire :** La malnutrition touchait 30 % de la population d'Afrique subsaharienne en 2010 (239 millions d'individus), soit le taux de prévalence de la malnutrition le plus élevé au niveau mondial. Dix-sept pays sur les 22 où la crise se prolonge sont des pays africains. La réalisation de l'OMD 1 d'ici à 2015 reste hors de portée pour la plupart des pays d'Afrique et seulement neuf d'entre eux semblent bien partis au regard de l'indicateur de prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants.

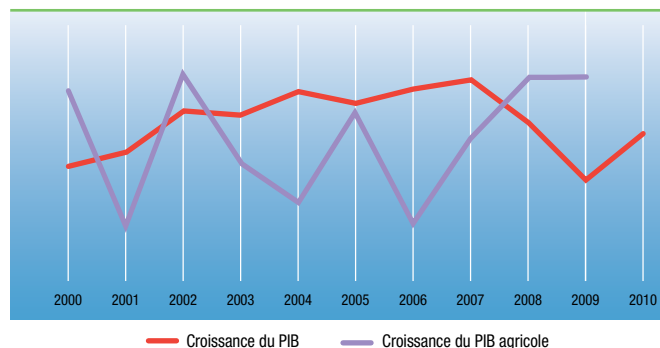
**Commerce et diversification des échanges:** Depuis 2001, les exportations agricoles de l'Afrique ont progressé de 13 % en volume et de 74 % en valeur. Si certains pays ont diversifié leur production au profit de produits à forte valeur ajoutée, les échanges concernent principalement des produits agricoles bruts. La part de l'Afrique sur le marché mondial des exportations agricoles, soit 2 %, reste faible.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique :

- Accroître les niveaux d'investissement public, en faveur notamment de l'irrigation et des infrastructures rurales.

### Croissance du PIB et du PIB agricole en Afrique



Sources : IFPRI-ReSAKSS, d'après les données 2009 de la Division des statistiques de l'ONU, les Indicateurs du développement dans le monde 2009 et les Perspectives économiques régionales du FMI (avril-mai 2011).

- Poursuivre les réformes, en particulier pour favoriser la participation du secteur privé ;
- Redoubler d'efforts pour renforcer la sécurité alimentaire, notamment en améliorant la coordination régionale et en augmentant les investissements dans la science et la technologie ;
- Développer les programmes de filet de sécurité dans les pays exposés aux fluctuations des prix des denrées alimentaires et aux chocs climatiques.

### Partenaires au développement

- Donner suite aux engagements pris dans le cadre de l'AFSI en ce qui concerne l'agriculture et la sécurité alimentaire, et souscrire de nouveaux engagements spécifiques, assortis de plans détaillés, pour assurer la permanence de l'aide au-delà de 2012 ;
- Mettre en œuvre les options recensées dans les rapports du G20 en cours d'élaboration sur l'innovation, la cohérence des politiques, la volatilité des prix des denrées alimentaires et l'investissement responsable dans l'agriculture ;
- Intensifier les efforts déployés pour réduire les subventions agricoles, améliorer l'accès de l'Afrique aux marchés et mener à bien le Cycle de Doha (voir aussi fiche thématique 1).

Fiche thématique **3**

## INFRASTRUCTURES

## Les principaux engagements

**Afrique :** Les gouvernements africains insistent de plus en plus sur l'importance des infrastructures et ont souscrit des engagements assez similaires dans quatre grands sous-secteurs (énergie, transports, eau et TIC) afin de renforcer les cadres de planification nationaux, réformer les cadres réglementaires, mobiliser davantage de ressources publiques au plan national et développer des programmes régionaux et continentaux. Ils se sont fixé plusieurs objectifs, notamment : a) assurer l'accès à l'électricité à au moins 35 % de la population d'ici à 2020 ; b) diviser par deux d'ici à 2015 la proportion de personnes vivant à plus de 2 km d'une route praticable en toute saison ; et c) réduire de 75 % d'ici à 2015 la proportion de personnes n'ayant pas accès à une source d'eau potable et à des installations d'assainissement.

**Partenaires au développement :** Les partenaires au développement se sont engagés à accroître le soutien financier destiné aux infrastructures et à impliquer davantage les entreprises privées dans ce secteur. Ils ont souscrit des engagements spécifiques en vue de promouvoir les énergies propres et l'efficacité énergétique. En 2010, l'accès à l'eau et aux services d'assainissement a été reconnu par les Nations unies comme étant un droit fondamental.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :**

**Planification nationale :** A de rares exceptions près, la plupart des pays n'ont pas établi de cadres de planification ou de stratégies à long terme pour les quatre sous-secteurs considérés, encore que la situation soit nettement meilleure dans le secteur des transports routiers et des TIC et commence à évoluer dans le secteur de l'eau et de l'assainissement sous l'impulsion de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau (CMAE) dans le cadre d'un nouveau partenariat mondial dénommé «Assainissement et Eau pour Tous».

**Réforme de la réglementation :** Des organismes de réglementation ont été mis en place mais les capacités restent faibles. C'est dans le secteur des télécommunications que les progrès ont été le plus marqués. Une plus grande attention est actuellement accordée aux réformes de la réglementation dans le secteur de l'énergie pour remédier aux pénuries d'électricité et promouvoir les énergies renouvelables, notamment en Afrique du Nord et de l'Est. Dans le secteur du transport, de nouveaux efforts sont déployés pour améliorer les compétences logistiques et faci-

liter les échanges, l'accent étant mis sur les pays enclavés.

**Secteur privé :** Sa participation est très variable selon les sous-secteurs ; la téléphonie mobile arrive en tête, suivie par le secteur du transport où l'entretien des routes a été sous-traité et où les terminaux pour conteneurs et les chemins de fer sont sous concession. Dans le secteur de l'énergie, les compagnies restent pour la plupart aux mains de l'État, encore que la privatisation de la production et de la distribution d'électricité suscite de l'intérêt. Dans celui de l'eau, les contrats de gestion ou de location d'installations nationales ont posé des problèmes, mais le partenariat public-privé (PPP) est devenu une forme plus courante de gestion déléguée de petites installations de distribution d'eau, parallèlement à des modèles de gestion municipale ou locale.

**Initiatives régionales :** Des initiatives transfrontalières ont été lancées dans le secteur de l'énergie avec l'établissement de pools d'échange d'électricité dans toutes les sous-régions de l'Afrique, dans le secteur du transport avec la création de corridors de transit, dans le secteur de l'eau avec le partage de ressources transfrontalières, et dans les TIC avec le développement de programmes de connectivité large bande comme le système de câbles sous-marins reliant par fibre optique les pays d'Afrique de l'Est (EASSy). En 2010, l'Union africaine a lancé le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) qui doit regrouper diverses initiatives régionales et continentales concernant les infrastructures et qui sera piloté par la Banque africaine de développement.

**Dépenses :** Les deux tiers de la dépense annuelle totale en infrastructures en Afrique sub-saharienne, estimée à 45 milliards de dollars EU soit 5 % environ du PIB total, sont financés par les gouvernements africains et vont principalement à la maintenance.

**Partenaires au développement :** Les partenaires au développement ont considérablement renforcé les aides aux infrastructures, par le biais notamment du Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA). Créé en 2005, ce partenariat entre donateurs bilatéraux, organismes multilatéraux et institutions africaines a pour mission de promouvoir un soutien plus efficace au renforcement des infrastructures en Afrique. Les engagements financiers, toutes sources confondues, ont atteint au total 39.3 milliards de dollars EU en 2009, les membres de l'ICA étant intervenus pour moitié dans ce montant, le secteur privé pour 30% et d'autres sources pour les 20% restants. Les engagements financiers visant l'énergie et le transport ont fortement augmenté sur la période 2008-2009. Les engagements dans le secteur de l'eau ont diminué. Les engagements visant des projets régionaux ont pratiquement doublé pour atteindre 3.9 milliards de dollars EU.

Malgré l'accroissement des investissements, le manque d'infrastructures reste un obstacle important à la croissance et à la réalisation des OMD.



© Gary Suboss/Africa Media Online

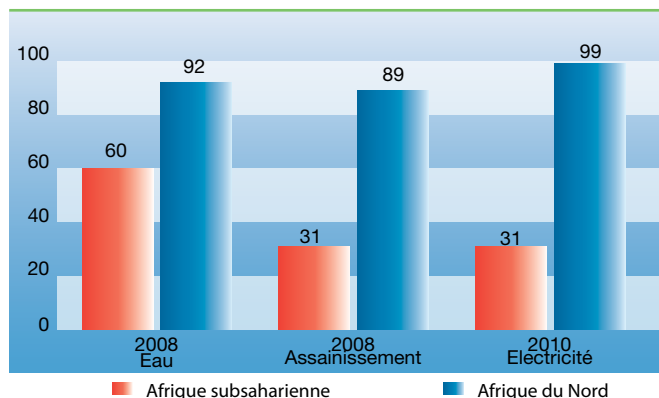
## Les résultats

Malgré l'accroissement des investissements, les progrès ont été lents (sauf dans le secteur des TIC) :

**Énergie** : En Afrique du Nord, l'accès à l'électricité est pratiquement universel ; en Afrique subsaharienne, 31 % seulement de la population avait accès à l'électricité en 2010, soit le pourcentage le plus faible du monde. L'accès à l'électricité dans les zones rurales est encore plus réduit et en raison de la rapide croissance démographique, la consommation d'énergie par habitant a diminué. Étant donné que la production d'électricité repose pour l'essentiel sur des systèmes à petite échelle et reste largement tributaire du pétrole, son coût moyen est exceptionnellement élevé en Afrique (3.5 fois plus élevé qu'en Asie du Sud). Trente pays d'Afrique subsaharienne ont traversé des crises énergétiques au cours de ces dernières années.

**Transports** : Un tiers seulement des habitants des zones rurales vivent à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison, contre les deux tiers de la population dans les autres régions en développement. Un certain nombre de pays auraient amélioré l'accès aux routes, mais l'accès aux routes dans les zones rurales reste un défi majeur à surmonter pour permettre aux agriculteurs de rejoindre aisément les marchés urbains.

### Accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité (% de la population)



Source : OMS/UNICEF, "Progress on Drinking Water and Sanitation" 2010 Update; World Energy Outlook, AIE.

En raison des difficultés d'accès aux routes et des marges bénéficiaires élevées des entreprises de camionnage, les coûts de transport sont par ailleurs élevés.

**Eau et assainissement** : Entre 2000 et 2008, l'accès à une source d'eau de meilleure qualité en Afrique subsaharienne a progressé de moins de 1% par an pour toucher 60 % de la population. En ce qui concerne l'assainissement, les progrès ont été encore plus lents puisque 31% seulement de la population avaient accès à des installations d'assainissement améliorées en 2008 (voir aussi fiche thématique 8). Comme c'est le cas dans les autres secteurs, la couverture est bien inférieure dans les zones rurales. En raison de l'absence d'infrastructures pour le stockage de l'eau et l'irrigation, les ressources du continent ont été considérablement sous utilisées. Sept pour cent du potentiel hydroélectrique de l'Afrique subsaharienne est exploité et 6 millions d'hectares seulement, concentrés dans quelques pays, sont équipés pour l'irrigation.

**TIC** : La téléphonie mobile a connu une envolée spectaculaire puisque le nombre d'abonnés est passé de 16 millions en 2000 à 390 millions en 2009. La pénétration de l'Internet demeure faible, le taux d'accès avoisinant 10%.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique :

- Renforcer les cadres de planification afin d'améliorer l'accès aux infrastructures et de mieux tenir compte de leur rôle dans la croissance économique et la lutte contre la pauvreté ;
- Poursuivre les efforts déployés pour améliorer l'efficacité des infrastructures existantes, réduire les coûts et stimuler la participation du secteur privé ;
- Accélérer le lancement d'initiatives transfrontalières en renforçant le rôle et les capacités des Communautés économiques régionales (CER) et des autres organismes techniques régionaux.

### Partenaires au développement :

- Maintenir des niveaux de soutien financier accrus, notamment par le biais de l'ICA ;
- Soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour assurer une fourniture plus équitable des services de base aux zones rurales ;
- Renforcer les capacités techniques et financières des CER et des autres organismes techniques régionaux.

## Fiche thématique 4

## LE SECTEUR PRIVÉ

## Les principaux engagements

**Afrique :** Les gouvernements africains ont fait une série de déclarations de politique générale et d'intention sur l'amélioration des conditions offertes aux entreprises, mais peu d'objectifs précis ont été fixés. Le développement du secteur privé a été reconnu comme une priorité dans le document fondateur du NEPAD, et cette priorité a été réaffirmée dans la Déclaration du Forum du Secteur Privé en Afrique adoptée par l'UA en 2010. Ces déclarations qui encouragent les apports financiers privés et l'instauration de nouveaux partenariats entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile, ont porté approbation de huit codes et autres normes incarnant les principes de la bonne gouvernance économique et des entreprises. Des engagements successifs ont été pris en vue de créer des conditions favorables à la poursuite du développement du secteur privé, renforcer les cadres juridiques et institutionnels pour la promotion des entreprises industrielles africaines et l'harmonisation du droit des affaires des différents pays africains, et encourager les partenariats public-privé (PPP), notamment dans les domaines des transports et des infrastructures énergétiques (voir aussi fiche thématique 3).

**Partenaires au développement :** Les partenaires au développement se sont engagés à soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour éliminer les obstacles à l'investissement et réduire les coûts liés à l'exercice d'activités économiques, grâce à l'adoption de politiques économiques saines et de mesures destinées à améliorer la sécurité des biens et des transactions, consolider les droits de propriété, engager les réformes juridiques et judiciaires nécessaires et atténuer les risques pour les investisseurs. Il a été préconisé de renforcer les synergies entre l'APD et d'autres sources de financement du développement et aussi de mobiliser de nouveaux apports privés pour financer les partenariats public-privé. Le G20 a fait de l'investissement privé et de la création d'emplois un axe essentiel du Plan d'action pluriannuel de Séoul sur le développement et il a commandé des travaux de suivi sur la maximisation de la valeur ajoutée apportée par l'investissement privé, la promotion de l'investissement responsable et le soutien aux petites et moyennes entreprises.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** Partant de bas, l'Afrique a poursuivi l'amélioration de son cadre réglementaire. Depuis la publication de l'édition 2010 de l'Examen mutuel de l'efficacité du développement, plusieurs pays, dont certains sortaient d'un conflit, ont adopté de nouvelles lois ou modifié la législation en vigueur, dans

le but d'améliorer le climat des affaires. En 2010, 49 réformes de la réglementation ont été initiées dans 27 pays d'Afrique subsaharienne, s'appuyant sur 67 et 58 mesures de réforme adoptées en 2009 et 2010. Trois pays africains ont figuré parmi les dix pays les mieux placés dans le classement 2009-2010 de l'enquête « Doing Business » de la Banque mondiale.

Les réformes en 2009-2010 ont principalement visé à faciliter la création d'entreprises et à améliorer les échanges transfrontaliers, ces réformes représentant près de la moitié de l'ensemble des réformes engagées. Depuis 2005, c'est l'Afrique subsaharienne qui, dans le monde, a opéré le plus grand nombre de réformes pour faciliter la création d'entreprises, 46 pays ayant entrepris 65 réformes comme la mise en place de guichets uniques ou la rationalisation des procédures d'enregistrement des entreprises. Un certain nombre de pays ont amélioré les procédures douanières et la coopération transfrontières, et réformé les règlements relatifs au commerce, de façon à accélérer les formalités et à réduire les coûts. En ce qui concerne les réformes visant la facilitation des échanges, l'Afrique subsaharienne se classe au premier rang de l'ensemble des régions avec neuf réformes en 2009-2010.

Elle arrive aussi en deuxième position s'agissant du nombre de réformes fiscales. Plusieurs pays ont aussi révisé leur code de travail, afin de faciliter l'emploi de travailleurs. Les réformes du droit commercial et des droits de propriété varient considérablement d'un pays à l'autre, les carences institutionnelles étant plus visibles et plus aiguës dans les pays ayant une tradition de code civil. L'Afrique subsaharienne reste en retrait par rapport à certaines réformes, notamment la protection des investisseurs.

**Partenaires au développement :** L'aide au développement destinée aux services bancaires et financiers et aux entreprises a augmenté durant la période 2008-2009 pour atteindre plus de 2.2 milliards de dollars EU. Les partenaires au développement ont contribué à améliorer le climat des affaires, développer les marchés de capitaux et promouvoir l'investissement à travers diverses initiatives, comme l'Initiative NEPAD/OCDE pour l'investissement en Afrique, l'Initiative pour le soutien renforcé au secteur privé en Afrique (EPSA), la Facilité pour l'investissement en Afrique (ICF) et le Partenariat pour le développement du secteur financier en Afrique (voir aussi fiches thématiques 11 et 15). La Banque mondiale, la CEA-ONU et le Mécanisme consultatif pour le partenariat public-privé en infrastructure ont engagé diverses actions pour renforcer les capacités des PPP, qui portent sur la formation, la sensibilisation et les moyens de faciliter le dialogue public-privé. La Banque africaine de développement devrait accorder des prêts d'un montant total de 2.2 milliards de dollars EU en faveur du développement du secteur privé en 2011, contre 2 milliards de dollars EU en 2010.

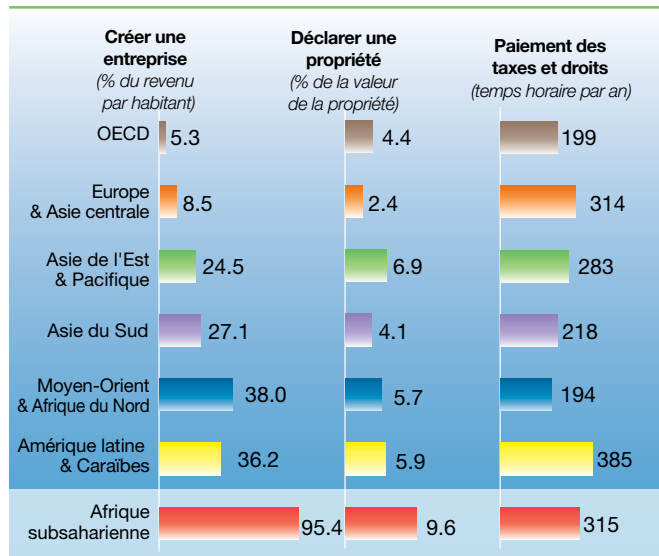


Le climat des affaires continue de s'améliorer, mais il faut faire davantage pour réduire les coûts de l'activité commerciale et industrielle, promouvoir la participation du secteur privé et améliorer l'accès au financement.



© Banque Mondiale/Éric Miller

### Coûts de l'exercice d'activités économiques



Source : Banque mondiale, Doing Business, 2011.

### Les résultats

La poursuite des réformes, conjuguée à la stabilité politique et macroéconomique et à une croissance continue, a permis d'améliorer le climat des affaires (voir aussi fiches thématiques 10 et 11).

- Sur les 28 indicateurs clés définis par la Banque mondiale pour mesurer la facilité d'exercice des entreprises, 23 se sont améliorés depuis 2005 ;

- Pour 15 de ces indicateurs, l'écart entre les résultats enregistrés par les pays d'Afrique subsaharienne et les moyennes mondiales est inférieur à 20 %.

- Pour certains sous-indicateurs, comme les délais moyens pour l'obtention d'un permis de construire, le paiement des impôts et l'exécution des contrats, l'Afrique subsaharienne a atteint des niveaux de performance comparables à ceux de la plupart des autres régions ;

- A d'autres égards, par exemple en ce qui concerne le nombre de jours et les ressources nécessaires pour créer une entreprise, ou encore les délais de transfert de propriété, les écarts entre l'Afrique subsaharienne et le reste du monde sont en train de diminuer ;

- L'accès du secteur privé au crédit s'améliore grâce à la création de nou-

veaux bureaux de crédit privé agréés, à la diversification des actifs utilisés comme garanties, et à la consolidation du cadre juridique relatif aux transactions avec garanties ;

- Les quatre sous-indicateurs pour lesquels l'écart par rapport à la moyenne mondiale dépasse 50 %, concernent les coûts, calculés pour trois de ces sous-indicateurs en pourcentage du PIB par habitant (et non pas en valeur absolue).

**Les marchés financiers** se sont développés, le nombre de places boursières étant passé de 8 à 22 entre 2002 et 2010, et la capitalisation boursière des cinq premières bourses ayant triplé au cours de la période considérée. Durement touchés en 2009, les marchés de capitaux africains se sont redressés en 2010.

Il existe toutefois des domaines où des progrès restent nécessaires. Le coût du crédit reste élevé et l'accès au crédit est un obstacle majeur à l'exercice d'activités économiques en Afrique. La taille et la liquidité des marchés financiers demeurent insuffisantes et la protection des investisseurs, en particulier la divulgation d'informations par les entreprises et la protection juridique, reste faible.

### Les priorités pour l'avenir

#### Afrique :

- Faciliter l'accès au financement, en particulier pour les petites entreprises et les entreprises informelles ;
- Promouvoir la participation du secteur privé dans les secteurs stratégiques, en particulier par la mise en œuvre effective de partenariats public-privé, pour remédier aux contraintes liées à l'insuffisance d'infrastructures par ailleurs coûteuses en mettant l'accent sur l'énergie et les transports (voir aussi fiche thématique 3) ;
- Approfondir les réformes de la réglementation et des institutions afin de mettre en place des infrastructures adaptées, limiter les formalités administratives et venir à bout de la corruption.

#### Partenaires au développement :

- Soutenir l'action menée par les pouvoirs publics et les investisseurs pour accroître la valeur ajoutée économique générée par le secteur privé et créer des industries plus compétitives en Afrique ;
- Accroître l'investissement dans le renforcement des capacités au premier niveau afin de remédier aux contraintes qui brident le développement humain, financier et technologique ;
- Soutenir les efforts déployés pour améliorer l'accès au financement, en particulier pour les petites et moyennes entreprises.

Fiche thématique **5****DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE**

(forêts, biodiversité et sécheresse/désertification)

**Les principaux engagements**

**Afrique :** En ratifiant la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la lutte contre la désertification (CNULD), et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les gouvernements africains se sont engagés à intégrer dans leurs stratégies nationales de développement des objectifs de développement durable. Le plan d'action de l'Initiative environnement du NEPAD, adopté par l'Union africaine, définit un cadre très complet pour répondre aux préoccupations et problèmes communs et partagés de l'Afrique en matière de développement durable.

**Partenaires au développement :** Outre des déclarations spécifiques de soutien aux efforts de l'Afrique en faveur de la durabilité environnementale, les partenaires ont souscrit une série d'engagements visant à promouvoir la gestion durable des forêts et à combattre les activités illégales tels que l'abattage sauvage et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages.

**Ce qui a été fait pour respecter ces engagements**

**Afrique :** Deux tiers des pays africains élaborent actuellement ou mettent en œuvre des programmes forestiers nationaux. Plusieurs pays ont adopté de nouvelles politiques et lois forestières. Quelque 65 % des forêts africaines sont couvertes par un programme national de gestion des forêts. Des partenariats et programmes de gestion forestière durable ont été mis en place au niveau régional. En outre, plus de deux tiers des pays africains ont élaboré des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Vingt-cinq pays d'Afrique occidentale et centrale ont adopté un code de conduite pour une pêche responsable, et dix pays africains riverains de l'océan Indien occidental ont signé un accord pour protéger leur environnement marin.

Pratiquement tous les pays africains ont élaboré des programmes nationaux de lutte contre la désertification et certains ont commencé à les mettre en œuvre. Cinq programmes d'action subrégionaux et leurs organisations coordinatrices ont été officialisés, et un programme d'action régional a été mis au point avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAfD). La Grande muraille verte du Sahara et l'Initiative du Sahel, dont l'objectif est de catalyser le développement durable et la réduction de la pauvreté aux marges du désert au nord et au sud du Sahara, font partie des priorités du partenariat Union africaine-Union européenne sur le changement climatique.

Lors de la deuxième conférence interministérielle sur la santé et l'environnement organisée en 2010, les gouvernements africains ont adopté l'Engagement de Luanda qui énonce les priorités du continent en matière de santé et d'environnement, et officialise la création de l'Alliance stratégique entre la santé et l'environnement (HESA) qui a pour objet de promouvoir les politiques et investissements visant des actions conjointes en faveur de la santé et de l'environnement en Afrique.

**Partenaires au développement :** Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a financé en Afrique plus de 730 projets représentant 1.6 milliard de dollars EU et portant sur tous les aspects de l'environnement. Lors de sa cinquième reconstitution (2010), le FEM a aussi adopté un mécanisme de financement pour la gestion durable des forêts. L'Initiative TerrAfrica, partenariat international lancé en 2005, a permis de mobiliser 1 milliard de dollars EU – provenant notamment du Programme stratégique d'investissement du FEM pour la gestion durable des terres – afin de développer la gestion durable des ressources en terres et en eau dans plus de 25 pays africains participant au NEPAD dans le cadre du PDDAA.

Dix-sept pays africains bénéficient d'une assistance technique en vue de mettre en œuvre le mécanisme REDD+ (réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts) de la CCNUCC qui a été conçu à la fois pour inciter à la gestion durable des forêts et pour contribuer à l'atténuation du changement climatique, en attribuant une valeur monétaire au carbone stocké dans les arbres sur pied. Le Fonds pour les forêts du bassin du Congo a approuvé le financement de plus de 40 projets dans cinq pays d'Afrique centrale, dont plusieurs visent à préparer ces pays à participer au REDD+ dans le bassin du Congo.

Pour aider les pays africains et les autres pays en développement à faire face, malgré leur manque de moyens, à leurs obligations en tant que signataires d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME), le Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE) a uni ses efforts à ceux de la Commission européenne (CE) et au Secrétariat des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ainsi qu'à plusieurs autres partenaires pour renforcer la capacité des pays ACP à mettre en œuvre les AME.

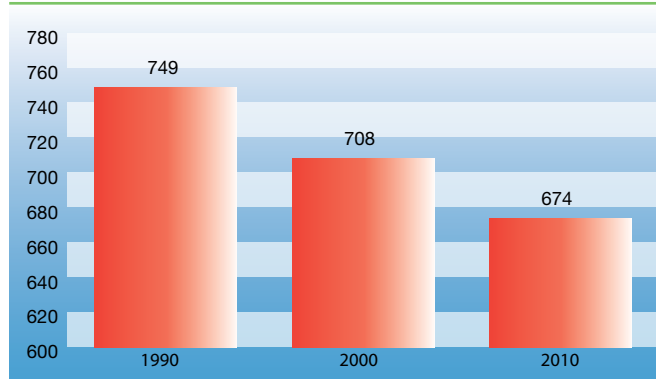
**Efforts conjoints :** Lors de la Conférence des Parties à la CDB, les gouvernements du monde entier ont établi le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, et défini plus précisément leurs objectifs en matière de biodiversité.

Des plans existent mais faute de réelle mise en œuvre, la déforestation se poursuit et les terres continuent de se dégrader.



© Banque Mondiale/Curt Carnemark

### La superficie forestière en Afrique (millions ha), 1990-2005



Source : FAO, Situation des forêts du monde, 2009.

## Les résultats

Bien que la déforestation se poursuive en Afrique, les pertes de forêts ont ralenti entre 1990 et 2010, en particulier en Afrique du Nord. Des programmes de plantations forestières ont été mis en place dans plusieurs pays à des fins tant de production que de protection. Au total, les forêts de plantation d'Afrique couvraient en 2010 quelque 15 millions d'hectares (soit 2.3 pour cent de la superficie forestière totale), l'aire la plus étendue se situant en Afrique du Nord. Les forêts affectées à la conservation de la biodiversité représentent 14 % environ de la superficie forestière totale de l'Afrique et leur étendue augmente de quelque 0.7 % par an. Cependant, la superficie représentée par les forêts primaires – c'est-à-dire dépourvues de tout signe visible d'activité humaine – a diminué de plus d'un demi-million d'hectares par an entre 2000 et 2010. De ce fait, l'Afrique est, de tous les continents, celui où les forêts primaires représentent la plus faible proportion de la superficie forestière totale.

Deux tiers du continent africain sont occupés par des déserts ou des terres arides, concentrés dans la région du Sahel, la Corne de l'Afrique et, plus au sud, le désert du Kalahari. La dégradation des terres touche près de deux tiers de la population totale de l'Afrique. Les informations concernant la biodiversité sont lacunaires. D'après les données relatives aux plantes médicinales par région géographique, c'est en Afrique que le risque d'extinction est le plus élevé (plus de 50 %), ce qui pourrait avoir un impact considérable sur les populations dont la santé et une partie des

revenus dépendent de ces ressources. La disparition constante de surfaces forestières représente également un risque considérable de perte de biodiversité.

Si certaines initiatives sont passées du stade de la planification à celui de l'action, leur mise en œuvre laisse généralement à désirer, d'où un manque d'efficacité. L'inadéquation des capacités institutionnelles, l'insuffisance des données et les problèmes de hiérarchisation des priorités figurent en bonne place parmi les obstacles à surmonter, sans parler du fait que les ministères de l'Environnement ont souvent du mal à faire entendre leur voix et disposent de ressources budgétaires limitées. Les aspects liés au financement, et notamment les solutions financières novatrices, méritent une plus grande attention. La faiblesse ou l'inefficacité des mesures d'application font qu'en 2010, aucun pays africain, à une exception près, n'est parvenu à se hisser dans la première moitié du classement selon l'Indice de performance environnemental (IPE), qui note 163 pays sur la base de 25 critères d'évaluation des performances au regard de différents objectifs environnementaux.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique :

- Veiller à ce que les gouvernements nationaux, avec l'appui des CER, assurent l'intégration effective des politiques et programmes d'environnement dans les plans de développement nationaux.

- Accélérer le passage de la planification à la mise en œuvre.

### Partenaires au développement

- Insister sur le caractère prioritaire des préoccupations environnementales dans les politiques et les programmes d'aide au développement en Afrique.

- Assurer la pleine mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre des conventions et traités internationaux.

Fiche thématique **6****CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Cette section doit être lue en parallèle avec la fiche thématique 18 consacrée au financement climatique

**Les principaux engagements**

**Afrique :** Face à la menace que fait peser le changement climatique, les chefs d'État africains ont pris plusieurs décisions et résolutions dans le cadre de l'Union africaine (UA) mais aussi dans celui d'ententes ministérielles compétentes telles que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). L'UA a vivement engagé les États africains et les Communautés économiques régionales (CER) à intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies et programmes adoptés aux niveaux national et régional.

**Partenaires au développement :** Au titre du Protocole de Kyoto négocié dans le contexte de la CCNUCC, les économies développées et en transition se sont engagées à réduire collectivement leurs émissions de GES de 5.2 % par rapport aux niveaux de 1990 au cours de la première période d'engagement 2008-2012, et sont convenues que la Conférence des Parties (CdP) entamerait l'examen de ces engagements pour les périodes ultérieures. Bien que la CdP 16 ne soit pas parvenue à un accord sur une deuxième période d'engagement en décembre 2010, l'accord de Cancún confirme l'objectif de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale sous la barre des 2°C, et reconnaît en outre la nécessité d'envisager de ramener l'objectif à 1.5°C à une date ultérieure. Il reste à définir précisément quelle forme revêtira le futur cadre d'action international sur la réduction des émissions et comment il fonctionnera.

**Ce qui a été fait pour respecter ces engagements**

**Afrique :** Afrique : Les gouvernements africains, par le biais de la CMAE, se sont employés à mettre en place un cadre global d'action face au changement climatique pour l'Afrique, ainsi qu'à convenir d'une position commune dans les négociations relatives au changement climatique. Des cadres régionaux ont été mis en place pour les programmes climatiques des cinq sous-régions. L'un des principaux objectifs de la position de négociation du groupe africains est d'obtenir que les pays développés reviennent à la hausse leurs ambitions en matière de réduction des émissions, et plus précisément qu'ils prennent de nouveaux engagements au titre du Protocole de Kyoto.

Trente et un PMA africains ont élaboré des programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA) axés sur les besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation, dont 15

ont vu leur financement approuvé. Par ailleurs, compte tenu des liens étroits entre l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, une Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes a été établie dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Au niveau régional, la BAfD, la CUA et la CEA-ONU ont lancé le programme Climat pour le développement en Afrique (ClimDev-Africa) qui vise à améliorer l'information climatologique et son utilisation dans les processus de développement en Afrique. Le Centre africain pour la politique en matière de climat (CAPC) a été créé afin de faciliter le développement des connaissances, la sensibilisation ainsi que la mobilisation et le renforcement des capacités en matière de lutte contre le changement climatique.

Pour renforcer le rôle de l'Afrique dans les négociations sur le climat, l'UA a créé en 2009 la Conférence des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) afin d'assurer une coordination efficace des négociations relatives au climat.

**Partenaires au développement :** Globalement, les Parties visées à l'Annexe B du Protocole de Kyoto (à l'exclusion des États-Unis qui n'ont pas ratifié le Protocole) ont réduit leurs émissions de 17 % entre 1990 et 2008. Les progrès sont toutefois inégaux et varient sensiblement selon les pays. Le gros des réductions est à mettre au compte des économies en transition. Les émissions des autres pays de l'Annexe B (pays industrialisés signataires du Protocole de Kyoto) ont quant à elles globalement augmenté. Collectivement, cependant, les parties visées à l'Annexe B devraient, selon les projections, atteindre voire dépasser leurs objectifs d'ici à 2012.

Dans le contexte des décisions prises en vertu de l'Accord de Copenhague de 2009, de nombreux pays ont soumis au Secrétariat du changement climatique leurs projets en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, et ces propositions ont été officiellement prises en compte au titre de la Convention sur les changements climatiques. Les pays industrialisés ont annoncé des engagements de réduction des émissions impliquant l'ensemble de leur économie, tandis que les pays en développement ont proposé des plans de mesures volontaires.

**Efforts conjoints :** Les Parties à la CCNUCC ont aussi mis en place : i) le Cadre de Cancún pour l'adaptation qui vise à renforcer la coopération internationale en vue d'aider les pays en développement à se protéger contre les effets du changement climatique ; ii) un Fonds vert pour le climat destiné à héberger les services internationaux de gestion, de déploiement et de comptabilisation de financements à long terme voués à soutenir les efforts des pays en développement ; iii) un nouveau Mécanisme technologique pour faciliter le développement de technologies et

*Cancún représente une étape clé dans l'action menée pour aider les pays en développement à se protéger contre les effets du changement climatique, mais il convient de redoubler d'efforts dans le domaine de l'atténuation.*



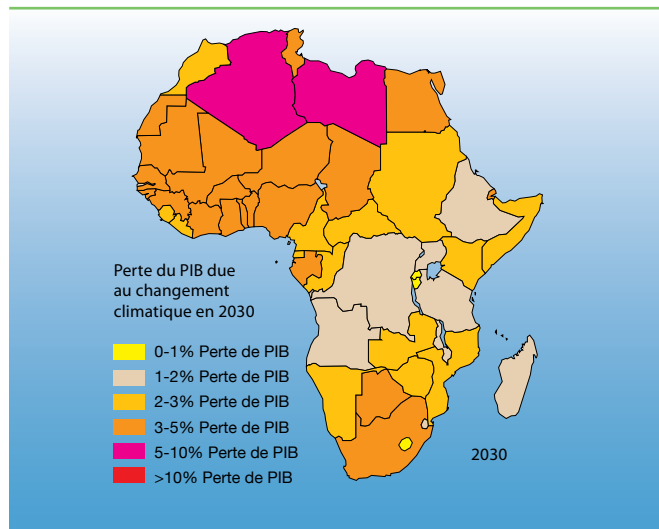
© Reuters

leur transfert vers les pays en développement ; et iv) un Registre où les pays en développement détailleront les mesures d'atténuation volontaires qu'ils prévoient de mettre en œuvre et le soutien dont ils auront besoin à cet effet. Dix-huit pays africains ont soumis des mesures d'atténuation appropriées au niveau national. À Cancún, les Parties sont aussi convenues des approches et mesures d'incitation à adopter au regard du système REDD+ de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, et décidé de s'employer non seulement à éviter les pertes de carbone dues à la déforestation, mais aussi à ralentir, stopper et inverser la diminution du couvert forestier.

## Les résultats

Diverses projections confirment qu'en raison de sa trop grande dépendance envers l'agriculture pluviale et de la faiblesse de ses capacités, l'Afrique sera affectée de façon disproportionnée par le changement climatique. L'impact à court terme est déjà lourd. Dans sa « Déclaration sur l'état du climat mondial », l'Organisation météorologique mondiale

***Des coûts potentiellement élevés en Afrique, plus que dans toute autre région.***



Source : Etude AdaptCost/East Africa basée sur le modèle national FUND.

à confirmé que l'année 2010 avait été exceptionnellement chaude dans la majeure partie de l'Afrique. La température moyenne de la décennie 2001-2010 a été supérieure de 0.85 °C à la normale. Les fortes pluies de mousson ont provoqué les pires inondations jamais observées dans un pays tandis que dans certaines régions d'Afrique orientale, la pluviosité a été par endroits inférieure de plus de 50 % à la normale pour la période septembre-décembre. D'après les études réalisées sur l'impact de la sécheresse et du stress thermique, la hausse des températures devrait se traduire par une chute massive des rendements de maïs.

Des efforts sont en cours pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans l'action publique mais cela ne va pas sans difficultés. Avec le soutien des partenaires au développement, 16 pays africains mettent en place les capacités techniques, analytiques et institutionnelles nécessaires pour intégrer le changement climatique dans la planification du développement. Vingt-huit pays africains s'emploient à renforcer les plateformes nationales qu'ils ont créées afin de promouvoir la réduction des risques liés aux catastrophes. Plusieurs forums d'apprentissage visant le partage des connaissances et des bonnes pratiques, comme le Programme d'adaptation en Afrique et AfricaAdapt, ont été institués afin de soutenir l'action de nombreux pays africains. Trente pays ont préparé des évaluations de leurs besoins technologiques nationaux, mais l'insuffisance des ressources disponibles pour la mise en œuvre et le manque de capacités au plan national font qu'il est difficile de progresser.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique :

- Accélérer l'intégration du changement climatique dans les programmes nationaux de développement, et établir des cadres institutionnels appropriés au niveau national et sectoriel.
- Coordonner plus systématiquement les mesures prises pour améliorer la résilience des pays face au changement climatique et celles visant un développement sobre en carbone.

### Partenaires au développement

- Ne pas relâcher les efforts engagés pour que les institutions visant à assurer le financement de la lutte contre le changement climatique, la coopération technologique et l'adaptation soient pleinement opérationnelles dans les délais fixés à Cancún.
- Accélérer sensiblement le rythme de réduction des émissions pour maintenir le réchauffement planétaire sous la barre des 2 degrés Celsius.
- Veiller à ce que l'adaptation ne demeure pas le parent pauvre de l'atténuation dans la répartition des efforts et des fonds.

## Fiche thématique 7

# ÉDUCATION

### Les principaux engagements

**Afrique :** Dans une série de textes fondateurs, l'Union africaine reconnaît et réaffirme le rôle de premier plan que joue l'instruction dans le développement humain. Les gouvernements des pays d'Afrique ont souscrit au programme d'action en faveur de l'éducation pour tous (EPT) et se sont engagés à élaborer des plans chiffrés en vue d'instaurer l'éducation pour tous, en prenant appui sur l'Initiative Fast Track (Initiative de mise en œuvre accélérée). Afin de combler les lacunes relevées dans le premier plan pour l'éducation, la Deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) va plus loin que l'objectif d'accroissement de la scolarisation dans l'enseignement primaire et comprend ainsi des engagements concernant les disparités entre femmes et hommes et la culture, les systèmes d'information pour la gestion de l'éducation, la formation et le perfectionnement des enseignants, l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, les programmes d'enseignement et les matériels pédagogiques et didactiques, ainsi que la gestion de la qualité. Ce dispositif est étayé par un mécanisme de suivi solide et efficace et par un soutien renforcé au niveau politique, auxquels contribuent les Communautés économiques régionales.

#### Partenaires au développement

Les partenaires au développement ont pris une série d'engagements en vue de soutenir les cadres et objectifs mondiaux en faveur de l'éducation, notamment les OMD relatifs à l'accès universel à l'enseignement primaire et à l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation (voir aussi fiche thématique 9). Ils sont déterminés à appuyer la réalisation des six objectifs inscrits dans le Cadre d'action en faveur de l'éducation pour tous, en mettant particulièrement l'accent sur l'enseignement primaire. Les sommets du G8 ont réitéré les engagements en faveur de l'EPT et les membres ont promis de remédier au déficit de financement de l'Initiative Fast Track, afin d'assurer une aide financière et une assistance technique coordonnées aux pays dotés d'un plan national pour l'éducation. Deux fonds d'affectation spéciale ont été créés à l'intention des pays qui n'ont pas les moyens de concevoir et/ou de mettre en œuvre un plan national pour l'éducation. Les partenaires au développement se sont en outre engagés à constituer une équipe spéciale internationale sur le thème « Les enseignants pour l'EPT », afin de lutter contre la pénurie d'enseignants qualifiés dans les pays à faible revenu. Le sommet du G20 qui s'est tenu à Séoul en 2010 a réaffirmé l'importance du lien entre éducation et marché du travail pour accroître l'emploi qualifié, stimuler la productivité et renforcer le potentiel de croissance.

### Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** Dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne, les ressources intérieures ont augmenté, les dépenses publiques consacrées à l'éducation ayant atteint en 2008 une moyenne de 20.3 %, contre 17 % dans plus de la moitié des pays pour lesquels des informations étaient disponibles en 2006. Par rapport au PIB, les dépenses ont également progressé et, dans environ 40 % des pays d'Afrique, elles ont dépassé 5 % en 2008. Cinq pays d'Afrique à faible revenu ont réduit leurs dépenses d'éducation en 2009. Les plans nationaux d'éducation de 25 pays d'Afrique ont été approuvés au titre de l'Initiative Fast Track, soit un de plus que le nombre indiqué dans le rapport de l'an dernier.

#### Communauté internationale

Si le montant total de l'aide au développement affectée à l'éducation a fortement progressé entre 2000 et 2006, le niveau de l'aide à l'éducation de base en Afrique a récemment diminué, passant de 1.7 milliard de dollars EU en 2007 à 1.6 milliard en 2008. Les niveaux d'aide actuels ne sont pas conformes à l'engagement pris par les donateurs de faire en sorte qu'aucun pays résolu à instaurer l'éducation pour tous à l'horizon 2015 ne voie ses efforts contrariés par un défaut de ressources financières : selon les estimations de l'UNESCO, il manque 6.8 milliards de dollars EU de concours extérieurs par an pour parvenir à assurer à tous l'accès à l'enseignement primaire en Afrique subsaharienne d'ici à 2015. L'aide au profit de l'enseignement secondaire a toujours été plus faible : elle a représenté entre 20 % et 47 % des montants affectés à l'éducation de base au cours des cinq dernières années, atteignant 444 millions de dollars EU en 2008.

### Les résultats

Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire a progressé dans tous les pays d'Afrique. Selon des données détaillées sur 36 de ces pays pour 1999 et 2008, ce taux était en moyenne de 83 % en 2008, contre 65 % en 1999, et seize pays sont parvenus à un chiffre supérieur à 90 %. La cible correspondante de l'OMD relatif à l'éducation devrait être atteinte au niveau de la région dans son ensemble. Les taux d'achèvement des études primaires n'ont pas augmenté au même rythme et la moyenne régionale reste inférieure à 70 %. Les inégalités entravent toujours la progression des taux de scolarisation et d'achèvement des études. Le fossé entre zones rurales et zones urbaines, les disparités entre les sexes et les différences de revenu constituent toujours de sérieux obstacles. Parmi les filles vivant

*La scolarisation dans l'enseignement primaire a beaucoup progressé. Davantage d'efforts s'imposent pour améliorer les taux d'achèvement des études et la qualité à ce niveau, réduire les inégalités et faire en sorte que l'éducation contribue à la réalisation des objectifs économiques et sociaux.*

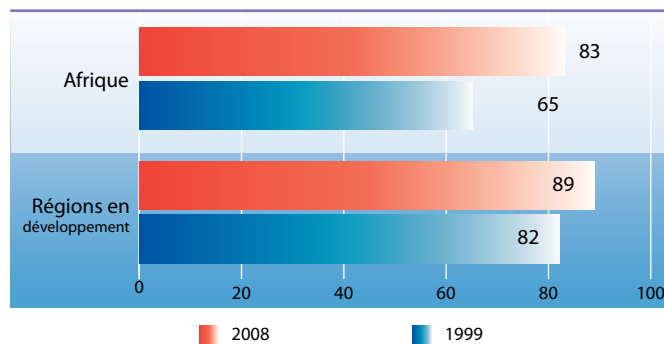


© Steven Chiu

dans les 20 % des ménages les plus pauvres, il y a 3.5 fois plus souvent d'enfants non scolarisés que dans les familles se situant dans les tranches de revenu les plus élevées, et quatre fois plus que pour les garçons appartenant aux tranches de revenu supérieures.

La parité entre les sexes dans l'enseignement primaire va probablement être réalisée dans la majorité des pays, les progrès accomplis dans le passé ayant duré à ce niveau (voir aussi fiche thématique 9). En 2008, on y comptait 91 filles pour 100 garçons en Afrique subsaharienne et 94 en Afrique du Nord, soit une légère progression par rapport aux chiffres de 2006/07, respectivement de 89 et 94. Seize des 43 pays pour lesquels des données étaient disponibles étaient parvenus à la parité. S'agissant de l'enseignement secondaire, le tableau est moins encourageant puisqu'en 2007, 34 % seulement de la cohorte d'âge y étaient scolarisés en Afrique subsaharienne (contre 24 % en 1999). L'objectif de parité entre les sexes est aussi plus éloigné que dans le cas de l'enseignement primaire, encore que 38 % des pays pour lesquels des données sont disponibles ont réduit l'écart entre filles et garçons entre 1999 et 2010. Dix pays enregistraient un indice de parité supérieur à 0.9. L'analphabétisme demeure important chez les adultes et les taux d'alphabétisation des femmes sont en moyenne inférieurs à ceux des hommes.

**Taux net ajusté de scolarisation dans le cycle primaire\* (%)**



\*Défini comme le nombre d'élèves du groupe d'âge scolaire théorique pour l'école primaire scolarisés soit dans l'enseignement primaire soit dans l'enseignement secondaire, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe d'âge. Source : Nations unies. Rapport 2010 sur les objectifs du millénaire pour le développement.

Cependant, 15 pays enregistraient des taux d'alphabétisation de plus de 90 % tant pour les femmes que pour les hommes. La scolarisation dans l'enseignement supérieur a légèrement augmenté en Afrique subsaharienne, passant de 5 % à 6 % au cours de la période 2006-2008, mais elle n'est toujours pas suffisante pour répondre à la demande compte tenu du faible niveau de départ, et l'écart par rapport aux autres régions s'est creusé. Le nombre d'enseignants qualifiés reste très inférieur aux besoins puisqu'il en manque environ 3 millions selon les estimations. En 2007, le nombre d'élèves par enseignant au niveau du primaire était supérieur à la norme internationale (40) dans 22 pays d'Afrique.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique :

- Consolider et intensifier les progrès dans l'enseignement primaire; accroître la dotation budgétaire affectée à l'éducation afin d'assurer la gratuité de l'enseignement primaire dans tous les pays d'Afrique ; et en assurer l'accès de façon équitable aux populations vulnérables, notamment aux catégories à faible revenu, aux personnes vivant dans les zones rurales et aux filles, en ciblant davantage l'action sur ces dernières ;
- Faire de la qualité des diplômés de l'enseignement primaire une priorité absolue, afin d'améliorer l'accessibilité à l'enseignement post-primaire et de renforcer l'« employabilité » des jeunes qui sortent de l'école primaire ;
- Accroître l'investissement dans l'enseignement post-primaire, afin d'augmenter le nombre d'établissements et d'améliorer la qualité de l'enseignement pour pouvoir répondre aux besoins du marché du travail dans son ensemble ;
- Faire encore progresser la parité entre les sexes à tous les niveaux d'enseignement.

### Partenaires au développement :

- Accélérer les progrès dans le domaine de l'aide à l'éducation en portant une attention plus grande aux priorités des pays d'Afrique, notamment en tenant compte de l'importance de l'investissement dans l'enseignement post-primaire et supérieur ;
- Appuyer les efforts déployés par les pays d'Afrique pour améliorer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux ;
- Soutenir la réalisation d'une vaste réforme de l'Initiative Fast Track, afin d'améliorer la mise en œuvre de l'aide et restructurer la gouvernance de façon à y intégrer les pays en développement et à assurer la prise en compte de leurs intérêts.

Fiche thématique **8****SANTÉ****Les principaux engagements**

**Afrique :** Les gouvernements des pays d'Afrique ont pris un ensemble d'engagements ambitieux et précis en vue d'accroître l'investissement dans le domaine de la santé. Les membres de l'Union africaine (UA) ont décidé d'affecter à ce secteur au moins 15 % des dépenses qu'ils effectuent à partir de ressources intérieures. Ils se sont fixé pour objectif d'instaurer un accès universel aux soins de santé, notamment aux services d'hygiène sexuelle et de santé génésique. Ils ont fait de l'accès universel aux traitements contre le VIH/sida une priorité absolue de leur développement. Ils se sont engagés à accélérer les actions de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, notamment en visant l'objectif de réduire de moitié la charge du paludisme à l'horizon 2010. La santé maternelle et infantile a été le thème principal du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine organisé en juillet 2010, qui a appelé à accroître les ressources destinées à ce domaine, ainsi qu'à la lutte contre le VIH/sida. Les engagements pris d'agir pour faire reculer la mortalité maternelle et infantile, renforcer les systèmes de santé et répondre aux besoins des catégories vulnérables en matière de santé n'ont pas été assortis d'objectifs précis.

**Partenaires au développement**

Les partenaires au développement se sont efforcés d'étayer les efforts d'investissement de l'Afrique dans le domaine de la santé. Lors des sommets du G8 en particulier, il a été décidé de faire de la santé une priorité, ce qui s'est traduit par la promesse d'apporter un supplément de 60 milliards de dollars EU sur la période 2006-2011 pour lutter contre les maladies infectieuses et renforcer les systèmes de santé. Les premiers engagements pris à partir de 2005 ont donné une place privilégiée à l'action contre le VIH/sida et certaines maladies infectieuses, en particulier à travers le soutien des fonds verticaux pour la santé. Ceux qui ont été souscrits plus récemment, plus étendus, mettent davantage l'accent sur les systèmes de santé, la formation des travailleurs de la santé et les maladies tropicales négligées. Les partenaires au développement sont en outre convenus d'assurer la fourniture de traitements à des prix abordables et ont promis de mobiliser 5 milliards de dollars EU pour combattre la mortalité maternelle sur la période 2010-2015.

**Ce qui a été fait pour respecter ces engagements**

**Afrique :** Les progrès accomplis vers l'objectif adopté à Abuja de consacrer 15 % du budget national à la santé ont été limités. À la date de 2009, 27 pays avaient accru la part de la santé dans les dépenses publiques totales par rapport à 2001, mais seulement deux d'entre eux avaient atteint

l'objectif budgétaire d'Abuja. Sept pays ont réduit les dépenses publiques de santé au cours de cette période. Dans 12 autres pays, ces dépenses sont restées stables. Le niveau médian des dépenses publiques réelles par habitant effectuées pour la santé à partir de ressources intérieures est passé de 10 à 14 dollars EU au cours de la décennie, soit moins de la moitié du montant des dépenses par habitant requises en 2009 (33 dollars EU) pour atteindre les OMD dans les pays à faible revenu. En 2009, 39 pays d'Afrique ont distribué gratuitement des moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII). Le nombre de MII fournies à l'Afrique subsaharienne est passé de 5.6 millions en 2004 à 88.5 millions en 2009. Vingt-deux pays ont lancé la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA). Tous les pays ont élaboré des stratégies ou des plans nationaux en vue d'assurer aux personnes touchées par le VIH des services complets de traitement, de soins et de soutien.

**Partenaires au développement**

Le montant des engagements d'aide publique au développement (APD) pris par les membres du CAD en faveur de la santé en Afrique est passé de 1.6 milliard de dollars EU en 2002 à 8.4 milliards en 2009. L'essentiel du financement existant a été dirigé vers la lutte contre les maladies infectieuses, notamment le VIH/sida. En revanche, l'aide aux systèmes de santé est restée identique durant toute la décennie. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP) a été entièrement provisionné ; des mécanismes de financement novateurs, dont le Projet pilote de garantie de marchés et la Facilité internationale pour le financement de la vaccination (IFFIm), ont bénéficié d'un soutien, de même qu'un certain nombre d'initiatives internationales visant à combattre des maladies telles que le paludisme et la poliomyélite. En 2008, dans le cadre du Partenariat international pour la santé (IHP+) et du Plan présidentiel d'aide d'urgence à la lutte contre le sida (PEPFAR) mis en place par les États-Unis, il a été décidé de former et retenir un minimum de 140 000 nouveaux professionnels des métiers médicaux et paramédicaux. Le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé, dont le but est de freiner l'afflux de travailleurs de la santé venant des pays pauvres, a été approuvé en 2010.

**Les résultats**

L'Afrique reste la région du monde la plus touchée par le VIH/sida, bien que les taux d'infection continuent de diminuer et que le taux de prévalence du VIH soit passé de 5.8 % en 2001 à 5.0 % en 2009. La population couverte par les traitements s'est accrue : 43 % des personnes qui en ont besoin ont désormais accès à la thérapie antirétrovirale, contre 14 %



Des progrès continuent d'être faits dans plusieurs domaines, mais davantage d'efforts s'imposent pour pouvoir réaliser les OMD. Les objectifs de financement ne sont pas atteints. Une attention plus grande doit être portée aux systèmes de santé et à ceux qui y travaillent.



© Eric Miller/Africa Media Online

en 2005. La prévalence de la tuberculose a légèrement reculé, passant de 507 cas à 475 cas pour 100 000 habitants entre 2007 et 2009.

Onze pays ont assisté à une diminution de plus de 50 % des cas de paludisme depuis 2000, et si l'accès aux traitements est passé de 1.2 million de personnes en 2004 à 62.6 millions en 2008. Les décès dus au paludisme ont diminué de 802 000 en 2007 à 709 000 en 2009.

En Afrique subsaharienne, le taux de vaccination des enfants d'un an contre la rougeole est passé de 55 % en 2000 à 72 % en 2008 et se situe actuellement à 92 % en Afrique du Nord. Les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ont diminué pour passer de 180 à 129 pour 1 000 naissances vivantes entre 1990 et 2008 en Afrique subsaharienne, et de 80 à 26 pour 1 000 naissances vivantes sur la même période en Afrique du Nord. La mortalité maternelle est tombée de 230 à 92 pour 100 000 naissances vivantes entre 1990 et 2008 en Afrique du Nord, mais reste élevée au sud du Sahara, où le taux est de 640.

L'offre de travailleurs de la santé reste faible. Alors qu'elle supporte 24 % de la charge mondiale de morbidité, l'Afrique subsaharienne ne compte que 3 % des effectifs mondiaux du personnel de la santé, et les

prévisions annoncent un déficit de 800 000 travailleurs de la santé dans 31 pays d'Afrique subsaharienne à l'horizon 2015. Dans l'ensemble, les systèmes de santé restent médiocres et la qualité des données, le suivi et l'évaluation laissent beaucoup à désirer, situation qui est encore aggravée par le faible taux de couverture des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et le caractère embryonnaire des infrastructures énergétiques et routières (voir aussi fiche thématique 3).

## Les priorités pour l'avenir

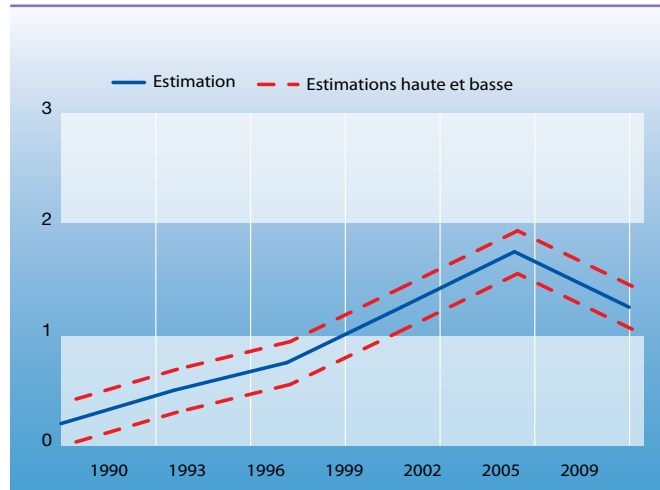
### Afrique :

- Accroître le financement global de la santé afin de respecter les engagements pris, notamment en mobilisant les ressources nationales, ainsi qu'en encourageant le dialogue entre les ministres de la Santé et les ministres des Finances, comme illustré lors du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de 2010 et de la quatrième conférence annuelle conjointe UA/CEA des ministres africains des Finances qui a eu lieu en 2011 ;
- Renforcer les systèmes de santé en instaurant une collaboration avec les secteurs de l'éducation, du commerce et des finances et en portant parallèlement une attention plus grande aux infrastructures nécessaires à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement.
- Constituer une main-d'œuvre qualifiée en améliorant la formation et les incitations et en accroissant les ressources.

### Partenaires au développement

- Continuer à mettre au point des mécanismes de financement novateurs et à soutenir ceux qui existent.
- Maintenir les engagements concernant les maladies infectieuses et compléter les efforts en la matière par un accroissement de l'investissement dans les systèmes de santé, notamment à travers le soutien budgétaire et le renforcement des capacités locales.
- Appuyer les efforts déployés par l'Afrique pour retenir ses ressources humaines en adoptant des approches plus responsables à l'égard du recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée peu abondante.

### Décès dus au VIH/sida en Afrique subsaharienne, 1990-2009 (millions)



Source : ONUSIDA/OMS Point sur l'épidémie de sida 2010.

## Fiche thématique 9

# PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

## Les principaux engagements

**Afrique :** Les dirigeants africains ont pris un ensemble d'engagements en faveur de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de leur autonomisation tant dans le domaine économique que dans la sphère politique, notamment à travers des déclarations de premier plan comme le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (2003) et la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (2004). Dans ces textes, les gouvernements africains se sont engagés à rendre compte chaque année des progrès accomplis vers l'égalité des sexes. De plus, une série d'engagements mettant en relief les préoccupations touchant à la situation des femmes dans les domaines social et économique, ont été pris dans des déclarations à visée sectorielle faites par l'UA et à l'échelon régional, notamment sur la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et les migrations (voir également fiches thématiques 2, 7 et 8).

**Partenaires au développement :** Les partenaires au développement ont exprimé leur attachement aux principes relatifs à l'égalité entre femmes et hommes à travers un ensemble d'accords internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'OMD 3 constitue un appel à œuvrer pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment par la suppression des disparités existant entre elles et les hommes dans le domaine de l'éducation (voir aussi fiche thématique 7). Les principaux engagements concernant l'aide au développement et son efficacité font état des objectifs relatifs à l'égalité des sexes. Les partenaires au développement sont en outre convenus d'agir en faveur de celle-ci au moyen d'une série d'initiatives à caractère sectoriel et, parmi les engagements récemment pris en vue de soutenir les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour maîtriser les effets de la crise financière, figure la promesse d'accélérer l'action pour l'égalité entre femmes et hommes. Le G20 a appelé tout particulièrement l'attention sur les disparités entre les sexes en matière de compétences dans son plan d'action pluriannuel.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** Les progrès réalisés dans la consolidation des normes et autres règles visant à promouvoir et à protéger les droits des femmes sont inégaux. Vingt-neuf pays ont ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique. Beaucoup de pays s'attachent à honorer leurs engagements en

faveur de l'égalité des sexes en renforçant leur politique sociale et en adoptant des textes de loi ayant pour but de faire progresser les droits socio-économiques des femmes. Toutefois, dix pays maintiennent toujours des réserves et les efforts de notification périodique au Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes demeurent relativement médiocres. Dix-huit des 28 pays où se pratiquent des mutilations génitales sur les femmes ont déclaré celles-ci illégales. Les mesures stratégiques destinées à combattre les violences faites aux femmes ont été renforcées dans le cadre de la campagne « Africa Unite » lancée par le Secrétaire général des Nations unies en vue de mettre fin aux violences que subissent les femmes et les filles. Depuis 2007, six pays ont élaboré des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité.

**Partenaires au développement :** Les partenaires au développement continuent d'intensifier le soutien qu'ils apportent aux secteurs socio-économiques en vue de répondre aux besoins des populations vulnérables et de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes. En 2007-2009, les membres du CAD-OCDE ont pris des engagements représentant un montant de 23 milliards de dollars EU par an au titre de l'aide bilatérale en faveur de l'égalité des sexes. Dans le cas de 24 des 26 pays qui assurent un soutien direct, les dix premiers pays bénéficiaires se trouvaient en Afrique. Les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales ont aussi encore renforcé leur appui, par exemple avec le Plan d'action pour l'égalité des sexes de la Banque africaine de développement (BAfD) et la Feuille de route adoptée par la Banque mondiale pour l'intégration des questions liées à l'égalité des sexes dans ses activités (2011-2013).

## Les résultats

Les gouvernements africains ont peu à peu intensifié leurs efforts en faveur des secteurs sociaux, surtout dans les domaines de l'éducation et de la prise de décision politique:

**Éducation :** S'agissant des cibles de l'OMD relatives à l'éducation qui concernent la scolarisation dans l'enseignement primaire et la parité entre filles et garçons à ce niveau, la majorité des pays d'Afrique sont sur la bonne voie et 16 d'entre eux sont déjà parvenus à la parité. Ce sont l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur qui font problème, les gouvernements africains n'investissant pas suffisamment à ces niveaux, où la parité entre filles et garçons n'a encore été réalisée dans aucun pays (voir aussi fiche thématique 7).

**Santé :** La mortalité maternelle a diminué de façon générale entre 1980

Les politiques en faveur de l'égalité entre femmes et hommes se sont beaucoup développées, mais les progrès réalisés dans leur mise en œuvre sont variables. Des améliorations sont observées dans la sphère sociale et celle de la représentation politique, mais pour ce qui concerne la participation à la vie économique, les avancées sont limitées.



© Graeme Williams/Africa Media Online

et 2008 dans toutes les parties de l'Afrique, même si le taux demeure élevé (particulièrement en Afrique subsaharienne). La moitié de l'ensemble des décès maternels enregistrés sur la planète se produisent en Afrique. Sur les 52 pays d'Afrique ayant notifié la proportion d'accouchements en présence d'un professionnel de santé qualifié pour 2010, seuls 7 pays ont communiqué un chiffre de 90 % ou supérieur. Les données récentes sur la prévalence du VIH montrent qu'en Afrique subsaharienne, on compte 13 femmes contaminées pour 10 hommes infectés. Beaucoup d'efforts ont été faits pour renforcer la prévention, le traitement et le soutien, mais le caractère disproportionné de l'impact de la pandémie sur les femmes reste un problème majeur (voir aussi fiche thématique 8).

**Participation à la vie économique :** Davantage d'efforts s'imposent pour combler l'écart existant entre femmes et hommes dans le domaine de l'emploi. La majorité des pays d'Afrique ont ratifié les conventions 100 et 111 de l'OIT concernant respectivement l'égalité de rémunération et la discrimination en matière d'emploi. Néanmoins, le taux d'emploi des femmes demeure inférieur d'environ 25 % à celui des hommes, et les premières sont plus de deux fois plus nombreuses que les seconds à travailler dans le secteur informel de l'économie. Dans la plupart des pays, les femmes demeurent peu représentées parmi les employeurs, de même que dans les instances chargées de l'élaboration de la politique économique et de la prise de décision en la matière. Dans 26 pays, la participation du secteur privé à la fourniture de services financiers et

à l'amélioration des compétences en matière financière a entraîné une augmentation de l'entrepreneuriat chez les femmes.

**Représentation politique :** La représentation des femmes dans les parlements a augmenté dans la majorité des pays. En 2011, 7 des 25 pays du monde qui avaient atteint un taux de 30 % de femmes (dans la Chambre unique ou la Chambre basse des parlements nationaux) se trouvaient en Afrique : la représentation des femmes a même dépassé 50 % dans l'un d'entre eux. Des études montrent qu'une participation égale des femmes à la prise de décision est essentielle pour assurer une gouvernance plus responsable et plus réactive. On constate en outre dans plusieurs pays une progression de la représentation des femmes dans les instances de décision des administrations locales, avec un taux de 58 % pour l'un d'eux.

## Les priorités pour l'avenir

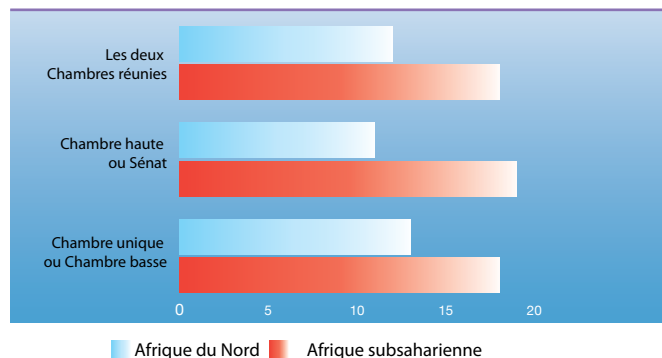
### Afrique :

- Élargir les stratégies visant à accroître l'accès des femmes aux ressources économiques en assurant la promotion de leurs droits et en encourageant leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques ;
- Renforcer les politiques et les mécanismes nécessaires au financement intersectoriel des mesures en faveur de l'égalité des sexes, notamment en veillant à ce que femmes et hommes tirent un profit égal des ressources publiques ;
- Passer rapidement du stade de la définition de politiques et autres plans à celui de leur mise en œuvre effective, notamment en donnant la priorité aux actions visant à réaliser les objectifs de la Décennie des femmes africaines (2010-2020) ;
- Produire des données de qualité ventilées par sexe, afin de pouvoir suivre efficacement les progrès accomplis vers l'égalité entre femmes et hommes.

### Partenaires au développement :

- Veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient allouées aux partenaires africains pour les aider à traduire leurs engagements en faveur de l'égalité des sexes dans des politiques, actions et programmes concrets.

Proportion de femmes dans les parlements nationaux en 2011 (%)



Source : Site internet de l'Union interparlementaire, au 31 janvier 2011. D'après les données disponibles.

Fiche thématique **10****GOUVERNANCE POLITIQUE****Les principaux engagements**

**Afrique** : Les États africains continuent d'insister sur le fait que la qualité de la gouvernance politique est une condition préalable du développement et de la réduction de la pauvreté, comme l'atteste le choix de faire des valeurs partagées en Afrique le thème central de la 16<sup>ème</sup> Session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine qui s'est tenue en janvier 2011. Ils sont résolus à mettre en œuvre une réforme des élections et ont engagé une action collective, via les institutions à l'échelon des régions ou du continent, pour améliorer le processus démocratique et le respect des droits de l'homme. Plus précisément, l'Union africaine a adopté une politique de tolérance zéro vis-à-vis des changements de gouvernement contraires à la constitution. Grâce au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), les gouvernements africains ont en outre mis en place un dispositif à l'échelle du continent pour surveiller et encourager l'application des principes de bonne gouvernance.

Compte tenu de ces engagements, les participants au 16<sup>ème</sup> Sommet de l'UA ont promis de créer une architecture panafricaine de gouvernance afin d'accroître la capacité des organes et institutions de l'UA de promouvoir, d'évaluer et de suivre les évolutions dans le domaine de la gouvernance. Cette structure servirait à consolider les chartes et protocoles déjà conclus pour améliorer la gouvernance politique, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2007) qui est la plus haute expression de la volonté de l'Union africaine et de ses États membres d'adhérer à un ensemble de valeurs communes. Une fois ratifiée, cette charte obligera les États membres de l'UA à réagir à des actions contraires à la Constitution commises dans l'un d'entre eux et à ancrer les avancées réalisées dans les domaines de la démocratie et de la gouvernance. Le 16<sup>ème</sup> Sommet de l'UA a également été marqué par l'adoption de la Charte africaine sur les valeurs et les principes de la fonction publique et de l'administration en Afrique (janvier 2011).

**Partenaires au développement** : Les partenaires au développement se sont félicités de l'intérêt croissant porté en Afrique à la qualité de la gouvernance politique. Ils se sont engagés à apporter leur soutien au MAEP et aux processus connexes tout en reconnaissant que leur rôle dans la gouvernance en Afrique ne peut être que limité. La Stratégie conjointe Afrique-UE sur la gouvernance démocratique et les droits de l'homme a contribué à forger l'axe central de l'architecture panafricaine de gouvernance. Sous l'égide des Nations unies, les partenaires ont souscrit plusieurs engagements de portée internationale concernant les droits humains, civils et politiques.

**Ce qui a été fait pour respecter ces engagements**

**Afrique** : Les élections demeurent la manifestation la plus visible et la plus tangible de l'Union africaine et de l'engagement de ses États membres envers la démocratie et la gouvernance. A la fin de 2010, 36 pays avaient signé et huit pays avaient ratifié la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. L'UA continue de faire campagne pour obtenir de nouvelles ratifications en espérant que le chiffre de 15 États ayant déposé un instrument de ratification requis pour que la Charte entre en vigueur sera bientôt atteint. Des élections ont lieu plus fréquemment : entre janvier 2010 et avril 2011, plus de la moitié des États africains ont organisé des élections, dans la majorité des cas des élections présidentielles, mais aussi dans quelques cas des élections législatives ou locales. L'UA et les organisations régionales ont appuyé ce processus par le truchement de missions d'observation électorale, grâce à la mise en place d'un programme d'assistance technique aux organes d'administration des élections, et aussi par des actions conduites au niveau politique. Elles ont donc résolument opté pour une ligne de conduite consistant à soutenir les transferts pacifiques de pouvoir après des élections et à s'opposer aux changements de gouvernement contraires à la Constitution.

La mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) s'est accélérée depuis le rapport de 2010. Entre janvier 2010 et mars 2011, trois pays ont reçu des missions de soutien et d'évaluation et deux autres sont arrivés au terme du cycle d'évaluation qui s'achève par le Forum des chefs d'État et de gouvernement du MAEP, ce qui porte à quatorze le nombre total de pays ayant fait l'objet d'une évaluation par le Forum du MAEP. Par ailleurs, deux des trois pays pionniers sont déjà prêts à participer à un deuxième cycle d'évaluation dès le début de 2011.

Des progrès sont en outre à noter dans un certain nombre de domaines relevant des droits de l'homme. Le Comité d'experts formé autour de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant (2003) est maintenant en place et a commencé à publier des rapports.

**Partenaires au développement** : Les partenaires au développement ont prêté leur concours à des initiatives visant à renforcer l'état de droit et à améliorer la surveillance parlementaire et la participation de la société civile. Ils ont apporté un soutien aux phases d'amont du MAEP, par la création d'un Fonds fiduciaire du PNUD, et ont aidé des pays à procéder à des auto-évaluations ou à concevoir des plans d'action nationaux. Leur soutien financier a été modeste, mais il est en progression. Le montant de l'aide au développement mobilisée en faveur de l'organisation d'élec-

Les processus démocratiques se renforcent, mais la qualité des élections est variable. On dénote une détermination à résister aux alternances gouvernementales non constitutionnelles. La mise en place du processus MAEP se poursuit.



© PNUD

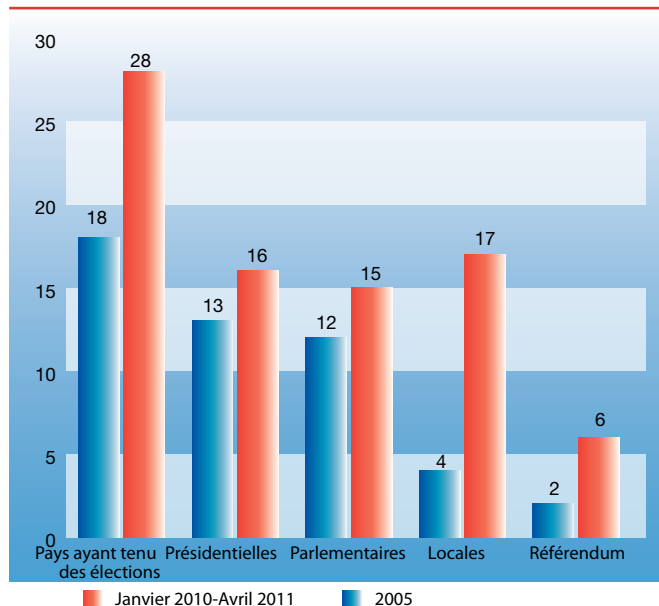
tions en Afrique a augmenté de près de 85 % sur la période 2007-2008, pour atteindre 275 millions dollars EU, et il a plus que triplé depuis 2000. Les partenaires au développement ont en outre montré qu'ils appuient fermement la position de l'UA sur les changements de gouvernement contraires à la Constitution.

Ils continuent d'apporter leur soutien et de participer à un certain nombre d'initiatives connexes, comme l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) (voir aussi fiche thématique 11).

## Les résultats

(i) La qualité des élections s'est améliorée, mais demeure inégale, et l'on constate une aggravation de la violence associée à des élections. Plus de 60 % des processus électoraux qui se sont déroulés entre 2005 et 2009 ont été jugés indépendants et crédibles

### Nombre et nature des élections



Source : Données EISA sur calendriers électoraux

(ii) On a enregistré quelques cas de renversement de gouvernements arrivés au pouvoir en violation de la Constitution. Dans plusieurs pays, les élections ont abouti à une passation de pouvoir réussie en faveur de régimes civils. Dans un cas, les pressions politiques ont été appliquées par l'UA et les organisations régionales, avec le concours de la communauté internationale, en réponse à un changement de pouvoir non constitutionnel. Bien que ces pressions n'aient pas permis d'éviter une transition sans conflit (voir la fiche thématique 12) le résultat final aura été un transfert de pouvoir au profit d'un gouvernement démocratiquement élu ;

(iii) Les mouvements populaires trouvant leur source dans des réseaux organisés qui fonctionnent grâce à des médias sociaux, et sont distincts des partis d'opposition classiques dotés d'un organe de direction central, ont déclenché des changements politiques lourds de conséquences en Afrique du Nord. Les causes profondes de ces événements sont à la fois politiques et économiques. Des élections devraient avoir lieu dans le courant de 2011. Ces changements devraient avoir des répercussions notables sur l'Union africaine et le reste du continent.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique :

- Continuer à promouvoir l'amélioration de la qualité des élections ;
- Maintenir la politique rigoureuse de tolérance zéro de l'UA vis-à-vis des modes de cession du pouvoir contraires à la constitution et promouvoir les processus démocratiques et les démarches participatives en matière de gouvernance ;
- Continuer à promouvoir la mise en œuvre du MAEP en tant qu'instrument de partage de valeurs communes et des Plans d'action nationaux y afférents.

### Partenaires au développement :

- Continuer à appuyer politiquement les efforts déployés par les institutions régionales et continentales pour faire progresser la démocratie ;
- À la demande d'institutions africaines, continuer à procurer un soutien logistique et financier lors d'élections ;
- Continuer d'appuyer le MAEP tout en respectant le principe de la prise en main du processus par les pays africains.

## Fiche thématique 11

## GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

## Les principaux engagements

**Afrique :** Les gouvernements africains ont souscrit un certain nombre d'engagements concernant la politique macroéconomique, la gestion des finances publiques, les procédures budgétaires et la lutte contre la corruption. La Convention de 2003 de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (AUCPCC), entrée en vigueur en 2006, établit un cadre législatif cohérent qui couvre tout un éventail d'infractions pénales, au nombre desquelles la corruption et le blanchiment de capitaux, des dispositions concernant le recouvrement d'actifs et la corruption dans le secteur privé. Vingt et un pays d'Afrique sont Parties à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), qui a pour objet de promouvoir la transparence des recettes tirées des matières premières. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) permet lui de suivre les progrès réalisés en matière de gouvernance économique et politique (voir aussi fiche thématique 10).

**Partenaires au développement :** Les partenaires au développement sont parties à la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC) et à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption). L'OCDE a publié des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour un comportement responsable des entreprises. Les parties à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption apportent également leur soutien à l'Initiative conjointe OCDE / Bafd pour l'intégrité des affaires et la lutte contre la corruption en Afrique. Elles ont pris des engagements en vue de combattre le blanchiment de capitaux et d'aider à identifier et récupérer les avoirs volés, et d'autres engagements, connexes, concernant la transparence fiscale et la fixation de prix de transfert (voir également les fiches thématiques 14 et 15). En 2010, le G8 a exprimé son soutien aux efforts pour prévenir, contrecarrer et éradiquer l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, et à l'action menée dans le cadre du Processus de Kimberley sur le commerce des diamants bruts. Au Sommet de novembre 2010, les participants au G20 ont adopté un Plan d'action du G20 pour combattre la corruption (Programme d'action du G20 pour combattre la corruption, promouvoir l'intégrité des marchés et favoriser l'instauration d'un climat sain des affaires).

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** De nombreux pays africains ont engagé une réforme de fond du cycle de gestion des ressources publiques, passant par la reconsti-

tution des administrations fiscales nationales, la modernisation du cadre juridique, applicable notamment à la passation des marchés, la création de nouvelles structures pour le processus d'établissement du budget, et le renforcement des institutions supérieures de vérification des comptes. Néanmoins, les progrès sont lents, et les avancées freinées par divers écueils, à commencer par un sérieux déficit de transparence, une reddition de comptes inadéquate, une insuffisante volonté politique d'adhérer aux cadres constitutionnels et aux lois relatives à la gestion budgétaire et fiscale, et un manque de capacités techniques et managériales.

Au mois d'août 2010, 45 États membres de l'UA avaient signé l'AUCPCC et 31 l'avaient ratifiée. Fin mars 2011, 40 pays africains avaient signé la CNUCC et 42 l'avaient ratifiée. Neuf pays africains ont engagé leur examen de la première année. Fin mars 2011, 5 pays africains avaient été déclarés en conformité avec les normes de l'ITIE et 16 s'étaient portés candidats. A la même date, 16 pays africains satisfaisaient aux normes minimales du Système de certification du processus de Kimberley.

**Partenaires au développement :** Trente-huit pays, déjà Parties à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, ont adopté en 2009 une nouvelle Recommandation visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (Recommandation anti-corruption). Un mécanisme de suivi par les pairs permet d'apprécier si la législation d'un pays est adéquate pour assurer la mise en œuvre de la Recommandation et de déterminer si cette législation est appliquée. Quelques 148 personnes et 77 entités ont été sanctionnées à la suite de poursuites pénales dans treize pays depuis l'entrée en vigueur de la Convention en 1999. Environ 280 enquêtes sont en cours dans 21 pays. L'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR) a été lancée dans le cadre des mécanismes des Nations unies et du Groupe de la Banque mondiale. L'OCDE et la Banque mondiale se livrent actuellement à un suivi des efforts déployés par les pays de l'OCDE dans ce domaine. Des requêtes ont été déposées par 23 pays dans le cadre de l'initiative StAR, laquelle a permis de dispenser des formations à l'intention des agents de la fonction publique dans 40 pays.

## Les résultats

**Gestion des ressources publiques :** Certaines séquences du cycle de gestion des ressources publiques enregistrent de meilleurs résultats en moyenne, comme la gestion des dossiers des contribuables, la prévision budgétaire et la crédibilité du budget, la planification budgétaire centrale et, dans certains pays, les pratiques de planification sectorielle, de même

*Les réformes macroéconomiques d'envergure ont permis de limiter les effets de la crise financière. Des initiatives nationales et continentales ont été lancées pour combattre la corruption, mais la coopération internationale doit s'intensifier.*



© Banque Mondiale/Eric Miller

que la soumission en temps voulu aux instances parlementaires des rapports de vérification des comptes.

**Transparence :** Par rapport au reste du monde, les pays d'Afrique souffrent d'un déficit de transparence concernant les recettes tirées des matières premières et le budget. Les 15 pays africains inclus dans le rapport 2010 relatif au Revenue Watch Index avaient un score moyen de 37,6, contre une moyenne de 51,8 pour les 41 pays couverts par l'étude (graphique 4). Sur les 27 pays africains entrant dans la composition de l'« Open Budget Index » (OBI), les informations sont lacunaires ou absentes pour 18 pays et partiellement disponibles pour 8. Seul un pays africain a publié des renseignements substantiels ou détaillés.

**Corruption :** Les bénéfices escomptés de l'éradication de la corruption sont considérables. Une étude conduite par l'UA estime le coût de la corruption à quelque 10 % de la richesse tirée des ressources africaines. L'argent de la corruption et des pots-de-vin reçus par les agents publics sont estimés entre 20 et 40 milliards de dollars EU par an pour les pays en développement et en transition. À en juger par la perception de la corruption, les progrès restent lents: selon l'Indice de perception de la corruption de Transparency International 2010, la corruption est considérée comme rampante dans 33 pays évalués en Afrique, contre 35 en 2009.

**Récupération d'actifs volés :** Chaque année on estime qu'entre 20 et 40 milliards de dollar EU quittent les pays en développement, une bonne partie de ces fonds trouvant refuge dans des centres financiers internationaux. Quelques pays africains ont récupéré des avoirs volés, mais du fait des disparités en termes de compétences judiciaires, les procédures sont souvent complexes et coûteuses. Au cours des quinze dernières années, seulement 5 milliards de dollars EU ont été restitués à leurs pays d'origine.

#### *Pratiques et procédures budgétaires*

Are there multi-year expenditure targets or ceilings?	Countries
No	3
Yes, at the aggregate level	3
Yes, at the ministry level	14
Yes, at the line item level	6

Source : L'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire et Banque Africaine de Développement, 2009

## Les priorités pour l'avenir

### **Afrique :**

- Améliorer la transparence des systèmes de gestion des finances publiques ;
- Étendre la ratification et la mise en œuvre de l'AUCPCC et de la CNUCC ;
- Donner plus de poids à la mobilisation des recettes intérieures, eu égard notamment au manque à percevoir dû à la manipulation des prix des échanges transnationaux et des prix de transfert, en optimisant les bénéfices tirés des ressources naturelles.

### **Partenaires au développement**

- Intensifier les efforts visant à combattre la corruption par la mise en œuvre de la CNUCC et l'adoption de normes anti-corruption dans la Convention sur la lutte contre la corruption de l'OCDE ;
- Renforcer encore la coopération internationale et le suivi de la restitution des avoirs volés ;
- Renforcer le soutien apporté aux pays africains dans le domaine de la gestion des finances publiques et de la lutte contre la corruption, notamment pour rehausser les capacités humaines et institutionnelles.

Fiche thématique **12****PAIX ET SÉCURITÉ****Les principaux engagements**

**Afrique :** Les États africains ont pris l'engagement d'intensifier leur coopération en matière de sécurité et ont institutionnalisé, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), des mécanismes novateurs pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits aux niveaux régional et continental. Ils ont créé un Conseil de paix et de sécurité (CPS), une Force de réserve africaine composée de 15 000 hommes, un Fonds spécial pour la paix, un Groupe de sages et un Système d'alerte rapide. Des engagements ont été pris récemment en vue de consolider les progrès accomplis, de renforcer les capacités institutionnelles, d'obtenir des financements souples, mais prévisibles, et de développer les relations avec les Nations unies et d'autres partenaires. Les pays africains ont en outre adopté un certain nombre de positions communes, notamment sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre, la prévention et la lutte contre le terrorisme, la prévention et la lutte contre la criminalité transnationale organisée, et la protection et l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

**Partenaires au développement :** Les partenaires au développement ont souscrit des engagements de trois ordres. Ils se sont engagés à étayer les efforts déployés par l'Afrique, notamment en formant et équipant les forces de maintien de la paix, en renforçant les capacités institutionnelles et en améliorant le financement. Ils se sont engagés à promouvoir l'architecture mondiale de paix et de sécurité par le biais du système des Nations unies. Ils ont également promis de s'attaquer aux vecteurs de conflit et d'insécurité, notamment au terrorisme, au trafic d'armes légères et de petit calibre et au commerce illicite de ressources naturelles et de stupéfiants.

**Ce qui a été fait pour respecter ces engagements**

**Afrique :** L'architecture africaine de paix et de sécurité est une structure de plus en plus prête à agir concrètement. Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) est à ce jour intervenu politiquement et/ou militairement dans quinze pays, et dans dix pays durant la seule année 2010. En 2011, il a jusqu'ici examiné la situation de huit pays et est intervenu politiquement et/ou militairement dans cinq pays. Dans la majorité des cas, il s'agissait de régler des difficultés liées à des élections, y compris au moyen d'efforts de médiation. Les options choisies ont couvert une large palette : depuis les déclarations et actes politiques,

notamment sous la forme d'appels à appuyer et suivre l'organisation d'élections, de décisions imposant une interdiction de voyager ou un gel des avoirs des particuliers et de sanctions consistant en l'exclusion des activités de l'UE, jusqu'à des actions militaires. Le CPS s'est également penché sur un certain nombre de questions telles que la reconstruction et le développement au lendemain d'un conflit et la situation des femmes et des enfants en cas de conflit. Le Panel de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan a pris part à la résolution de problèmes épineux concernant le référendum au Soudan. L'UA a également pris des mesures pour resserrer la coopération face à la menace terroriste.

L'UA a conduit un certain nombre d'opérations de maintien de la paix : soutien à l'organisation d'élections, mission hybride avec les Nations unies, opérations d'imposition de la paix à proprement parler. Dans l'ensemble, les effectifs de soldats de la paix africains ayant participé à des opérations de maintien de la paix des Nations unies et de l'UA et à des missions régionales en Afrique ont été multipliés par quatre ces dix dernières années pour atteindre le chiffre de plus de 40 000 en 2011, et quatre pays d'Afrique font partie des dix premiers fournisseurs de personnels en uniforme engagés dans des missions de maintien de la paix. Un effort d'envergure a été déployé pour améliorer la capacité de planification, de déploiement et de gestion des opérations de soutien de la paix.

Les communautés économiques régionales d'Afrique ont pris des mesures pour honorer leurs engagements à l'appui de l'APSA. Les progrès sont cependant inégaux. Si la plupart des composantes du système d'alerte rapide sont en état de fonctionner, seules trois des cinq brigades régionales de la Force africaine d'alerte (FAA) ont atteint un stade proche du stade opérationnel. Des protocoles régionaux ayant vocation à enrayer la prolifération d'armes légères et de petit calibre ont été signés. Fin avril 2011, cinq pays avaient ratifié la Convention de Kampala sur la protection et l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

**Partenaires au développement :** Les partenaires au développement ont apporté un soutien entier à l'APSA en lui procurant une aide financière, en renforçant ses capacités et en étoffant les compétences nationales, et ils se sont acquittés de leurs engagements en matière de formation. Toutefois, les financements ont souvent été alloués au coup par coup et sans coordination, et les contraintes juridiques pesant sur l'utilisation qui peut être faite de certains fonds ont freiné le renforcement des capacités militaires à l'échelle régionale et à l'échelle du continent. Certains partenaires bilatéraux ont procuré un soutien à l'AMISOM, no-

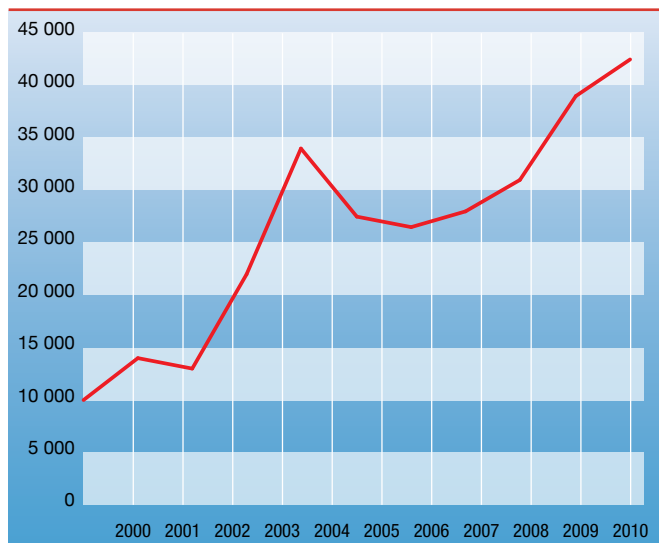


L'action de l'UA et des CER s'intensifie, avec le concours de la communauté internationale. Il y a moins de conflits, mais des difficultés se profilent. L'Afrique et les partenaires internationaux doivent poursuivre leurs efforts.



© Francesca Pavarini

### Soldats de la paix africains ayant participé à des opérations de maintien de la paix des Nations unies et de l'UA et servi pour des missions régionales en Afrique



Source : Le Programme sur la Réforme des systèmes de sécurité et du soutien au renforcement de la paix du 'Center on International Cooperation'.

tamment sous forme de matériel, de formation et d'assistance logistique. Les partenaires au développement fournissent la majeure partie des ressources destinées au financement des opérations de l'UA et des CER, et le Conseil de sécurité des Nations unies continue d'étudier les modalités de financement des opérations futures de maintien de la paix de l'UA.

Le soutien direct aux initiatives africaines s'est inscrit dans un cadre plus large d'assistance et de coopération par l'intermédiaire des Nations unies, avec un budget global pour les opérations de maintien de la paix de 7.2 milliards USD pour la période comprise entre juillet 2010 et juin 2011, dont 5.6 milliards USD affectés au financement de sept opérations en Afrique, sachant que pour l'une de ces opérations, le mandat arrive à expiration et le retrait des forces engagées est prévu à la fin 2010.

Les Nations unies et l'UA ont intensifié leur coopération et redéfini le champ et le contenu de leur partenariat dans le domaine de la gestion des conflits.

Les partenaires au développement ont maintenu leur adhésion à l'ef-

fort visant à briser les liens entre exploitation des ressources naturelles et conflits, notamment en participant activement au Système de certification du processus de Kimberley concernant les diamants bruts.

## Les résultats

Globalement, on observe depuis quelques années un repli sensible du nombre de conflits armés et du nombre de décès liés à ces conflits. Quelques réussites remarquables méritent d'être mentionnées, notamment le déroulement pacifique du référendum d'auto-détermination au Soudan en janvier 2011 et la résolution du conflit né des élections en Côte d'Ivoire. Dans ces deux cas, le fait que l'Afrique et ses partenaires aient œuvré en étroite collaboration a été déterminant. Dans l'ensemble, la stabilité a débouché sur l'organisation d'élections dans neuf pays se relevant d'un conflit.

Cependant, certains conflits durent depuis longtemps, se révèlent complexes et difficiles à résoudre, et le nombre de situations où la violence liée à des élections est à l'origine de conflits a augmenté. Le fait que l'UA et les organisations régionales aient condamné les changements de gouvernement contraires à la Constitution et lancé des appels à accepter les résultats des élections a contribué dans certains cas à endiguer les conflits et à préserver l'ordre constitutionnel ; dans d'autres cas en revanche, leurs interventions n'ont pas suffi pour prévenir le déclenchement d'un conflit à grand échelle.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique :

- Continuer à agir aux niveaux régional et continental pour prévenir, gérer et résoudre les conflits.
- Mobiliser des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire.
- S'attaquer aux facteurs de conflits en mettant en œuvre des accords visant à lutter contre le commerce de ressources engendrant des conflits et la prolifération des armes légères et de petit calibre.

### Partenaires au développement :

- Mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience récente, apporter un soutien politique aux organisations à vocation régionale et continentale d'Afrique pour la résolution des conflits ;
- Procurer, le cas échéant, des ressources logistiques pour renforcer les capacités de maintien et de construction de la paix ;
- Redoubler d'efforts pour combattre le commerce illicite de ressources naturelles et de stupéfiants.

Fiche thématique **13****GOUVERNANCE MONDIALE****Les principaux engagements**

La structure de la gouvernance économique mondiale continue à évoluer. Si les engagements pris dans ce domaine ne sont pas spécifiques à l'Afrique, ils revêtent néanmoins une très grande importance pour la région. Cette section traite principalement des engagements souscrits dans trois domaines lors des sommets du G20 tenus pendant la période 2009–2010:

(i) Intensification de la coopération économique internationale pour répondre à la crise. Les présidences successives du G20 ont consulté les représentants des pays à faible revenu dans le cadre de la préparation des différents sommets et ont invité des dirigeants des pays hors G20 à y prendre part.

(ii) Modernisation des institutions mondiales pour tenir compte des changements survenus dans l'économie mondiale et réforme la gouvernance du Fonds monétaire international (FMI) et des banques multilatérales de développement (BMD), dans le but de rééquilibrer la répartition des quotes-parts au bénéfice des pays sous-représentés tout en protégeant les droits de vote des pays les plus pauvres et en adoptant des méthodes de gestion plus transparentes. Ils se sont aussi engagés à améliorer la capacité de réaction des institutions financières internationales (IFI), accroître les financements accessibles auprès de ces institutions et des banques régionales de développement, et élargir l'accès aux prêts des pays les plus pauvres (voir aussi fiche thématique 16).

(iii) Engagements spécifiques pris dans le cadre du Plan d'action pluriannuel sur le développement qui a été adopté lors du Sommet de Séoul. Ce plan comporte 16 domaines d'action s'articulant autour de 9 « piliers ». Il est centré sur des questions relevant de l'action gouvernementale et sur des activités de suivi à mener par des organisations régionales et internationales principalement durant l'année 2011. Il ne contient pas d'engagements financiers spécifiques.

**Ce qui a été fait pour respecter ces engagements**

**Coopération économique internationale :** La crise a donné lieu à une intensification notable de la coordination économique internationale au sein du G20, avec l'organisation de quatre sommets en 2009 et 2010. Ces sommets ont porté sur un large éventail de sujets intéressant l'Afrique, notamment les échanges (fiche thématique 1), la lutte contre la corruption (fiche thématique 11) et la fiscalité (fiche thématique 14).

**Gouvernance des IFI :** Une refonte des quotes-parts et de la gouvernance a été approuvée par le Conseil d'administration du FMI en novembre 2010. Cette refonte permet de protéger les droits de vote des pays les plus démunis et doit être menée à bien pour l'assemblée annuelle de 2012 au plus tard. La série précédente de réformes des quotes-parts et de la représentation, adoptée en 2008 et portant augmentation des quotes-parts de 54 pays a pris effet en avril 2011.

A la Banque mondiale, une deuxième vague de réformes, approuvée au printemps 2010, s'est traduite par une légère augmentation des voix attribuées aux pays en développement et en transition. A la BIRD, les droits de vote des pays en développement et en transition ont été accrus de 4.6 % pour atteindre 47.2 %. A la SFI, la réforme de la représentation a consisté à transférer au total 6.1 points de pourcentage aux pays en développement et en transition, ce qui a porté les droits de vote de ces pays à 39.5 %. A l'IDA, la part des droits de vote des pays en développement est passée de 40 à 46 %. Ces pourcentages restent toutefois en deçà de l'objectif d'une répartition équitable des droits de vote entre pays développés et pays en développement.

**Ressources du FMI/des BMD :** Les ressources du FMI/des BMD ont été accrues. Les pays du G20 allouent plus de 500 milliards de dollars EU aux Nouveaux Accords d'Emprunt (NAE) ; ils honorent ainsi leur engagement de tripler les ressources de prêt du FMI. Les ressources tirées des ventes d'or du FMI et les fonds provenant d'autres sources, dont des sources internes, vont permettre de plus que doubler la capacité de prêts concessionnels à moyen terme du Fonds. Une hausse de 18% pour la 16e reconstitution des ressources de l'IDA et de la BIRD a été approuvée. Un nouveau guichet de l'IDA pour le financement de la riposte à la crise a été ouvert. Les gouverneurs de la Banque africaine de développement (BAfD) ont approuvé un triplement de son capital qui s'établira ainsi à près de 100 milliards de dollars EU.

**Plan d'action pluriannuel :** La mise en œuvre de ce plan est supervisée par un Groupe de travail de haut niveau sur le développement. Huit objectifs spécifiques à réaliser pour la fin mars ont été atteints. Ils concernent essentiellement la sécurité alimentaire, les infrastructures, les échanges et la croissance, et prévoient l'établissement de rapports préliminaires ou finaux par des organisations internationales. Plus de vingt autres dates butoirs ont été fixées pour 2011.

**Les résultats**

**Coopération économique internationale :** Le resserrement de la coordination internationale a aidé à jeter les bases de la reprise éco-

*Le G20 porte un intérêt accru aux questions de développement et s'engage à réformer les institutions mondiales. Il importe de renforcer la participation de l'Afrique dans toute nouvelle structure de gouvernance mondiale.*



Remerciements à Presidencia de la Nación, Argentina pour la photographie reproduite.

nomique, à prévenir un retour au protectionnisme (voir aussi fiche thématique 1) et à insuffler un nouvel élan à la lutte contre la corruption et les paradis fiscaux (fiches thématiques 11 et 14). L'architecture institutionnelle internationale a subi des transformations, le G20 s'étant à présent clairement affirmé comme le principal Forum au service de la coopération économique internationale. Bien que n'étant pas membre du G20, l'UA/NEPAD a pris part à chacun des sommets tenus pendant la période considérée ;

#### **Membres du G20**

Argentine	France	Japon	République de Corée
Australie	Allemagne	Mexique	Turquie
Brésil	Inde	Russie	Royaume-Uni
Canada	Indonésie	Arabie Saoudite	États-Unis d'Amérique
Chine	Italie	Afrique du Sud	Union européenne

**Gouvernance des IFI :** Au FMI, la quote-part de l'Afrique sera ramenée de 5.5 % à 4.9 % lorsque les réformes approuvées en 2008 prendront effet, puis à 4.4 % après l'entrée en vigueur des réformes de 2010. Sa part des droits de vote passera de 6 % à 6.2 % à la suite des réformes de 2008, mais elle tombera à 5.6 % avec les réformes de 2010. Si les réformes à la Banque mondiale ont porté la part totale des droits de vote revenant aux pays en développement et en transition à 47.2 %, cette augmentation a bénéficié principalement aux pays à forte croissance tandis que la part de l'Afrique a diminué (en raison du recul de celle revenant aux plus grandes économies d'Afrique). Un troisième siège au Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a été attribué à l'Afrique subsaharienne ;

**Prêts du FMI/des BMD (voir aussi fiche thématique 16):** Les transferts de ressources du FMI et des BMD vers l'Afrique ont connu une accélération à laquelle est venue s'ajouter la mise en place d'instruments plus souples. Les nouveaux engagements du FMI au bénéfice de l'Afrique subsaharienne sont passés à 2.9 milliards de dollars EU pour l'exercice 2010 et sont venus s'ajouter à une allocation de quelques 17 milliards de Droits de Tirage Spéciaux (DTS). Le montant des prêts consentis par le Groupe de la Banque mondiale à l'Afrique est passé à 11.5 milliards de dollars EU pour l'exercice 2010, avec une hausse ponctuelle des prêts de la BIRD à l'Afrique du Sud. L'IDA

a accéléré la concrétisation de ses engagements envers 17 pays. La BAfD a fait de même, portant le montant de ses prêts à 11.8 milliards en 2009, et a mis en place de nouveaux instruments.

**Plan d'action pluriannuel :** Il est trop tôt pour évaluer les résultats d'un plan adopté seulement en novembre 2010. Cette question sera examinée dans les rapports ultérieurs.

## Les priorités pour l'avenir

**Coopération économique internationale :** Veiller à ce que les nouvelles structures actuellement en pleine évolution soient consultatives, ouvertes à tous et transparentes, et ménagent la participation des pays à faible revenu hors G20 ;

**Gouvernance des IFI :** Mettre en œuvre les réformes convenues, conjointement avec des mesures destinées à préserver les droits de vote des pays les plus pauvres lors des futures réformes ;

**Ressources et prêts du FMI/de la Banque mondiale/de la BAfD :** Poursuivre les efforts déployés pour renforcer la capacité du FMI, de la Banque mondiale et de la BAfD d'aider leurs membres à maintenir la dynamique de la reprise et à faire face à l'instabilité économique et financière future ;

**Plan d'action pluriannuel :** Mettre en œuvre le plan dans les délais prévus et donner effectivement suite aux rapports commandés auprès d'organisations régionales et internationales.

Fiche thématique **14**RESSOURCES PUBLIQUES INTÉRIEURES  
POUR LE DÉVELOPPEMENT

## Les principaux engagements

**Afrique** : Depuis la déclaration de 2001, qui porte création du NEPAD, les gouvernements africains ne cessent de rappeler l'importance primordiale de l'épargne intérieure et de l'amélioration du recouvrement des recettes publiques pour financer le développement, et se sont engagés à maintes reprises à mobiliser davantage de ressources intérieures. Depuis la création du Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), l'effort de mobilisation des recettes intérieures se veut un outil majeur au service de la légitimité budgétaire.

**Partenaires au développement** : Aider les pays en développement dans leur effort de mobilisation de l'épargne nationale était un des principaux engagements énoncés dans le Consensus de Monterrey et lors de la Conférence de suivi qui s'est tenue à Doha en 2008. De plus, les pays du G8 se sont engagés à appuyer les initiatives destinées à développer les marchés régionaux de capitaux. En 2009, les pays du G20 se sont engagés à durcir leur action à l'encontre des juridictions non coopératives, et à veiller à ce que les pays en développement bénéficient des efforts déployés pour améliorer la transparence fiscale et l'échange de renseignements en matière fiscale.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique** : De nombreux pays africains ont progressivement amélioré l'efficacité de la mobilisation des recettes en élargissant leur base d'imposition. En 2010, pour la deuxième année consécutive, l'Afrique s'est classée au deuxième rang pour ce qui est du nombre de réformes fiscales. Quelque 35 pays ont opté pour la taxe sur la valeur ajoutée de façon à réduire leur dépendance vis-à-vis des taxes sur les échanges. Seize pays se sont dotés d'autorités fiscales autonomes, pour les deux dernières en 2010. Les efforts de développement des capacités engagés par le biais de l'ATAF, qui compte 36 pays africains parmi ses membres, s'articulent autour de la plateforme créée à cet effet pour mettre en commun l'expérience et les pratiques exemplaires en vue de renforcer les administrations fiscales. Des mesures ont également été prises en vue de renforcer la transparence et la gestion du secteur public. Les entreprises en Afrique connaissent toutefois encore la plus forte pression fiscale en moyenne dans le monde, et la pesanteur des obligations fiscales continuent d'être une activité très chronophage (voir aussi les fiches thématiques 4 et 11).

Il reste des défis à relever. La mobilisation des recettes intérieures s'est certes améliorée (voir ci-après), mais elle reste faible par rapport à d'autres

régions du monde en développement, puisque dans un quart des pays d'Afrique Sub-saharienne, les recettes collectées représentent moins de 15 % du PIB. D'après de récentes évaluations de l'effort fiscal, la moitié des pays d'Afrique subsaharienne pourraient, compte tenu de leur potentiel économique, améliorer encore la mobilisation des recettes.

Ces résultats insuffisants sont imputables à l'étroitesse de la base d'imposition, à l'ampleur du secteur informel et aux carences de l'administration de l'impôt. Les exemptions et exonérations fiscales ou autres incitations destinées à attirer l'investissement étranger constituent une autre source de préoccupation. En outre, si les réformes améliorent l'efficacité fiscale, les systèmes fiscaux y perdent en équité, car la fiscalité indirecte, régressive, y joue un rôle plus central. À contrario, la fiscalité directe n'enregistre qu'une progression minime en pourcentage du PIB, essentiellement dans les pays à revenu intermédiaire et de la tranche supérieure.

Le taux d'épargne intérieure est passé de 18,3 % du PIB en moyenne au cours de la période pré-Monterrey à 24 % en 2006, mais est revenu à 20,7% lors des trois dernières années. Toutefois, les augmentations observées récemment sont imputables aux progrès de pays riches en ressources et aux pays à revenus intermédiaires, les pays à faible revenu ayant connu des progrès plus limités.

**Partenaires au développement** : Les partenaires au développement ont intensifié les efforts qu'ils déploient pour s'attaquer aux questions de gouvernance économique, notamment concernant les juridictions non coopératives, les régimes de prix de transfert et l'imposition des recettes tirées du pétrole, du gaz et des minerais (voir également fiches thématiques 11 et 15).

Pour combattre les pratiques fiscales dommageables que favorise l'opacité – pratiques qui nuisent à l'équité et à l'intégrité du système fiscal – les économies membres et non membres de l'OCDE unissent leurs efforts, à travers le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, pour renforcer la transparence et mettre en place un réel échange de renseignements. Quelque 100 juridictions, dont l'ensemble des économies de l'OCDE, tous les pays du G20, tous les centres financiers et plusieurs pays en développement comme l'Afrique du Sud, le Kenya, le Liberia et Maurice ont bien avancé dans la mise en œuvre de la norme fiscale convenue sur le plan international. Une vingtaine d'autres pays en développement rejoindront probablement le Forum mondial en 2011.

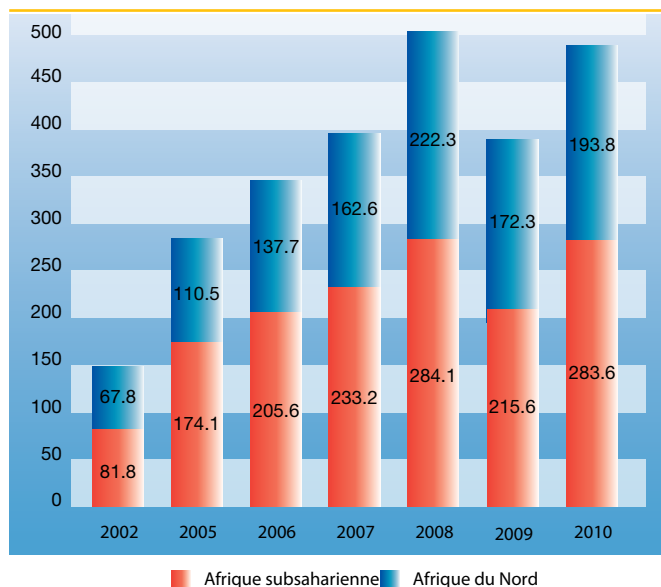
En 2010 a été créé un Groupe de travail informel sur la fiscalité et le développement, où sont représentés les entreprises, les ONG, la société civile, les pays en développement et les pays de l'OCDE. Le programme de travail initial du Groupe de travail, qui conseille le Comité des affaires

Les ratios du service de la dette extérieure ont considérablement baissé, dégageant ainsi des ressources pour financer la lutte contre la pauvreté. Mais la crise mondiale a entraîné une forte détérioration des ratios d'endettement et une augmentation des dettes intérieures, ce qui fait peser des menaces sur l'avenir.



© OCDE, Lancement du Forum africain sur l'administration fiscale, Ouganda, novembre 2008

### Mobilisation des recettes publiques intérieures sur la période récente (milliards de dollars EU) en valeur nominale



Sources : FMI, Perspectives économiques régionales (avril-mai 2011) et base de données des Perspectives de l'économie mondiale (avril 2011).

fiscales et le Comité d'aide au développement de l'OCDE, s'attachera à apporter un soutien aux pays en développement dans un vaste éventail de questions de fiscalité, par exemple, comment mobiliser davantage de ressources pour favoriser la mise en place de systèmes fiscaux, échanger des renseignements pour contrer la fraude fiscale transnationale, ou encore renforcer les capacités de mise en œuvre des normes internationales relatives à la fixation des prix de transfert.

### Les résultats

Après des améliorations minimales dans les années 1990, le montant total des recettes publiques en Afrique Sub-saharienne a été porté de 21 % à plus de 28 % du PIB entre 2001 et 2008. En 2008, le pourcentage des recettes fiscales rapportées au PIB a dépassé 35 % pour l'Afrique du Nord mais a baissé suite à la crise à 32%. Si la hausse des exportations

de pétrole et de matières premières a contribué aux bons résultats affichés par les pays riches en ressources en termes de mobilisation des recettes, les pays dits fragiles ont également réussi dans l'ensemble à accroître le pourcentage des recettes publiques rapportées au PIB. L'Afrique a ainsi triplé le montant des recettes collectées entre 2002 et 2008, qui a atteint plus de 506 milliards de dollars EU, soit plus de 10 fois le volume de l'APD.

La crise économique mondiale a provoqué une forte contraction des recettes publiques en 2009, sous l'effet conjugué de la chute des prix des matières premières et de la baisse du RNB. En pourcentage du PIB, les recettes publiques ont diminué de 5.6 % et 7.1 % respectivement en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord. En valeur nominale, les recettes publiques ont diminué de plus de 118 milliards de dollars EU, soit un recul d'environ 23 % par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 367 milliards de dollars EU. Ce recul s'est produit pour l'essentiel dans les pays exportateurs de pétrole où les recettes ont chuté de près de 40 %, passant de 288 à 167 milliards de dollars EU, soit approximativement le niveau de 2006, avant l'envolée des prix du pétrole. Les recettes publiques ont connu un rebond en 2010, s'établissant à 477 milliards de dollars, soit toujours 40 milliards de moins qu'en 2008.

### Les priorités pour l'avenir

#### Afrique

- Élargir la base d'imposition en éliminant les distorsions économiques, en réduisant/supprimant l'évasion et la fraude fiscales et en rationalisant la politique fiscale, notamment le traitement des préférences, des exonérations et des incitations fiscales ;
- Rationaliser l'administration de l'impôt et intensifier l'effort des administrations fiscales, pour ce qui concerne notamment la mobilisation des recettes tirées des ressources naturelles ;
- Accorder un rang de priorité plus élevé à la mobilisation de l'épargne en développant les marchés de capitaux et les institutions de microcrédit.

#### Partenaires au développement

- Accélérer la coopération avec l'Afrique sur des questions de portée générale en rapport avec la gouvernance économique internationale, notamment les paradis fiscaux, la fixation des prix de transfert ou encore l'amélioration de la transparence dans des secteurs-clés comme les industries extractives, et les flux illicites de capitaux (voir aussi fiches thématiques 11 et 15) ;
- Renforcer le soutien apporté à l'amélioration des systèmes fiscaux africains.

## Fiche thématique 15

# INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER ET AUTRES APPORTS FINANCIERS PRIVÉS

## Les principaux engagements

**Afrique :** Dans le document fondateur du NEPAD (2001), les dirigeants africains sont convenus d'encourager les apports de capitaux privés pour en faire une composante essentielle d'une approche viable sur le long terme destinée à remédier au déficit de ressources de l'Afrique. Ils sont également convenus de promouvoir l'intégration des marchés financiers nationaux, de même que leur harmonisation et leur internationalisation. Enfin, ils ont décidé de prendre des mesures pour favoriser l'instauration de conditions plus favorables au développement des activités industrielles et commerciales afin d'encourager l'investissement tant intérieur qu'étranger (voir aussi fiche thématique 4).

**Partenaires au développement :** Depuis Monterrey en 2002, les partenaires au développement ont à maintes reprises réaffirmé leur soutien à un accroissement des flux d'investissement étranger privé (voir aussi la fiche thématique 3). Les pays du G8 se sont engagés à aider les autorités des pays africains à consolider les marchés financiers. Au sommet de L'Aquila, en 2009, les participants au G8 ont validé l'objectif de réduire le coût moyen global des envois de fonds des travailleurs à l'étranger de 10 à 5 % en cinq ans («Objectif 5X5»). Dans le Plan d'action pluriannuel sur le développement de 2010, les participants au G20 soulignent combien il importe de maximiser la valeur ajoutée économique et la création d'emplois induite par l'investissement du secteur privé et d'accroître l'efficacité des envois de fonds internationaux.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique :** De nombreux pays africains ont adopté des mesures d'incitation visant à attirer l'investissement direct étranger (IDE). Ils avaient conclu fin 2008 un total de 715 accords bilatéraux d'investissement, soit 27 % de l'ensemble des accords de ce type. À l'échelon régional, le COMESA, la CEDEAO et la CDAA ont lancé des programmes régionaux d'investissement.

D'importantes réformes ont été mises en œuvre dans le secteur financier au cours de la dernière décennie. Les ratios de fonds propres des banques sur le continent tout entier s'élevaient en moyenne jusqu'à 19 %, tandis que les prêts non productifs ont fléchi pour ne plus représenter que 6 % du total des prêts en 2008, ce qui a contribué à atténuer l'impact de la crise mondiale. Des initiatives ont été lancées pour encourager le recours au canal des services postaux ou de la banque mobile pour faire transiter les envois de fonds des travailleurs.

**Partenaires au développement :** Plusieurs pays donateurs qui soutiennent le renforcement des marchés de capitaux ont lancé des initiatives visant à promouvoir l'investissement en Afrique. L'Initiative NEPAD / OCDE pour l'investissement en Afrique contribue à améliorer le climat de l'investissement en offrant un espace de dialogue aux décideurs et en appuyant des examens des politiques de l'investissement et des réformes menées (voir aussi fiche thématique 4). Depuis quelques années, des bases de données relatives au coût des envois de fonds des travailleurs ont été constituées.

## Les résultats

Après six années consécutives de croissance, qui ont vu les apports nets de capitaux privés à atteindre 69 milliards en 2007, ces apports ont fléchi en 2008. Par rapport au recul qu'a connu le reste du monde en développement (-38%), le repli constaté en Afrique (-28 %), a toutefois été plus modéré. Alors que ces apports ont continué de régresser sensiblement en 2009 pour les pays en développement, l'Afrique subsaharienne a enregistré une modeste augmentation. Elle a bénéficié d'une reprise soutenue des entrées de capitaux privés en 2010, comme le reste du monde en développement.

Cette performance meilleure que prévue de l'Afrique s'explique en partie par sa forte dépendance vis-à-vis de les IDE (80 % du total des apports privés contre seulement 58 % pour le reste du monde en développement). L'IDE destiné à l'Afrique subsaharienne a atteint un niveau sans précédent en 2008, soit 35 milliards de dollars EU, s'est légèrement replié en 2009 pour se redresser ensuite et s'établir en 2010 à 32 milliards. Quelque 40 % de l'IDE ont été dirigés vers les trois principales économies, mais plus de 15 pays ont également enregistré des volumes nets substantiels d'IDE, représentant plus de 20% de l'investissement total. La part de l'Afrique dans les apports d'IDE aux pays en développement est restée relativement stable, dans une fourchette située entre 8 et 12 %. Les industries extractives continuent d'attirer l'essentiel de l'IDE, mais une nette tendance à la diversification se fait jour, puisque le secteur manufacturier s'est adjugé 41% des nouveaux investissements sur la période 2003-2009. L'IDE en provenance d'économies émergentes d'Asie a rapidement progressé, ouvrant de nouvelles perspectives de développement et d'accès aux marchés mondiaux.

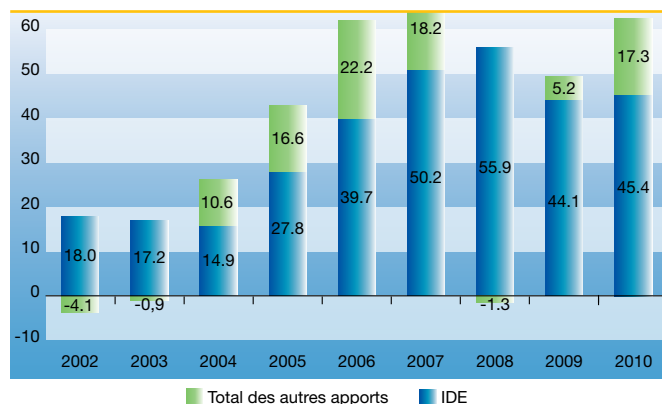
À l'exception de 2008, les investissements de portefeuille ont progressé au cours de sept des huit dernières années, et ont augmenté de plus de 20 milliards de dollars EU sur les deux seules dernières années. Après une percée remarquable sur les marchés obligataires internatio-

Les apports privés ont quintuplé entre 2002 et 2010. L'IDE en demeure la plus forte composante. Il faut poursuivre les efforts pour améliorer les conditions d'activité des entreprises.



© Banque Mondiale/Graeme Williams

### Apports nets de capitaux privés à l'Afrique (milliards de dollars EU en valeur nominale)



Sources : Banque mondiale, Financement du développement dans le monde (2010) et Perspectives de l'économie mondiale (2010); FMI, Perspectives économiques régionales (avril 2010).

naux, l'Afrique n'y a plus eu accès en 2009-2010, mais les perspectives semblent plus favorables pour 2011. Après avoir sensiblement baissé en 2009, le crédit bancaire a connu un rebond en 2010. Grâce au resserrement des liens économiques avec l'Asie, plusieurs pays africains ont eu accès à des prêts de pays asiatiques, dont la plupart sont allés au financement de projets d'infrastructure.

En dehors des apports de capitaux licites, l'Afrique a reçu des flux de capitaux illicites considérables, estimés à 854 milliards de dollars EU sur la période 1970-2008. Selon la Global Financial Integrity, ONG américaine sise à Washington, les sorties de capitaux illicites n'ont cessé de progresser au fil du temps pour atteindre en moyenne 50 milliards de dollars EU sur les dix dernières années ; cette situation exige des efforts de la part des gouvernements africains comme des partenaires au développement (voir aussi fiche thématique 11). La manipulation des prix des transactions transnationales en est le principal vecteur.

Avec l'augmentation des flux migratoires dans le monde, les envois de fonds des travailleurs de l'étranger sont devenus une source importante d'entrées de capitaux pour de nombreux pays africains. Entre 2000 et 2010, les envois de fonds vers le continent africain dans son ensemble ont triplé, pour atteindre 40 milliards de dollars EU, l'augmentation ayant

été plus rapide pour l'Afrique subsaharienne où ils sont passés de 4.7 à 21.5 milliards de dollars EU. L'augmentation a été sensible également, quoique moins rapide, pour les envois à destination de l'Afrique du Nord, ceux-ci s'étant chiffrés à 18 milliards de dollars EU en 2010. Selon des estimations, le montant effectif des envois de fonds de travailleurs à l'étranger vers l'Afrique subsaharienne serait nettement supérieur si l'on tenait compte des envois de fonds échappant aux canaux officiels. Malgré des perspectives difficiles, les envois de fonds des travailleurs étrangers n'ont baissé que de 3.5 % en 2009. Le coût des envois de fonds de travailleurs à l'étranger a décliné, mais il demeure élevé pour les envois à destination de l'Afrique par rapport à d'autres régions en développement. Pour 13 pays de la région, ces envois représentaient plus de 5 % du PIB en 2009.

## Les priorités pour l'avenir

### L'Afrique :

- Poursuivre les efforts engagés pour améliorer les conditions offertes aux entreprises afin d'attirer l'investissement national aussi bien qu'étranger ;
- Créer des conditions (notamment par la valorisation du capital humain) propices à la diversification de l'IDE vers les activités à forte valeur ajoutée ;
- Renforcer les capacités de mieux cerner les tendances des envois de fonds et pour tirer le meilleur parti possible de cet afflux massif de capitaux.

### Partenaires au développement :

- Appuyer les efforts de l'Afrique en vue de stimuler les apports de capitaux privés et de mettre en place au plan local un environnement favorable aux entreprises ;
- Promouvoir des instruments et des techniques visant à atténuer les risques de façon à favoriser l'investissement du secteur privé, notamment dans les infrastructures ;
- Renforcer leur action en vue de réduire les coûts de transaction des envois de fonds des travailleurs à l'étranger.

## Fiche thématique 16

## AIDE AU DÉVELOPPEMENT

## Les principaux engagements

**Afrique :** Les gouvernements des pays d'Afrique se sont engagés à reprendre en main la conduite de leurs politiques et de leurs programmes de développement, à renforcer la gestion des finances publiques et à rendre compte des résultats obtenus en matière de développement. Ces engagements ont été réaffirmés dans le Programme d'action d'Accra approuvé en 2008, qui appelle à renforcer la participation des parlementaires, des organisations de la société civile et des citoyens à la définition des politiques de développement.

**Partenaires au développement :** En 2005, les partenaires au développement ont pris une série d'engagements visant à accroître les apports d'aide au développement d'ici à 2010. Ils estimaient alors que ces engagements permettraient de porter l'APD de 80 milliards dollars EU en 2004 à environ 130 milliards dollars EU en 2010 (prix 2004). L'Afrique devait recevoir la moitié de cette manne, soit 25 milliards dollars EU (prix 2004), portant l'aide pour l'Afrique de 29.5 milliards dollars EU en 2004 à 54.5 milliards dollars EU en 2010 (64 milliards dollars EU aux prix 2010), soit l'équivalent d'un doublement. En tenant compte de la baisse du RNB, l'objectif global pour 2010 s'est trouvé réduit à 127 milliards dollars EU, l'APD destinée à l'Afrique devant atteindre 53 milliards dollars EU (ou 62 milliards dollars EU aux prix 2010).

Les partenaires au développement ont également souscrit un certain nombre d'engagements concernant l'élaboration de mécanismes de financement novateurs et l'amélioration de l'efficacité de l'aide, et notamment de la transparence, de la prévisibilité, de l'harmonisation et de l'utilisation des systèmes nationaux.

En 2009, le G20 a annoncé une série d'engagements précis en réaction à la crise (voir également la fiche thématique 13) dont (a) un doublement de la capacité de prêts concessionnels du FMI pour les pays à faible revenu (PFR) ; (b) une augmentation d'au moins 100 milliards du montant des prêts consentis par les banques multilatérales de développement sur la période 2009–2011 ; et (c) une enveloppe de 50 milliards dollars EU de liquidités pour le financement du commerce mobilisables sur trois ans pour l'ensemble des pays en développement.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

La majorité des gouvernements africains s'est davantage approprié les programmes de développement. Plus d'une vingtaine de pays ont élaboré leurs CSLP de deuxième génération en étoffant et en orientant davantage

vers l'action concrète les précédents CSLP, et quelques-uns ont effectué des évaluations détaillées des besoins à couvrir pour atteindre les OMD. Les pays africains ont amélioré les processus de gestion des finances publiques. La surveillance parlementaire est devenue plus efficace dans un certain nombre de pays.

**Partenaires au développement :** L'APD totale a été portée à 129 milliards dollars EU en 2010 (aux prix de 2010), soit un surplus de 49 milliards dollars EU par rapport au niveau de 2004. Bien que l'APD réelle ait atteint un niveau sans précédent, celui-ci demeure nettement en dessous des engagements pris en 2005, qui correspondraient à environ 149 milliards dollars EU aux prix de 2010. L'Afrique s'est adjugé à peu près un tiers du surcroît d'APD depuis 2004.

Les donateurs ont mis au point trois mécanismes de financement novateurs dans le secteur de la santé, dont les garanties de marchés visant à encourager l'élaboration de vaccins et la Facilité internationale pour le financement de la vaccination (IFFIm), mais aussi le prélèvement de solidarité sur les billets d'avion et les mécanismes du marché du carbone. Les discussions concernant l'adoption d'une taxe sur les transactions financières pour, entre autres objectifs, financer le développement se poursuivent.

Les données dont on dispose pour évaluer les progrès accomplis sur le front de l'efficacité de l'aide depuis Accra demeurent limitées même si le vivier pourrait s'enrichir à l'approche de la Conférence de Busan prévue à la fin de 2011. Cependant, au vu des améliorations objectivement modestes, plusieurs partenaires au développement ont établi des plans d'action pour améliorer l'efficacité ou consolidé les plans existants. Dix-huit d'entre eux ont adhéré à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) qui a vocation à faire en sorte que les informations sur les dépenses et les activités relevant de l'aide soient disponibles et plus facilement accessibles.

Des progrès satisfaisants ont en revanche été réalisés dans mise en œuvre des mesures pour endiguer la crise, avec d'importants transferts de ressources des institutions financières internationales et de la BAFD vers l'Afrique, notamment à travers une allocation spéciale de DTS, des interventions concentrées en début de période et accélérées, la création d'un dispositif spécial de réponse aux crises pour apporter des fonds supplémentaires en vue de préserver les dépenses indispensables dans les pays ne bénéficiant que de l'aide de l'IDA, ainsi qu'un soutien au financement du commerce (voir aussi fiche thématique 13).

## Les résultats

L'APD à destination de l'Afrique est passée de 29.5 milliards dollars EU en 2004 à un montant estimé à 46 milliards dollars EU en 2010 (soit environ 40 milliards dollars EU aux prix de 2004). Bien que ce chiffre soit sans précé-



L'engagement qui a été pris de doubler le montant de l'APD d'ici à 2010 n'a pas été respecté. Il faut accroître la part de l'APD totale revenant à l'Afrique.



ICRC Photo Library

dent, il demeure nettement inférieur aux quelques 64 milliards dollars EU promis en 2005. Concrètement, l'Afrique n'a perçu qu'environ la moitié des apports supplémentaires annoncés alors. Le déficit est imputable pour moitié environ au fait que les versements ont été globalement inférieurs aux engagements ; et pour moitié au fait que la part de l'accroissement de l'APD qui est revenue à l'Afrique a été moindre que prévue – approximativement 34 % au lieu des 50 % envisagés en 2005. La part de l'Afrique dans l'APD globale, qui est comprise entre 30 et 36 % depuis 2000, aura peu évolué (hors opérations exceptionnelles d'allègement de la dette).

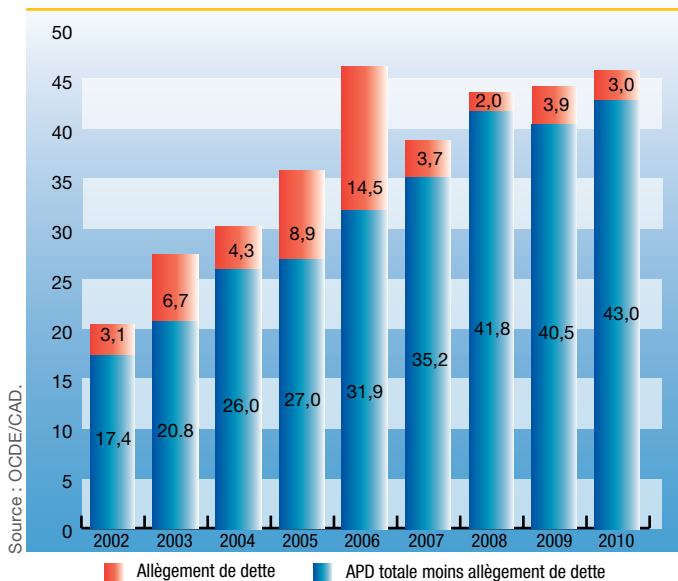
Des mécanismes de financement novateurs ont permis de mobiliser plus de 6 milliards dollars EU. A la fin de 2010, la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), créée pour lever, grâce à l'émission d'obligations garanties par les États, des fonds destinés à financer des programmes de vaccination, avait permis de drainer plus de 3 milliards dollars EU. L'UNITAID, Facilité internationale d'achats de médicaments qui a pour mission d'étendre l'accès au traitement pour le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, a dégagé une enveloppe de plus de 1.4 milliard dollars EU. En outre, les donateurs se sont engagés à mobiliser 1.5 milliard dollars EU en faveur du

développement de la vaccination contre les pneumocoques. En janvier 2011, le Fonds d'adaptation (aux conséquences du changement climatique) avait déployé 224 millions dollars EU (voir également fiche thématique 18).

S'agissant de l'efficacité de l'aide, les progrès réalisés au regard de la plupart des objectifs cibles fixés pour 2010 dans la Déclaration de Paris ont été lents, et la situation ne s'est guère améliorée depuis le dernier rapport. Selon une enquête effectuée en 2008, des avancées se sont produites en Afrique et dans les autres pays en développement sur le plan du déliement. Toutefois, dans d'autres domaines, les progrès accomplis en Afrique ont été plus lents ou les résultats se sont détériorés. De même, s'agissant de la comptabilisation de l'APD dans les budgets des bénéficiaires, indicateur essentiel de la transparence, l'amélioration globale a été minime.

Les nouveaux engagements pris par le FMI vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne ressortent à 2.9 milliards dollars EU au titre de l'exercice 2010 (prenant fin en mars 2010). Grâce à une affectation spéciale de DTS, l'Afrique a reçu un soutien financier supplémentaire de quelque 17 milliards dollars EU. L'Association internationale de développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale a fait état de prêts successifs pour un montant sans précédent de 7.8 milliards dollars EU au titre de l'exercice 2009 (prenant fin en juin 2009 soit une progression de 37 %, puis un montant encore plus élevé de 11.5 milliards dollars EU au titre de l'exercice 2010. Cette évolution résulte notamment d'un bond spectaculaire des prêts accordés par la BIRD à un pays et ne devrait pas se répéter. La BAfD a porté le montant de ses prêts de 4.9 milliards dollars EU en 2008 à 11.8 milliards dollars EU en 2009 (voir également fiche thématique 13).

### Aide publique au développement allouée à l'Afrique (milliards de dollars EU) en valeur nominale



## Les priorités pour l'avenir

### Afrique

- Assurer effectivement la direction des efforts de coordination et d'harmonisation des activités des donateurs et se doter des capacités nécessaires à cet effet;
- Renforcer les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés.

### Partenaires au développement

- Accroître la part de l'APD globale allant à l'Afrique sur la période 2010–2015 ;
- Veiller à ce que les objectifs futurs en matière d'aide soient clairs et se prêtent à un suivi régulier
- Intensifier notablement les efforts visant à améliorer l'efficacité de l'aide et à renforcer la transparence de l'aide afin d'atteindre les objectifs fixés à Accra avant la Conférence de Busan prévue en 2011 et de respecter les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

## Fiche thématique 17

## DETTE EXTÉRIEURE

## Les principaux engagements

**Afrique :** À Monterrey (2002), les pays africains se sont engagés à élaborer des stratégies nationales de vaste portée afin de suivre et de gérer les engagements extérieurs, ce qui fait partie des conditions préalables à réunir pour assurer la viabilité de la dette.

**Partenaires au développement :** Le Consensus de Monterrey appelait à une mise en œuvre rapide, efficace et intégrale de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Au Sommet de Gleneagles en 2005, les pays du G8 se sont engagés à annuler 100 % de l'encours de la dette contractée envers le FMI, l'Agence internationale de développement de la Banque mondiale (IDA) et le Fonds africain de développement par les pays admis à bénéficier de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et à apporter des ressources additionnelles pour que la capacité de financement de ces institutions ne risque pas d'être amoindrie. Reconnaisant l'amélioration significative des principaux indicateurs de la viabilité de la dette, les participants à la conférence de Doha de 2008 sur le financement du développement ont rappelé la nécessité d'éviter la réapparition de niveaux d'endettement insoutenables.

## Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

**Afrique:** Dans la plupart des pays d'Afrique, les systèmes de gestion de la dette ont progressé, bien que marginalement. La majorité des pays se sont dotés d'une unité de gestion de la dette, les systèmes d'enregistrement de la dette se sont améliorés et les données relatives à l'endettement public sont plus facilement accessibles. Dans la plupart des pays, le cadre juridique applicable aux emprunts publics est mieux défini et des efforts commencent à être faits pour coordonner les décisions relatives à la dette entre les grandes institutions publiques concernées.

**Partenaires au développement :** Les Initiatives PPTE et IADM ont été à l'origine de progrès considérables. En outre, pour aider certains pays à éviter d'être poursuivis en justice par des créanciers ne participant pas à l'initiative PPTE, la Banque mondiale et d'autres donateurs ont racheté avec décote une partie de leur dette commerciale, ce qui a apuré l'endettement non couvert par l'initiative PPTE. À travers sa Facilité de gestion de la dette, la Banque mondiale apporte depuis novembre 2008 son concours à des pays africains et autres pays à faible revenu pour ce qui est de l'émission et de la gestion des emprunts publics. Dans le cadre de l'approche d'Évian, les partenaires au développement ont également pris

un certain nombre de mesures pour régler les problèmes d'endettement de pays africains non éligibles à l'Initiative PPTE tels que le Nigeria.

S'agissant du financement, les donateurs n'ont pas tous tenu leurs engagements visant à compenser les pertes de recettes de la Banque mondiale et du Fonds africain de développement résultant des opérations d'annulation de dettes, ce qui nuit à la viabilité de l'effort d'allègement de la dette.

## Les résultats

Sur les 33 pays africains éligibles à l'initiative PPTE, 30 ont bénéficié d'un allègement de leur dette jusqu'ici, contre 27 au moment du précédent rapport. Au sein de ce groupe, ceux qui ont dépassé le point d'achèvement et remplissent donc les conditions pour obtenir un allègement irrévocable de leur dette et l'annulation intégrale de leur dette au titre de l'Initiative IADM sont passés de 24 à 226. Plus de 10 milliards de dollars EU de dette commerciale extérieure ont ainsi été annulés dans 22 pays à faible revenu depuis la création du Fonds de désendettement en 1989. Des dons consentis au bénéficiaire le plus récent, ont permis au pays de « racheter » 1.2 milliard de dollars EU de l'encours de sa dette commerciale en versant 38 millions de dollars EU, ce qui représente une décote de plus de 97 %.

La charge de la dette extérieure de l'Afrique a considérablement diminué sous l'effet direct de ces initiatives, passant de 66 % à 23% du revenu national brut (RNB) sur la période 2000-2009. En pourcentage des recettes d'exportation, les remboursements au titre du service de la dette de l'Afrique subsaharienne ont chuté, passant en moyenne de quelque 17 % en 1998-1999 à moins de 6 % en 2009, d'où une plus grande marge de manœuvre sur le plan budgétaire pour financer la lutte contre la pauvreté. Avant l'Initiative PPTE, les pays éligibles dépensaient en moyenne un peu plus pour assurer le service de leur dette que ce qu'ils affectaient aux secteurs de la santé et de l'éducation réunis. Aujourd'hui, les dépenses consacrées aux services de santé, d'éducation et autres services sociaux représentent environ cinq fois le niveau du service de la dette.

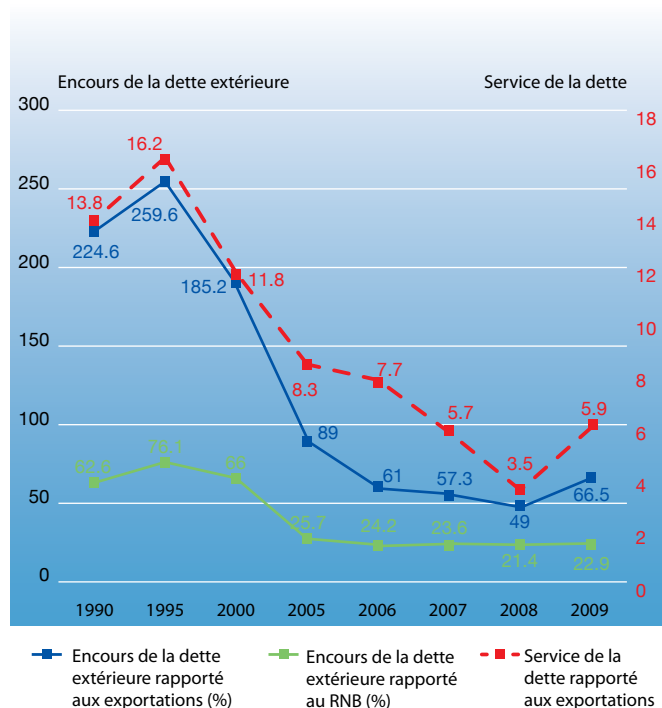
Plusieurs défis subsistent néanmoins. Les pays africains n'ayant pas encore été admis à bénéficier d'allègements de dette temporaires ou permanents ont besoin d'une nouvelle aide internationale pour renforcer leurs politiques et institutions nationales afin de remplir les conditions d'éligibilité. La coordination entre tous les créanciers, y compris les petits créanciers multilatéraux, les créanciers officiels bilatéraux hors Club de Paris et les créanciers privés, pour permettre un allègement concerté de

Les ratios du service de la dette extérieure ont considérablement baissé, dégageant ainsi des ressources pour financer la lutte contre la pauvreté. Mais la crise a entraîné des augmentations de la dette intérieure et fait peser des menaces sur l'avenir.



© Shuter and Shooter Photography / Africa Media Online

### Charge du service de la dette pour les pays très endettés d'Afrique subsaharienne



Source : Banque mondiale, Financement du développement dans le monde (2010).

la dette reste encore une source de difficulté. L'aide consentie aux pays débiteurs pour racheter leur dette commerciale a réduit, mais n'a pas éliminé, les créances sur les PPTE.

La crise financière mondiale a encore compliqué la donne. La baisse des prix des matières premières, la contraction de la croissance des exportations et la réduction des financements extérieurs ont contraint certains pays à accroître leur dette nationale afin de combler les déficits de financement budgétaire grandissants (voir aussi fiches thématiques 1 et 15). Les efforts déployés pour assurer la viabilité de la dette en ont pâti : 9 des 26 pays africains ayant bénéficié d'allègements de dette au titre des initiatives PPTE et IADM se retrouvent en situation de surendettement ou presque. Faute d'un mécanisme cohérent s'inscrivant dans la durée et visant à réduire l'exposition des pays vis-à-vis de leurs créanciers, les perspectives de ces pays restent incertaines, et la nécessité d'avoir à procéder à de nouvelles mesures d'allègement de la dette n'est pas à exclure.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique :

- Poursuivre les efforts en vue d'améliorer la gestion et la viabilité de la dette ;
- Pour les 7 pays n'ayant pas encore atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE, poursuivre les efforts pour y parvenir.

### Partenaires au développement :

- Augmenter l'assistance technique afin de renforcer les capacités de gestion de la dette publique des pays africains ;
- Poursuivre les efforts visant à décourager les poursuites à l'encontre des PPTE engagées par les créanciers hors Club de Paris ;
- Optimiser la concessionnalité des nouveaux financements et préférer les dons aux prêts afin d'éviter un retour à des niveaux d'endettement insoutenables.

Fiche thématique **18****FINANCEMENT CLIMATIQUE**

Cette section doit être lue en parallèle avec la fiche thématique 6 consacrée au changement climatique

**Les principaux engagements**

**Afrique :** Lors de sa Session extraordinaire sur les changements climatiques (Nairobi, 2009), la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a demandé que les fonds nécessaires pour lutter contre le changement climatique soient des ressources nouvelles et supplémentaires, suffisantes, prévisibles et durables, et qu'elles soient apportées principalement sous forme de dons. Les ministres africains participant à la Conférence des Parties (CdP 16) tenue à Cancún en 2010 ont lancé un appel pour la création rapide d'un Fonds vert pour l'Afrique.

**Partenaires au développement :** Les partenaires au développement ont souscrit plusieurs engagements sur le financement de la lutte contre le changement climatique. Le Plan d'action de Bali, défini en 2007, souligne la nécessité de fournir aux pays en développement des ressources financières suffisantes, nouvelles et supplémentaires. Dans le cadre de l'Accord de Copenhague conclu en 2009, un groupe de pays développés a promis d'apporter des ressources nouvelles et supplémentaires, pour un montant approchant 30 milliards de dollars EU de financements « à mise en œuvre rapide » sur la période 2010-2012 et les pays industrialisés se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars EU par an d'ici à 2020 en faisant appel à de multiples sources de financement tant publiques que privées. Dans le cadre des accords de Cancún de 2010, ils ont décidé de créer un Fonds vert pour le climat, à travers lequel l'essentiel des financements multilatéraux devrait transiter.

**Ce qui a été fait pour respecter ces engagements**

**Afrique :** En vue de préparer les négociations relatives au climat, l'Afrique a commandé des études sur le financement nécessaires pour lutter contre le changement climatique, et a organisé une manifestation parallèle à Cancún afin d'examiner la question du Fonds vert pour l'Afrique.

**Partenaires au développement :** Sous l'égide de la CCNUCC, trois fonds ont été créés : (1) le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), qui bénéficie à ce jour d'engagements d'un montant de 290 millions de dollars EU pour aider les pays les moins avancés à élaborer et mettre en œuvre des programmes d'action nationaux pour l'adaptation (2) le Fonds spécial pour le changement climatique (FSCC), pour lequel 169 millions de dollars EU de contributions ont été annoncées pour le financement de projets d'adaptation et d'atténuation dans tous les pays en développement ; et (3) le Fonds pour l'adaptation (FA) dont les ressources proviennent essentiellement d'un prélèvement de 2 % sur le produit de la

vente des crédits d'émission issus de projets réalisés dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) ; les recettes cumulées en janvier 2011 s'élèvent à 224 millions de dollars EU dont 85 millions de dons provenant de plusieurs pays européens et du Japon. On estime que le Fonds pourrait mobiliser quelque 350 millions de dollars EU en 2011-2012. En outre, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a utilisé des contributions versées à sa Caisse pour financer des projets liés au climat. Pour faciliter l'extension du MDP, la Banque africaine de développement a récemment lancé le Programme d'appui au financement carbone en Afrique (ACSP) qui vise à promouvoir les activités MDP, en collaboration avec d'autres partenaires.

Des initiatives beaucoup plus ambitieuses en matière de financement ont été prises en dehors du cadre de la CCNUCC. On notera en particulier les Fonds d'investissement pour le changement climatique (FIC), double dispositif destiné à aider les pays en développement à emprunter une voie de développement sobre en carbone et à l'épreuve du changement climatique. Les FIC sont mis en œuvre par le Groupe de la Banque mondiale et les quatre banques régionales de développement. Ils ont fait l'objet, de la part de 13 pays, d'annonces de contributions représentant 6.4 milliards de dollars EU, dont 680 millions ont été versés. En septembre 2010, les bailleurs de fonds se sont engagés à fournir 972 millions de dollars EU de contributions, dont 614 millions de dons. Un certain nombre de fonds spécialisés, dont des fonds financés par des sources bilatérales, ont été créés pour réduire les émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts, et promouvoir l'efficacité énergétique et les ressources renouvelables (voir aussi les fiches thématiques 5 et 6).

**Financements à mise en œuvre rapide :** La plupart des pays résolus à mettre en œuvre l'Accord de Copenhague ont annoncé des contributions précises, et bon nombre d'entre eux ont expliqué comment et par quels mécanismes leur aide serait acheminée. Les annonces de contributions totalisent actuellement 29.3 milliards de dollars EU, pour la plupart des fonds publics.

**Financements à plus long terme :** Pour assurer aux pays en développement un apport accru de financements à long terme, les pays industrialisés se sont engagés à mobiliser collectivement 100 milliards de dollars EU par an d'ici à 2020, en faisant appel à de multiples sources de financement. Le nouveau fonds soutiendra des projets, programmes, politiques et autres activités menées dans des pays en développement, par le biais d'instruments de financement thématiques. Il sera administré par un Conseil du Fonds vert pour le climat, composé de 24 membres représentant un nombre égal de pays en développement et de pays développés.

Le financement de la lutte contre le changement climatique revêt une importance grandissante. L'Afrique n'a guère accès aux dispositifs existants. Il lui faut accéder à des financements à mise en œuvre rapide ainsi qu'à de nouveaux financements à plus long terme.



## Les résultats

Les résultats obtenus à ce jour ne sont pas probants et le financement de la lutte contre le changement climatique demeure difficile. Premièrement, il existe un décalage entre les versements et les besoins. Créés en 2001, les deux fonds climatiques gérés par le FEM et destinés aux pays en développement ont versé un total de 52.6 millions de dollars EU, dont 30 % environ en faveur de l'Afrique. Depuis que le Fonds pour l'adaptation est devenu opérationnel en 2010, 24 millions de dollars EU au total ont été approuvés pour quatre projets, dont un en Afrique. On ne dispose pas encore de données consolidées sur les versements au titre du dispositif de financement à mise en œuvre rapide. Avec le soutien des FIC, 45 pays en développement sont engagés dans les domaines des technologies propres, de la gestion durable des forêts, de l'amélioration de l'accès à l'énergie par le biais des sources renouvelables, et du développement à l'épreuve du changement climatique. Douze pays ont soumis des propositions pour la phase un et 411 millions de dollars EU ont été approuvés.

Deuxièmement, des problèmes importants se posent en ce qui concerne la gouvernance et l'allocation des financements de la lutte contre le changement climatique. Les pays en développement sont préoccupés par l'inégalité des rôles entre pays riches et pauvres dans la gestion de ces fonds. Cependant, des progrès ont été récemment accomplis sur ces questions.

Troisièmement, l'Afrique n'a eu qu'un accès insignifiant au financement carbone, mais la situation à cet égard s'améliore lentement. Le MDP, l'un des principaux catalyseurs de l'investissement sobre en carbone dans les pays en développement, qui a permis la vente de crédits

d'émissions à hauteur de 2.7 milliards de dollars EU en 2009 a jusqu'à présent joué un rôle négligeable pour l'Afrique. Une évolution encourageante se dessine toutefois : 23 pays africains avaient présenté un total de 156 projets MDP fin février 2011, représentant 2.6 % de tous les projets MDP, soit une augmentation de 35 % par rapport aux 12 mois précédents.

## Les priorités pour l'avenir

### Afrique :

- Définir des plans et des initiatives qui permettent d'utiliser de manière efficace et rationnelle les fonds destinés à la lutte contre le changement climatique et veiller à ce qu'il soit rendu compte de l'utilisation faite de ces ressources

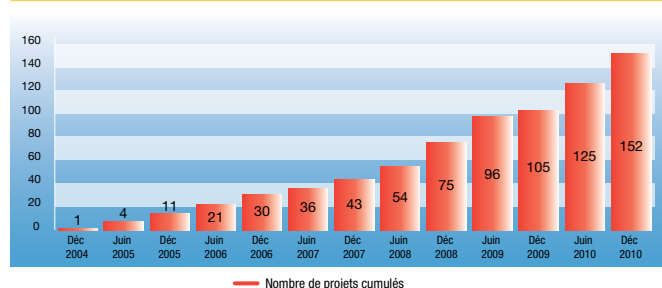
- Renforcer les capacités afin de pouvoir mieux participer aux processus MDP et REDD+.

### Partenaires au développement

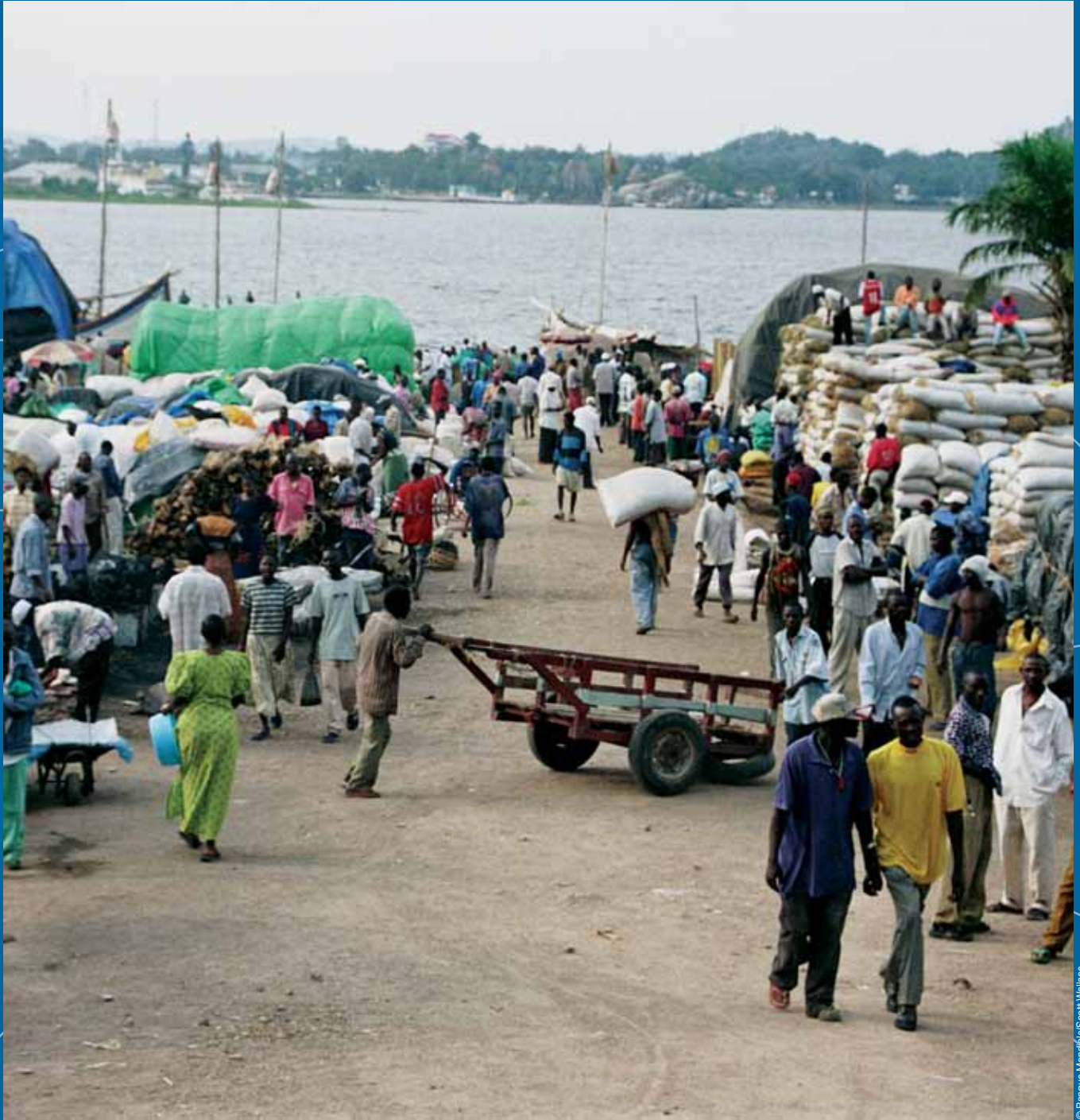
- Accélérer le versement des 30 milliards de dollars EU de financements à mise en œuvre rapide pour 2010-2012 afin de soutenir à la fois l'adaptation et l'atténuation dans les pays en développement et notamment en Afrique.

- Appuyer les réformes, telles que la simplification des procédures d'enregistrement des projets MDP et de délivrance des crédits d'émissions, pour que les mécanismes existants du marché du carbone soient plus utiles et plus accessibles à l'Afrique.

## Nombre de projets MDP en Afrique



Source : PNUE, Risoe Centre



# APPENDICES

## **Tableaux et graphiques**

*Croissance du PIB réel*

*Objectifs du millénaire pour le développement :*

*Les progrès à l'échéance 2010*

*Financement du développement : tableau d'ensemble*

*Aide au développement : tableau d'ensemble*

*Part de l'Afrique dans l'APD mondiale*

*Proportion de la population pauvre mondiale*

*vivant en Afrique*

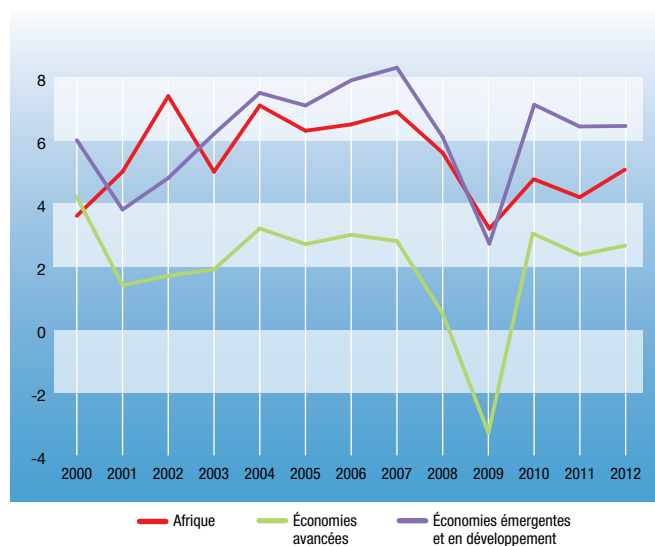
## **Références bibliographiques**

## **Sigles et acronymes**

## **Remerciements**

# TABLEAUX ET GRAPHIQUES

## Croissance du PIB réel (variation annuelle en pourcentage)







*Après deux années de ralentissement de la croissance économique (2008-2009) l'Afrique a connu une reprise grâce à des politiques macro économiques assainies et un contexte mondial plus favorable, retrouvant les niveaux de performances de la période 2000-2008. Les prévisions 2011 prennent en compte les premières estimations de l'impact des événements en Afrique du nord. Elles seront révisées à l'automne 2011.*



## Objectifs du millénaire pour le développement : les progrès à l'échéance 2010

Ce tableau donne des informations à deux niveaux. L'explication dans chaque case indique le taux de réalisation de chaque cible. Les couleurs montrent la tendance vers la réalisation de la cible, selon la légende ci-dessous

-  A déjà atteint la cible ou est très près de l'atteindre
-  Progrès suffisants pour atteindre la cible si les tendances actuelles perdurent
-  Progrès insuffisants pour atteindre la cible si les tendances actuelles perdurent
-  Ni progrès ni détérioration

	Afrique du Nord	Afrique subsaharienne
<b>OBJECTIF 1 : ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM</b>		
Réduire l'extrême pauvreté de moitié	pauvreté faible	pauvreté très forte
Emploi productif et des femmes	très large pénurie de travail décent	très large pénurie de travail décent
Réduire la faim de moitié	faim faible	faim très forte
<b>OBJECTIF 2 : OBTENIR UN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE UNIVERSEL</b>		
Enseignement primaire universel	scolarisation élevée	scolarisation modérée
<b>OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'HABILITATION DES FEMMES</b>		
Inscription égale des fillettes à l'école primaire	proche de la parité	proche de la parité
Part du travail rémunéré des femmes	part faible	part moyenne
Représentation égale des femmes dans les parlements nationaux	représentation très faible	représentation faible
<b>OBJECTIF 4 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ INFANTILE</b>		
Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans de deux tiers	mortalité faible	mortalité très élevée
<b>OBJECTIF 5 : AMÉLIORER LA SANTÉ GÉNÉSIQUE</b>		
Réduire la mortalité maternelle de 75 % *	mortalité modérée	mortalité très élevée
Accès à la santé génésique	accès modéré	accès faible
<b>OBJECTIF 6 : COMBATRE LE VIH/SIDA, LA MALARIA ET D'AUTRES MALADIES</b>		
Arrêter et inverser la propagation du VIH/sida	prévalence faible	prévalence élevée
Arrêter et inverser la propagation de la tuberculose	mortalité faible	mortalité élevée
<b>OBJECTIF 7 : ASSURER LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE</b>		
Inverser la perte des forêts	couverture forestière faible	couverture forestière moyenne
Réduire de moitié sans amélioration de l'eau potable	couverture élevée	couverture faible
Réduire de moitié sans assainissement	couverture modérée	couverture très faible
Améliorer la vie des habitants des bidonvilles	proportion modérée d'habitants de taudis	proportion très élevée d'habitants de taudis
<b>OBJECTIF 8 : DÉVELOPPER UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT</b>		
Utilisateurs d'Internet	utilisation élevée	utilisation faible

\* Les données disponibles sur la mortalité maternelle ne permettent pas d'analyser les tendances. Les progrès cités ont été évalués par les institutions responsables sur la base d'indicateurs substitutifs. Source : Département des affaires économiques et sociales, Nations unies, 2010.

**Financement du développement : tableau d'ensemble (milliards de dollars EU, valeur nominale)****Afrique**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes intérieures	149.6	184.9	223.2	284.6	343.3	395.8	506.4	388.0	477.4
Apports privés	13.9	16.3	25.5	44.4	61.9	69.0	54.6	49.3	62.7
APD*	20.4	27.5	30.4	35.9	46.4	38.9	43.7	44.4	46.0
<b>Total</b>	<b>184.0</b>	<b>228.8</b>	<b>279.2</b>	<b>364.8</b>	<b>451.6</b>	<b>503.6</b>	<b>604.7</b>	<b>481.6</b>	<b>586.1</b>

**Afrique du Nord**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes intérieures	67.8	77.8	86.1	110.5	137.7	162.6	222.3	172.3	193.8
Apports privés	2.1	3.1	3.8	10.4	17.5	18.3	20.2	13.4	13.4
APD*	2.3	2.4	3.4	2.8	3.0	3.6	3.8	3.9	4.0
<b>Total</b>	<b>72.2</b>	<b>83.3</b>	<b>93.3</b>	<b>123.7</b>	<b>158.3</b>	<b>184.5</b>	<b>246.3</b>	<b>189.7</b>	<b>211.2</b>

**Afrique subsaharienne**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes intérieures	81.8	107.2	137.2	174.1	205.6	233.2	284.1	215.6	283.6
Apports privés	11.8	13.2	21.7	34.0	44.4	50.7	34.4	35.9	49.3
APD*	18.1	25.1	27.0	33.1	43.4	35.3	39.9	40.5	42.0
<b>Total</b>	<b>111.7</b>	<b>145.5</b>	<b>185.9</b>	<b>241.1</b>	<b>293.3</b>	<b>319.1</b>	<b>358.4</b>	<b>292.0</b>	<b>374.9</b>

\*APD non ventilable (voir également tableau ci-dessous).

Sources: FMI World Economic Outlook database (Avril 2011); OCDE-CAD International Development Statistics database ; World Bank Global Development Finance (2011); World Bank Global Economic Prospects (2011)

**Aide au développement : tableau d'ensemble**

Pays ou régions	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 est.
Sud du Sahara	14.1	14.2	17.7	24.7	26.5	32.5	42.8	34.3	39.0	39.2	42.0
Nord du Sahara	2.3	2.3	2.1	2.2	3.1	2.5	2.7	3.1	3.3	2.9	4.0
Non localisé en Afrique	0.8	0.5	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	1.4	1.5	2.3	N/A
<b>Total Afrique</b>	<b>17.2</b>	<b>17.0</b>	<b>20.4</b>	<b>27.5</b>	<b>30.4</b>	<b>35.9</b>	<b>46.4</b>	<b>38.9</b>	<b>43.7</b>	<b>44.4</b>	<b>46.0</b>
Allègement de la dette	1.1	1.3	3.1	6.7	4.3	8.9	14.5	3.7	2.0	3.9	3.0
<b>APD totale moins allègement de la dette</b>	<b>16.1</b>	<b>15.7</b>	<b>17.4</b>	<b>20.8</b>	<b>26.0</b>	<b>27.0</b>	<b>31.9</b>	<b>35.2</b>	<b>41.8</b>	<b>40.5</b>	<b>43.0</b>

*pourcentage*

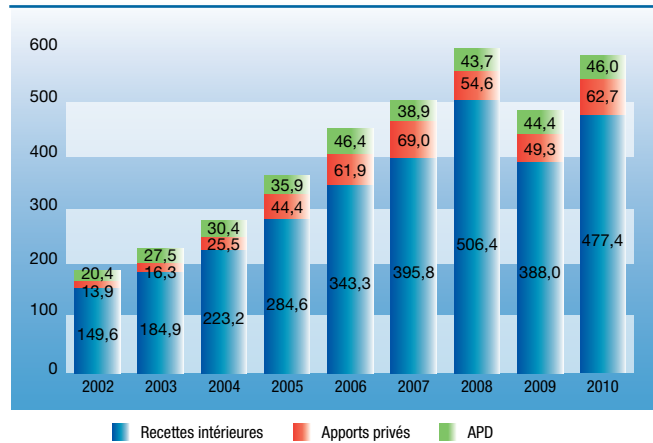
Part de l'Afrique (%)	32.6	32.6	35.5	40.1	38.4	33.4	44.3	37.7	36.1	37.4	35.7
-----------------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

*Pour référence*

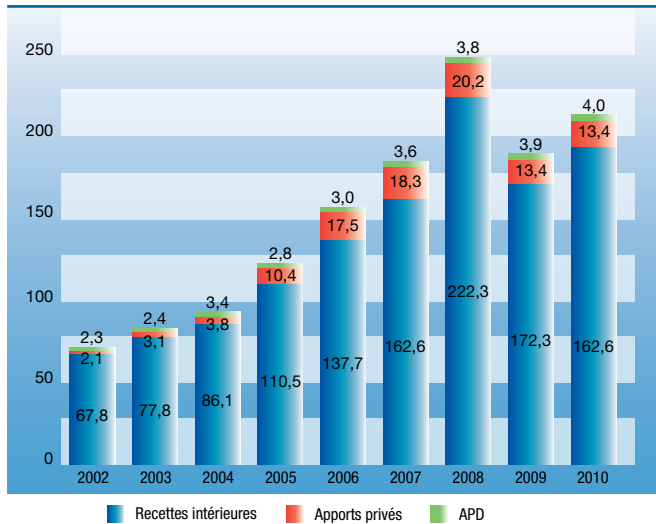
APD totale (en millions de dollars EU)	54.0	52.7	58.6	69.4	79.9	107.8	104.8	104.2	122.0	119.8	128.7
Ratio APD/GNI (%)	0.22	0.22	0.23	0.24	0.25	0.32	0.30	0.27	0.30	0.31	0.32

OCDE-CAD (2010b). Coopération pour le développement : Rapport 2010.

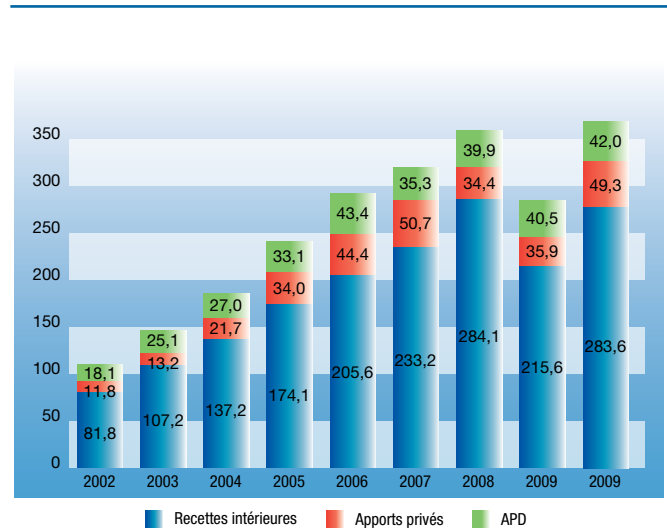
**Crédits affectés au financement du développement  
en Afrique (milliards de dollars EU)**



**Crédits affectés au financement du développement  
en Afrique du Nord (milliards de dollars EU)**

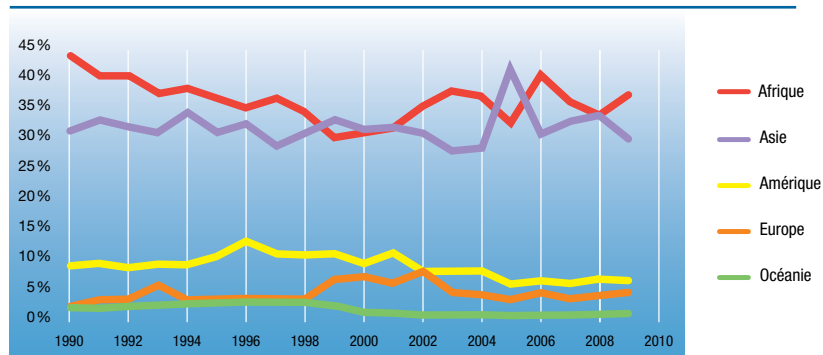


**Crédits affectés au financement du développement  
en Afrique subsaharienne (milliards de dollars EU)**



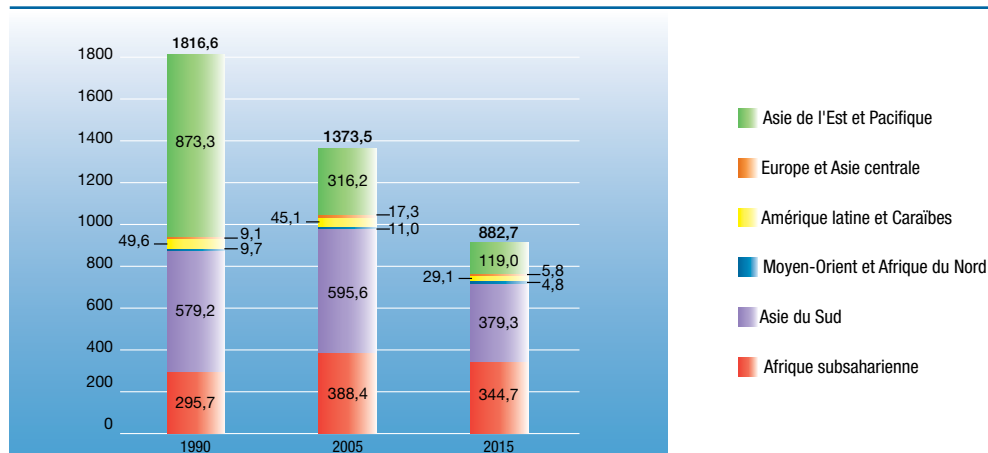
Sources: FMI World Economic Outlook database (Avril 2011); OCDE-CAD International Development Statistics database ; World Bank Global Development Finance (2011) ; World Bank Global Economic Prospects (2011)

## Répartition régionale de l'APD nette totale



Source : OCDE-CAD (2010a), Panorama de l'aide au développement: Statistiques par région - le monde en développement.

## Nombre de personnes par région vivant avec moins de 1,25 dollar EU par jour (millions)



Pays ou régions	1990	2005	2015	1990	2005	2015
	Pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 dollars EU par jour			Nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollars EU par jour (millions)		
Asie de l'Est et Pacifique	54,7	16,8	5,9	873,3	316,2	119,0
<i>dont en Chine</i>	60,2	15,9	4,8	683,2	207,7	66,1
Europe et Asie centrale	2,0	3,7	1,2	9,1	17,3	5,8
Amérique latine et Caraïbes	11,3	8,2	4,7	49,6	45,1	29,1
Moyen-Orient et Afrique du Nord	4,3	3,6	1,3	9,7	11,0	4,8
Asie du Sud	51,7	40,3	22,4	579,2	595,6	379,3
<i>dont en Inde</i>	51,3	41,6	22,4	435,5	455,8	276,8
Afrique subsaharienne	57,6	50,9	35,8	295,7	388,4	344,7
<b>Total</b>	<b>41,7</b>	<b>25,2</b>	<b>14,4</b>	<b>1.816,6</b>	<b>1.373,5</b>	<b>882,7</b>

Source : BIRD/Banque mondiale, Rapport de suivi mondial 2010 (scénario après crise).

## Références utilisées tout au long du rapport

**APP (Africa Progress Panel) (2010), Rapport 2010 sur les progrès en Afrique : Passer à l'action - Valoriser les ressources de l'Afrique pour le bénéfice des Africains, Africa Progress Panel, Genève, Suisse.**

[http://www.africaproggresspanel.com/files/7412/7447/3316/APP\\_APR\\_FR\\_E.pdf](http://www.africaproggresspanel.com/files/7412/7447/3316/APP_APR_FR_E.pdf)

**BAfD (Banque africaine de développement), CEA-ONU (Commission économique des Nations unies pour l'Afrique) et OCDE (2011), Perspectives économiques en Afrique 2011, Paris.**

<http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/>

**Banque mondiale (2010a), Indicateurs du développement dans le monde 2009 et 2010, Banque mondiale, Washington D.C.**

<http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators/wdi-2010>

**Banque mondiale (2011a), Global Development Finance 2011 : External Debt of Developing Countries, Banque mondiale, Washington D.C.**

<http://data.worldbank.org/news/gdf2011-released>

**Banque mondiale (2011b), Global Economic Prospects: Navigating Strong Currents, Banque mondiale, Washington D.C.**

<http://siteresources.worldbank.org/INTGEP/>

[Resources/335315-1294842452675/GEPJanuary2011FullReport.pdf](http://Resources/335315-1294842452675/GEPJanuary2011FullReport.pdf)

**Banque mondiale (2011c), Global Monitoring Report: Improving the Odds of Achieving the, Banque mondiale, Washington D.C.**

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTGLOBALMONITOR/EXTGLOMONREP2011/0,,contentMDK:22882843~pagePK:64168427~piPK:64168435~theSitePK:7856232,00.html>

**BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) et Banque mondiale (2010), Rapport de suivi mondial 2010 : les OMD après la crise, Banque mondiale, Washington D.C.**

<http://siteresources.worldbank.org/INTGLOMONREP2010/>

[Resources/6911301-1271698910928/GMR2010WEB.pdf](http://Resources/6911301-1271698910928/GMR2010WEB.pdf)

**CEA (Commission économique des Nations unies pour l'Afrique) (2010), Rapport économique sur l'Afrique 2010, Addis Abeba, Éthiopie.**

<http://www.uneca.org/fr/era2010/index.htm>

**CEA (2004-2010), État de l'intégration régionale en Afrique, Addis Abeba, Éthiopie.**

<http://www.uneca.org/fr/aria/index.htm>

**CEA (2009), Rapport sur la gouvernance en Afrique II, Oxford University Press, Royaume-Uni.**

**CEA (2005), Rapport sur la gouvernance en Afrique, CEA, Addis Abeba, Éthiopie.**

<http://www.uneca.org/agr2005/full.pdf>

**Commit4Africa, <http://www.commit4africa.org>**

**FMI (Fonds monétaire international) (2011a), Perspectives de l'économie mondiale 2011, Fonds monétaire international, Washington D.C.**

<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2011/01/pdf/textf.pdf>

**FMI (2011b), Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne Reprise et Nouveaux Risques, Fonds monétaire international, Washington D.C.**

<https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/reo/2011/af/sreo0411f.pdf>

# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**FMI (2011c), Base de données des Perspectives de l'économie mondiale, Fonds monétaire international, Washington D.C.**

<http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2011/01/weodata/index.aspx>

**FMI (2011d), Perspectives économiques régionales pour le Moyen-Orient et l'Asie centrale, Fonds monétaire international, Washington D.C.**

<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/reo/2011/mcd/04/menap0411hif.pdf>

**FPA (Forum pour le partenariat avec l'Afrique) (diverses rapports 2006-2011),**

[www.forumpartenariatafrique.org](http://www.forumpartenariatafrique.org)

**Nations unies (2010), Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, Nations Unies, New York.**

<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/pdf/report2010.pdf>

**ONE (2010), Rapport Data 2010, Suivi de la promesse du G8 à l'Afrique - Synthèse, ONE, Londres.**

<http://www.one.org/report/2010/fr/>

**Sommet du G8 à Muskoka (2010), Muskoka - Compte rendu des activités - Évaluation des actions et des résultats à l'égard des engagements liés au développement, Canada.**

[http://g8.gc.ca/wp-content/uploads/2010/06/muskoka\\_compte\\_rendu\\_des\\_activites.pdf](http://g8.gc.ca/wp-content/uploads/2010/06/muskoka_compte_rendu_des_activites.pdf)

**Sommet du G20 à Séoul Déclaration des Dirigeants, Plan d'action pluriannuel sur le développement,**

[http://www.canadainternational.gc.ca/g20/summit-sommet/2010/g20\\_seoul\\_declaration.aspx?lang=fra](http://www.canadainternational.gc.ca/g20/summit-sommet/2010/g20_seoul_declaration.aspx?lang=fra)

**Union africaine, Décisions, Déclarations et Résolutions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement,**

<http://www.africa-union.org/>

## 1. Commerce et diversification des échanges

**BAfD (Banque africaine de développement), CEA-ONU (Commission économique des Nations unies pour l'Afrique) et OCDE (2010), Perspectives économiques en Afrique 2010, Paris.**

<http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/>

**BAfD (Banque africaine de développement), CEA-ONU (Commission économique des Nations unies pour l'Afrique) et OCDE (2011), Perspectives économiques en Afrique 2011, Paris.**

<http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/>

**Banque Mondiale, (2010), Connecting to Compete: Trade Logistics in the Global Economy, Banque mondiale, Washington D.C.**

[http://siteresources.worldbank.org/INTTLF/Resources/LPI2010\\_for\\_web.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTTLF/Resources/LPI2010_for_web.pdf)

**CEA, AU, AfDB (2010), *Etat de l'intégration régionale en Afrique IV, Addis Abeba, Ethiopie***

<http://www.uneca.org/fr/aria/index.htm>

**Chinyama, E. and M. Mkwezalamba, (2007), *Implementation of Africa's Integration and Development Agenda : Challenges and Prospects, African Integration Review, Vol. 1, January, pp. 1-16, Addis Ababa.***

<http://www.africa-union.org/root/ua/Newsletter/EA/Vol.%201,%20No.%201/Mkwezalamba%20&%20Chinyama.pdf>

**CNUCED (2010), *Manuel de statistiques de la CNUCED 2010, CNUCED, Genève, Suisse.***

[http://statswww.unctad.org/Handbook/ReportFolders/reportFolders.aspxen/docs/tdstat35\\_en.pdf](http://statswww.unctad.org/Handbook/ReportFolders/reportFolders.aspxen/docs/tdstat35_en.pdf)

**CREA (Consortium pour la Recherche Economique en Afrique) (2010), *Proceedings from the Conference on Africa-China Relations, Hilton Hotel, 28-30 September, Addis Ababa.***

<http://www.oecdcafrica.org/dataoecd/32/45/42949232.pdfhtml/calendar2.asp?eventid=100>

**CUA (Commission de l'Union africaine), (2004), *The Mission, Vision and Strategic Framework of the African Union Commission (2004-2007), Addis Abeba, Ethiopie.***

<http://www.africa-union.org/root/au/AboutAu/Vision/Volume1.pdf>

**CUA (Commission de l'Union africaine), (2006), *The Review of Millennium Development Goals and the Millennium Declaration: An African Common Position, Addis Abeba, Ethiopie***

[http://www.africa-union.org/root/au/Conferences/Past/2006/December/MDG/AU%20Report\\_no\\_hyphen1.pdf](http://www.africa-union.org/root/au/Conferences/Past/2006/December/MDG/AU%20Report_no_hyphen1.pdf)

**ICTSD (International Centre for Trade and Sustainable Development) (2010), *No Early Harvest for LDCs' Top WTO Priorities, Bridges Review, Vol. 14, No. 1, janvier, p 6, Genève.***

<http://ictsd.org/downloads/bridges/bridges14-1.pdf>

**Karingi, S., M. Kimenyi, L. Páez et M. Paulos (2010), *A Decade (2000-2010) of African-U.S. Trade under the African Growth and Opportunity Act (AGOA): Challenges, Opportunities and a Framework for Post Agoa Engagement, Papier présenté à la Conférence Economique africaine les 27 et 29 octobre 2010 à Tunis.***

[http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Knowledge/Session%20II.2.2\\_2\\_%20A%20decade%20\(2000-2010\)%20of%20African-US%20Trade%20under%20the%20AGOA.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Knowledge/Session%20II.2.2_2_%20A%20decade%20(2000-2010)%20of%20African-US%20Trade%20under%20the%20AGOA.pdf)

**OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), OMC & CNUCED (2009-2010), *Report on G20 trade and Investment Measures, Genève, Suisse.***

[http://www.unctad.org/en/docs/wto\\_oecd\\_unctad2010d1\\_en.pdf](http://www.unctad.org/en/docs/wto_oecd_unctad2010d1_en.pdf)

**OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2011), *Base de données sur les activités d'aide, Paris***

[http://www.oecd.org/document/0/0,3746,fr\\_2649\\_34447\\_37816493\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/0/0,3746,fr_2649_34447_37816493_1_1_1_1,00.html)

**OMC (Organisation mondiale du Commerce) (2010), *Statistiques du commerce international 2010, OMC, Genève, Suisse.***

[http://www.wto.org/french/res\\_f/statis\\_f/its2010\\_f/its10\\_toc\\_f.htm](http://www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2010_f/its10_toc_f.htm)

**OUA (1991), *Traité instituant la Communauté Economique Africaine, Organisation de l'Union Africaine, Addis Abeba, Ethiopie***

[http://www.iag-agi.org/bdf/fr/corpus\\_document/fiche-document-308.html](http://www.iag-agi.org/bdf/fr/corpus_document/fiche-document-308.html)

**OUA (2000), *Acte constitutif de l'Union africaine, Organisation de l'Union Africaine, Addis Abeba, Ethiopie***

[http://www.africa-union.org/Official\\_documents/Treaties\\_Conventions\\_fr/Acte%20Constitutif.pdf](http://www.africa-union.org/Official_documents/Treaties_Conventions_fr/Acte%20Constitutif.pdf)

**UA (Union africaine), (2010a), *African Union Commission-Regional Economic Communities Common Position Paper on EPAs. Rapport préparé pour la conférence des Ministres du Commerce de l'UA, 6ème session ordinaire, Kigali, Rwanda, 29 octobre – 2 novembre 2010, Addis Abeba, Ethiopie.***

[http://www.acp-eu-trade.org/library/files/AU\\_EN\\_15112010\\_AU\\_Kigali%20declaration%20EPAs.pdf](http://www.acp-eu-trade.org/library/files/AU_EN_15112010_AU_Kigali%20declaration%20EPAs.pdf)

**UA (Union africaine), (2010b), *EPA Negotiations Coordination Meeting Report. Rapport préparé pour la conférence des Ministres du Commerce de l'UA, 6ème session ordinaire, Kigali, Rwanda, 29 octobre – 2 novembre 2010, Addis Abeba, Ethiopie***

## 2. Agriculture et sécurité alimentaire

**Banque Mondiale (2011a), *Global Economic Prospects : Navigating strong currents, Vol. 2, janvier, Banque Mondiale, Washington, D.C.***

<http://siteresources.worldbank.org/INTGEP/Resources/335315-1294842452675/GEPJanuary2011FullReport.pdf>

**Banque Mondiale (2011b), *World Bank Flash: Food Prices: Ensuring Access to Nutritious Food, Press Release No. 009, Banque Mondiale, Washington, D.C.***

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/NEWS/0,,contentMDK:22829545~menuPK:34463~pagePK:34370~piPK:34424~theSitePK:4607,00.html>

**CCADP (Programme détaillé de développement de l'Agriculture africaine) (2010), *Implementing CAADP for Africa's Food Security needs: A progress report on selected activities, juillet, CAADP, Johannesburg.***

<http://www.nepad-caadp.net/pdf/CAADP%20Report%20for%20the%20AU%20July%202010%20Summit.pdf>

**FAO (2006), *The State of Food Insecurity in the World 2006, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.***

<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/a0750e/a0750e00.pdf>

**FAO (2010), *The State of Food Insecurity in the World : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.***

<http://www.fao.org/docrep/013/i1683e/i1683e.pdf>

**FMI (2011), *World Economic Outlook Update, Fonds Monétaire International, Washington, D.C.***

<http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2011/update/01/pdf/0111.pdf>

**NEPAD (The New Partnership for Africa's Development) et CAADP (2009), *Briefing Note (02/09), NEPAD's Agriculture Unit and food security declarations of the African Union: A progress report, CAADP, Midrand.***

[http://www.nepad-caadp.net/pdf/Agric\\_Unit\\_Progress\\_Report\\_2009.pdf](http://www.nepad-caadp.net/pdf/Agric_Unit_Progress_Report_2009.pdf)

**OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2010), *Activités d'aide dans le secteur de l'agriculture - Système de notification des pays créanciers 2009, Paris***

[http://www.oecd.org/document/50/0,3746,fr\\_2649\\_34447\\_44478258\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/50/0,3746,fr_2649_34447_44478258_1_1_1_1,00.html)

### 3. Infrastructures

Agence internationale de l'énergie (2010), *World Energy Outlook, Agence internationale de l'énergie*, Paris.

<http://www.worldenergyoutlook.org/>

BAfD (2010), Note d'information : *financement de solutions durables pour l'énergie, Banque africaine de Développement*, Tunis  
<http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/C10-note3-Francais.pdf>

Foster, Vivien et Cecilia Briceño-Garmendia (2010), *Infrastructures africaines : une transformation impérative, Banque mondiale, Washington D.C.*  
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/AFRICAINFRENCHEXT/0,,contentMDK:22387551~pagePK:146736~piPK:226340~theSitePK:488775,00.html>

ICA (Consortium pour les infrastructures en Afrique) (2010), *ICA Annual Report 2009 Highlights of Analysis*, Tunis.  
<http://www.icafrica.org/en/documentation>

ICA (Consortium pour les infrastructures en Afrique) (2011), *Infrastructure Investment Africa - An Intelligence Report, PEI Media, London.*  
[http://www.icafrica.org/fileadmin/documents/2011/Ica\\_investor\\_report.pdf](http://www.icafrica.org/fileadmin/documents/2011/Ica_investor_report.pdf)

OMS (Organisation mondiale de la santé) et UNICEF (*Fonds des Nations unies pour l'Enfance*) (2010), *Progrès en matière d'assainissement et d'alimentation en eau – Rapport 2010, OMS, Genève, Suisse.*  
<http://apps.who.int/bookorders/MDIbookJPG/Book/21502738.jpg>

PNUD et OMS (2010), *The Energy Access Situation in Developing Countries: A Review Focusing on the Least Developed Countries and Sub-Saharan Africa, Organisation Mondiale de la Santé*, New York.  
[http://www.who.int/indoorair/publications/PowerPoint\\_Energy\\_Access\\_paper-Ir.pdf](http://www.who.int/indoorair/publications/PowerPoint_Energy_Access_paper-Ir.pdf)

PPIAF (Public Private Infrastructure Advisory Facility) et la Banque Mondiale (2010), *PPI data update note 48 - Private activity in infrastructure in Sub-Saharan Africa declined in 2009, Banque Mondiale, Washington, D.C.*  
<http://ppi.worldbank.org/features/December2010/2009-Sub-Saharan-Africa-PPI-infrastructure-Note-12-13-2010.pdf>

SIWI (Stockholm International Water Institute) (2010), *The Impact of the Global Financial Crisis on Financial Flows to the Water Sector in Sub-Saharan Africa, Stockholm International Water Institute, Stockholm.*  
[http://www.siwi.org/documents/Resources/Reports/Report28\\_Global\\_Financial\\_Crisis\\_WEB.pdf](http://www.siwi.org/documents/Resources/Reports/Report28_Global_Financial_Crisis_WEB.pdf)

Union africaine, *Banque africaine de développement et Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (2008), Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), Addis Abeba, Éthiopie.*  
<http://www.afdb.org/en/topics-sectors/initiatives-partnerships/programme-for-infrastructure-development-in-africa-pida/>

WSP (Water and Sanitation Programme) (2010), *Sustainable Management of Small Water Supply Systems in Africa, Practitioners' Workshop Report October 6-8th, Banque Mondiale, Nairobi.*  
[http://www.wsp.org/wsp/sites/wsp.org/files/publications/Sustainable\\_Management\\_of\\_small\\_water\\_supply\\_systems\\_in\\_Africa\\_English.pdf](http://www.wsp.org/wsp/sites/wsp.org/files/publications/Sustainable_Management_of_small_water_supply_systems_in_Africa_English.pdf)

### 4. Secteur privé

Banque mondiale (2011), *Doing Business Report, Banque mondiale, Washington D.C.*

<http://www.doingbusiness.org/reports/doing-business/doing-business-2011>

### 5. Durabilité environnementale

Ministres africains responsables pour la santé et l'environnement (2010), *Mise en oeuvre de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique, engagement de Luanda, Préparé pour la réunion des Ministres africains 25 – 26 novembre 2010, Luanda.*  
[http://www.afro.who.int/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=6066](http://www.afro.who.int/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=6066)

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, *Bamako Declaration on the Environment for Sustainable Development, Préparée pour la 13ème session de la Conférence Ministérielle africaine sur l'environnement, 23 - 25 Juin 2010, Bamako.*  
[http://www.unep.org/roa/amcen/amcen\\_events/13th\\_Session/Docs/AMCEN-13-CRP-2\\_ENG.pdf](http://www.unep.org/roa/amcen/amcen_events/13th_Session/Docs/AMCEN-13-CRP-2_ENG.pdf)

FAO (2010), *Evaluation des ressources forestières mondiales 2010, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.*  
[http://foris.fao.org/static/data/fra2010/FRA2010\\_Report\\_F.pdf](http://foris.fao.org/static/data/fra2010/FRA2010_Report_F.pdf)

FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2011), *Situation des forêts du monde 2011, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.*  
<http://www.fao.org/docrep/013/i2000e/i2000e.pdf>

NEPAD (2003), *Plan d'action de l'Initiative environnementale, Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, Midrand, Afrique du Sud.*  
<http://www.unep.org/roa/Amcen/docs/publications/ActionNepad.pdf>

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2010), *The Convention on Biological Diversity – The Year in Review 2009, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal.*  
<http://www.cbd.int/doc/reports/cbd-report-2009-en.pdf>

Yale University (2010), *Environmental Performance Index 2010, Université de Yale, Connecticut*  
<http://www.epi.yale.edu/>

### 6. Changement climatique

AMCEN (2010) *Rapport de la réunion consultative sur le projet de stratégie de communication sur les changements climatiques et le cadre global des programmes africains sur les changements climatiques. Rapport préparé pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement 23 – 26 août 2010.*  
[http://hqweb.unep.org/roa/Amcen/Amcen\\_Events/Consultation\\_Aug2010/Docs/Rapport%20de%20la%20r%C3%A9union%20consultative%20sur%20le%20projet%20de%20strat%C3%A9gie.pdf](http://hqweb.unep.org/roa/Amcen/Amcen_Events/Consultation_Aug2010/Docs/Rapport%20de%20la%20r%C3%A9union%20consultative%20sur%20le%20projet%20de%20strat%C3%A9gie.pdf)

Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment (2009), *Possibilities for Africa in Global Action on Climate Change, London School of Economics, Londres.*  
<http://www.africapartnershipforum.org/dataoecd/29/58/43551027.pdf>

UNECA (2009), *Summary of the Climate for Development in Africa Programme (ClimDev-Africa), Africa Climate Advisory Bulletin prepared for Sixth Session of the Committee on Food Security and Sustainable Development Regional Implementation Meeting 27th - 30th October 2009, Addis Ababa.*  
<http://www.uneca.org/csd/csd6/ClimateDevAfrica-ExecutiveSummary.pdf>

UNEP (United Nations Environment Programme) *Risoe Centre (2011), CDM Pipeline.*  
<http://cdmpipeline.org/>

UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change) (2010), *Compilation of information on nationally appropriate mitigation actions to be implemented by Parties not included in Annex I to the Convention, Bonn.*  
<http://unfccc.int/resource/docs/2011/awglca14/eng/inf01.pdf>

UNFCCC (2011), *The Cancun Agreements: An assessment by the Executive Secretary of the United Nations Framework Convention on Climate Change, Bonn.*

WRI (World Resource Institute) (2010), *Reflections on the Cancun Agreements, World Resource Institute, Washington D.C.*  
[http://pdf.wri.org/reflections\\_on\\_cancun\\_agreements.pdf](http://pdf.wri.org/reflections_on_cancun_agreements.pdf)

## 7. Éducation

FTI (Fast Track Initiative) (2010), *Annual Report 2009, Fast Track Initiative Secretariat, Washington D.C.*  
<http://www.educationfasttrack.org/newsroom/focus-on/fti-annual-report/>

UNESCO (2011) *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2011: La crise cachée : les conflits armés et l'éducation, Publications UNESCO, Paris.*  
<http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001917/191794f.pdf>

UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) (2010), *Le rôle centrale de l'éducation dans les objectifs du Millénaire pour le Développement*  
<http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001905/190587f.pdf>

Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU)  
[http://www.uis.unesco.org/ev\\_fr.php?ID=2867\\_201&ID2=DO\\_TOPIC](http://www.uis.unesco.org/ev_fr.php?ID=2867_201&ID2=DO_TOPIC)

## 8. Santé

HHA (Harmonization for Health in Africa) (2011), *Investing in Health for Africa; the case for strengthening Systems for Better Health Outcomes, HHA, Geneva.*  
[http://www.who.int/pmnch/topics/economics/20110414\\_investinginhealth\\_africa/en/](http://www.who.int/pmnch/topics/economics/20110414_investinginhealth_africa/en/)

ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA) (2010), *Rapport Mondial : Rapport ONUSIDA sur L'Épidémie Mondiale de SIDA (2010), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, Genève, Suisse.*  
[http://www.unaids.org/globalreport/documents/20101123\\_GlobalReport\\_full\\_fr.pdf](http://www.unaids.org/globalreport/documents/20101123_GlobalReport_full_fr.pdf)

OMS (2010), *Le financement des systèmes de santé: le chemin vers une couverture universelle : Organisation Mondiale de la Santé, Genève, Suisse*  
<http://www.who.int/whr/2010/fr/index.html>

OMS, Observatoire Mondiale de la Santé 2010, *Tendances en matière de mortalité maternelle : 1990-2008, Organisation Mondiale de la Santé, Genève, Suisse*  
[http://whqlibdoc.who.int/publications/2010/9789241500265\\_eng.pdf](http://whqlibdoc.who.int/publications/2010/9789241500265_eng.pdf)

## 9. Égalité des sexes

UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) (2010), *La justice pour les femmes : La clé pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, Nations Unies, New York*  
<http://www.unifem.org/progress/pdfs/MDGBrief-Fra.pdf>

Nations Unies (2010), *Le Rapport des Femmes dans le Monde 2010 : Tendances et Statistiques, Nations Unies, New York*  
[http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/Worldswomen/WW\\_full%20report\\_color.pdf](http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/Worldswomen/WW_full%20report_color.pdf)

Banque Mondiale, *Statistiques de genre*  
<http://data.worldbank.org/data-catalog/gender-statistics>

Forum économique mondial (2010), *Gender Gap Report, Forum économique mondial, Genève, Suisse*  
[http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_GenderGap\\_Report\\_2010.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_GenderGap_Report_2010.pdf)

## 10. Gouvernance politique

EISA (Institut électoral pour la durabilité de la démocratie en Afrique)  
[www.eisa.org.za/](http://www.eisa.org.za/)

Freedom in the World 2011, *Freedom House, Washington, D.C.*  
[www.freedomhouse.org/template.cfm?page=594](http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=594)

ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives)  
[www.eiti.org/](http://www.eiti.org/)

Le Groupe des Sages de l'Union africaine (UA) (Juillet 2010), *Les conflits liés aux élections et violence politique : le renforcement du rôle de l'Union africaine en matière de prévention, gestion et résolution des conflits, la série de l'Union africaine, l'Institut international de la paix, New York.*  
[www.ipacademy.org/media/pdf/publications/au\\_electionviolence\\_epub.pdf](http://www.ipacademy.org/media/pdf/publications/au_electionviolence_epub.pdf)

MAEP (Mécanisme africain d'évaluation par les pairs)  
[www.aprm-international.org](http://www.aprm-international.org)

Unité d'assistance électorale de l'Union africaine  
[www.africa-union.org/root/AU/AUC/Departments/PA/ELECTION\\_UNIT/AU\\_Election\\_Unit.htm](http://www.africa-union.org/root/AU/AUC/Departments/PA/ELECTION_UNIT/AU_Election_Unit.htm)

## 11. Gouvernance économique

International Budget Partnership (2010), *Open Budget Survey 2010, International Budget Partnership, Washington, D.C.*  
[www.internationalbudget.org/what-we-do/open-budget-survey/](http://www.internationalbudget.org/what-we-do/open-budget-survey/)

Kimberley Process  
[www.kimberleyprocess.com/](http://www.kimberleyprocess.com/)

OCDE (2010), *Rapport annuel du Groupe de travail sur la corruption 2009, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.*  
[www.oecd.org/dataoecd/23/20/45460981.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/23/20/45460981.pdf)



Revenue Watch Institute and Transparency International (2010), *Revenue Watch Index 2010: Transparence: Les gouvernements et les industries pétrolière, gazière et minière*, Revenue Watch Institute, New York

[www.revenuewatch.org/rwindex2010/pdf/RevenueWatchIndex\\_2010.pdf](http://www.revenuewatch.org/rwindex2010/pdf/RevenueWatchIndex_2010.pdf)

StAR (Initiative pour la restitution des avoirs volés) (2011), *Asset Recovery Handbook: A Guide for Practitioners*, The International Bank for Reconstruction and Development and The World Bank, Washington, D.C.

[http://publications.worldbank.org/index.php?main\\_page=product\\_info&products\\_id=24015](http://publications.worldbank.org/index.php?main_page=product_info&products_id=24015)

Transparence International, *Indice de Perception de la Corruption 2011*.

[www.transparence-france.org/ewb\\_pages/div/Indice\\_de\\_Perception\\_de\\_la\\_Corruption\\_2010.php](http://www.transparence-france.org/ewb_pages/div/Indice_de_Perception_de_la_Corruption_2010.php)

## 12. Paix et sécurité

ACCORD (Le Centre africain pour la résolution constructive des conflits) (2010), *Conflict Trends, Issue 3, 2010, ACCORD, Umhlanga Rocks, Afrique du Sud*

[www.accord.org.za/publications/conflict-trends/downloads.html](http://www.accord.org.za/publications/conflict-trends/downloads.html)

Banque mondiale (2011), *Rapport sur le développement dans le monde 2011, Conflits, sécurité et développement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale*

<http://wdr2011.worldbank.org/fulltext>

HSRP (Human Security Report Project (2010), *Human Security Report 2009/2010: The Causes of Peace and the Shrinking Costs of War, HSRP, Vancouver*.

[www.hsrgroup.org/human-security-reports/20092010/overview.aspx](http://www.hsrgroup.org/human-security-reports/20092010/overview.aspx)

Le Conseil de Paix et sécurité (CPS)

[www.africa-union.org/root/au/AUC/Departments/PSC/PSC.htm](http://www.africa-union.org/root/au/AUC/Departments/PSC/PSC.htm)

Maintien de la paix des Nations Unies,

[www.un.org/fr/peacekeeping/](http://www.un.org/fr/peacekeeping/)

SIPRI (Institut national de recherché sur la paix de Stockholm) (2010), *SIPRI Yearbook 2010: Armaments, Disarmament and International security*, Oxford University Press, Oxford

## 13. Gouvernance et institutions mondiales

Accords permanents d'emprunt du FMI, Fonds monétaire international, Washington, D.C.

[www.imf.org/external/np/exr/facts/re/gabnabf.htm](http://www.imf.org/external/np/exr/facts/re/gabnabf.htm)

Comité du développement (2010), *Communiqué du Comité du développement*, Fonds monétaire international, Washington, D.C. et la Banque mondiale, 25 avril 2010, Washington D.C.

[www.imf.org/external/french/np/cm/2011/041611af.htm](http://www.imf.org/external/french/np/cm/2011/041611af.htm)

G20 (2010), *Déclaration du Sommet du G20 à Seoul. Plan d'action pluriannuel*

[www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit\\_annexes.pdf](http://www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit_annexes.pdf)

Quotes-parts au FMI, Fonds monétaire international, Washington, D.C.

[www.imf.org/external/np/exr/facts/re/quotasf.htm](http://www.imf.org/external/np/exr/facts/re/quotasf.htm)

Quotes-parts au FMI et Publications gouvernance juin 2006-mars 2011, Fonds monétaire international, Washington, D.C.

[www.imf.org/external/np/fin/quotas/pubs/index.htm](http://www.imf.org/external/np/fin/quotas/pubs/index.htm)

## 14. Ressources publiques intérieures à l'appui du développement

Banque mondiale et Price Waterhouse Coopers (2011), *Paying Taxes 2010 - The Global Picture*, Washington D.C.

<http://www.pwc.com/gx/en/paying-taxes>

BAfD (2010) *Mobilisation des ressources intérieures à travers l'Afrique : tendances, défis et possibilités d'action*

[http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/C10-note2-French\\_final.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/C10-note2-French_final.pdf)

CNUCED (2009), *Rapport sur l'investissement dans le monde - Sociétés transnationales, production agricole et développement, Nations Unies*, Genève, Suisse.

[http://www.unctad.org/fr/docs/wir2009overview\\_fr.pdf](http://www.unctad.org/fr/docs/wir2009overview_fr.pdf)

CEA-UA (2011), *Rapport économique sur l'Afrique : Gérer le développement : le rôle de l'État dans la transformation économique*, Addis Abeba, Éthiopie.

<http://www.uneca.org/fr/era2011/>

Fjeldstad, O.H. et M. Moore (2009), *Revenue authorities and public authority in sub-Saharan Africa, Journal of Modern African Studies, vol. 47, issue 1, pp. 1-18*, Cambridge University Press, Cambridge

<http://journals.cambridge.org/action/displayAbstract?fromPage=online&aid=4174888&fulltextType=RA&fileId=S0022278X08003637>

Forum africain sur l'administration fiscale (2009). *Conférence inaugurale : Communiqué de Kampala*.

<http://www.sars.gov.za/home.asp?pid=52263#Rwanda>

International Tax Dialogue (2010), *Revenue Administration in Sub-Saharan Africa, ITD Comparative Information Series No 1. 2010, Freetown*

<http://www.itdweb.org/documents/AfricaStudy.pdf>

OCDE (2010a), *Gros plan sur l'Afrique, Centre de politique et d'administration fiscales*, Paris.

<http://www.oecd.org/dataoecd/17/33/41016395.pdf>

OCDE (2010b), *Promouvoir la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, Note succincte de référence, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris*.

<http://www.oecd.org/dataoecd/26/28/44431965.pdf>

## 15. Investissement direct étranger et autres apports financiers privés

Banque mondiale (2011), *The Migration and Remittances Factbook 2011, Banque Mondiale*, Washington, D.C.

<http://siteresources.worldbank.org/INTLAC/Resources/Factbook2011-Ebook.pdf>

CNUCED (2009), *Rapport sur l'investissement dans le monde - Sociétés transnationales, production agricole et développement, Nations Unies*, Genève, Suisse.

[http://www.unctad.org/fr/docs/wir2009overview\\_fr.pdf](http://www.unctad.org/fr/docs/wir2009overview_fr.pdf)

**Global Financial Integrity (2010), Illicit Financial Flows from Africa : Hidden Resource for Development, Global Financial Integrity, Washington, D.C.**  
[http://www.gfip.org/storage/gfip/documents/reports/gfi\\_aficareport\\_web.pdf](http://www.gfip.org/storage/gfip/documents/reports/gfi_aficareport_web.pdf)

**Nations unies (2010), Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2010 : De nouveaux outils pour le développement**  
[http://www.un.org/en/development/desa/policy/wess/wess\\_current/2010wess\\_overview\\_fr.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/policy/wess/wess_current/2010wess_overview_fr.pdf)

**Société financière internationale (2010), Remittance Prices Worldwide – an Analysis of Trends in Average Total Cost of Migrant Remittance Services, Version 1, avril 23, Banque mondiale, Washington D.C.**  
<http://remittanceprices-francais.worldbank.org>

**Sommet de Séoul du G20 (2010), Plan d'action pluriannuel sur le développement, Le G20, Séoul.**  
[http://www.g20-g8.com/g8-g20/root/bank\\_objects/FR\\_declaration\\_finale\\_seoul2010.pdf](http://www.g20-g8.com/g8-g20/root/bank_objects/FR_declaration_finale_seoul2010.pdf)

## 16. Aide au développement

**FMI (2009), Rapport annuel 2009, Fonds monétaire international, Washington, D.C.**  
[http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2009/pdf/ar09\\_fra.pdf](http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2009/pdf/ar09_fra.pdf)

**FMI (2011), Prêts du FMI – Fiche technique, Fonds monétaire international, Washington D.C.**  
<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/howlendf.htm>

**OCDE-CAD (2009), Mise en œuvre des engagements « à effet immédiat » du Programme d'Action d'Accra – Compendium actualisé, Réunion à haut niveau du CAD, 27-28 May 2009, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.**  
[http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf?olisUserId=11693&cote=DCD/DAC\(2009\)27/REV1&coteFilename=DCD-DAC\(2009\)27-REV1-FRE.pdf&docLangId=1&filename=\\mcrmb02\DocRoot\Documents\2009\07\17\JT03264818.pdf&origUserid=11693&docId=455910&gridAppld=102](http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf?olisUserId=11693&cote=DCD/DAC(2009)27/REV1&coteFilename=DCD-DAC(2009)27-REV1-FRE.pdf&docLangId=1&filename=\\mcrmb02\DocRoot\Documents\2009\07\17\JT03264818.pdf&origUserid=11693&docId=455910&gridAppld=102)

**OCDE-CAD (2010a), Rapport 2010 sur la coopération pour le développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.**  
[http://www.oecd.org/document/62/0,3746,fr\\_2649\\_33721\\_42196022\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/62/0,3746,fr_2649_33721_42196022_1_1_1_1,00.html)

**OCDE-CAD (2010b), Publié le 14/04/2010 - De nouvelles données publiées par l'OCDE montrent une croissance continue de l'aide au développement en 2009, malgré la crise financière, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.**  
[http://www.oecd.org/document/51/0,3343,fr\\_2649\\_34447\\_44995507\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/51/0,3343,fr_2649_34447_44995507_1_1_1_1,00.html)

**OCDE-CAD (2011), Development Aid at a Glance 2011:: Statistics by region - Africa, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.**  
<http://www.oecd.org/dataoecd/40/27/42139250.pdf>

## 17. Dette extérieure

**FMI (2010), Allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Fiche technique, Fonds monétaire international, Washington D.C.**  
<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/hipcf.htm>

**FMI et la Banque mondiale (2009), Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative: Status of Implementation, septembre 15, 2009, Fonds monétaire international, Washington D.C.**  
<https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/091509.pdf>

**FMI et la Banque Mondiale (2010), Preserving Debt Sustainability in Low-Income Countries in the Wake of the Global Crisis, Fonds monétaire international, Washington, D.C.**  
<http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/040110.pdf>

## 18. Financement de la lutte contre le changement climatique

**Alliance pour le Climat et le Développement (CDKN) (2010), Implications régionales des recommandations de l'AGF : Afrique. Numéro spécial, novembre.**  
<http://www.cdkn.org/wp-content/uploads/2010/12/AGF-Implications-Afrique.pdf>

**Banque mondiale (2010), État et tendances du marché carbone 2010, Banque mondiale, Washington D.C.**  
[http://siteresources.worldbank.org/INTCARBONFINANCE/Resources/Resume\\_Analytique\\_French\\_FINAL.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTCARBONFINANCE/Resources/Resume_Analytique_French_FINAL.pdf)

**Benito, T. (2011), Time to Roll Up the Sleeves – Even Higher! Longer-Term Climate Finance after Cancun, Oxford Energy and Environment Brief, janvier 2011.**  
[http://www.oxfordenergy.org/pdfs/comment\\_10\\_01\\_11.pdf](http://www.oxfordenergy.org/pdfs/comment_10_01_11.pdf)

**Bird, N., J. Brown et L. Schalatek (2011), Design challenges for the Green Climate Fund, Climate Finance Policy Brief No.4, Overseas Development Institute, Londres**  
[http://www.odl.org.uk/resources/download/5256.pdfFPA \(2009\),](http://www.odl.org.uk/resources/download/5256.pdfFPA (2009),)

**CCNUCC (2009), Report of the Global Environment Facility to the Conference of the Parties, Nations unies, New York**  
<http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/eng/09.pdf>

**Fonds pour l'environnement mondial (GEF) (2010), Statement by the GEF to SBI 33 on Report of the GEF to COP 16, Mexico City**  
[http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/document/SB33\\_statementCOP16\\_GEF\\_report.pdf](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/document/SB33_statementCOP16_GEF_report.pdf)

**FPA (2009), Session extraordinaire du Forum pour le partenariat avec l'Afrique (FPA) consacrée au changement climatique : 3 septembre 2009, Addis-Abeba. Déclaration conjointe**  
<http://www.africapartnershipforum.org/dataoecd/40/27/43631953.pdf>

**Heinrich Böll Stiftung et Overseas Development Institute (ODI), Climate Funds Update.**  
<http://www.climatefundsupdate.org/>. Accessed April 2011.

**Nations unies (2010), Report of the Secretary-General's High-level Advisory Group on Climate Change Financing, United Nations, New York**  
[http://www.un.org/wcm/webdav/site/climatechange/shared/Documents/AGF\\_reports/AGF%20Report.pdf](http://www.un.org/wcm/webdav/site/climatechange/shared/Documents/AGF_reports/AGF%20Report.pdf)

# SIGLES ET ACRONYMES

<b>ACPC</b>	Centre africain de la politique sur le climat
<b>ACSP</b>	Programme Carbone de Soutien à l'Afrique
<b>AFSI</b>	Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire
<b>AGA</b>	Architecture Africaine de Gouvernance
<b>AIE</b>	Agence internationale de l'énergie
<b>ALPC</b>	Armes légères et de petit calibre
<b>AMISEC</b>	Mission de l'Union africaine pour la sécurisation des élections aux Comores
<b>AMISOM</b>	Mission de l'Union africaine en Somalie
<b>APD</b>	Aide publique au développement
<b>APSA</b>	Architecture africaine de paix et de sécurité
<b>ATAF</b>	Forum africain sur l'administration fiscale
<b>BAfD</b>	Banque africaine de développement
<b>BIRD</b>	Banque internationale pour la reconstruction et el développement
<b>BMD</b>	Banque multilatérale de développement
<b>C02</b>	Dioxyde de carbone
<b>CAD</b>	Comité d'aide au développement
<b>CAE</b>	Communauté d'Afrique de l'Est
<b>CAHOSSC</b>	Conférence des Chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques
<b>CARMMA</b>	Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
<b>CDA</b>	Communauté de développement de l'Afrique australe
<b>CDB</b>	Convention sur la diversité biologique
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEA</b>	Commission des Nations unies pour l'Afrique
<b>CER</b>	Communautés économiques régionales
<b>CETFDEF</b>	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>CMAE</b>	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
<b>CNUCC</b>	Convention des Nations unies contre la corruption
<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

<b>COMESA</b>	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
<b>CPS</b>	Conseil de paix et de sécurité
<b>CUA</b>	Commission de l'Union Africaine
<b>PLCC</b>	Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la lutte contre la corruption
<b>DSL</b>	Document stratégique de lutte contre la pauvreté
<b>DTS</b>	Droits de tirage spéciaux
<b>ECOWAN</b>	Réseau de la CEDEAO
<b>EISA</b>	Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique
<b>EITI</b>	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
<b>EMED</b>	Examen mutuel de l'efficacité du développement
<b>EPIN</b>	Évaluation de la politique et des institutions nationales (Banque mondiale)
<b>EPT</b>	Éducation pour tous
<b>EU</b>	États-Unis
<b>FA</b>	Fonds pour l'adaption
<b>FAD</b>	Fonds africain de développement
<b>FAO</b>	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FED</b>	Fonds européen de développement
<b>FEM</b>	Fonds pour l'environnement mondial
<b>FIG</b>	Fonds d'investissement climatique
<b>FIDA</b>	Fonds international de développement agricole
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>FPA</b>	Forum pour le partenariat avec l'Afrique

<b>G20</b>	Groupe des Vingt
<b>FTI</b>	Fast Track Initiative
<b>G8</b>	Groupe des huit pays les plus industrialisés
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>GFATM</b>	Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme
<b>IATI</b>	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
<b>ICA</b>	Consortium pour les infrastructures en Afrique
<b>IDA</b>	Association internationale de développement
<b>IDE</b>	Investissement direct étranger
<b>IFFIm</b>	Facilité internationale de financement pour la vaccination
<b>IFI</b>	Institution financière internationale
<b>IFPRI</b>	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
<b>IMAD</b>	Initiative multilatérale pour l'allègement de la dette
<b>IMOA</b>	Initiative pour la mise en oeuvre accélérée
<b>IPE</b>	Indice de performance environnementale
<b>MAEP</b>	Mécanisme africain d'examen par les pairs
<b>ITIE</b>	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
<b>MDP</b>	Mécanisme pour un développement propre
<b>MGM</b>	Mécanisme de garantie de marché
<b>MII</b>	Moustiquaires imprégnées d'insecticides
<b>MINUAD</b>	Mission des Nations unies au Darfour
<b>MYAP</b>	Plan d'action pluriannuel sur le développement
<b>NAE</b>	Nouveaux accords d'emprunt
<b>NAMAs</b>	Plans nationaux d'actions volontaires
<b>NEPAD</b>	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du Commerce
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le développement
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>ONU-CEA</b>	Commission Economique pour l'Afrique

<b>ONU-REDD</b>	Programme des Nations unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
<b>ONUSIDA</b>	Programme des Nations unies conjoint sur le VIH/Sida
<b>PDDAA</b>	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
<b>PDT</b>	Pays en développement et en transition
<b>PEPFAR</b>	Plan présidentiel d'aide d'urgence à l'aide contre le Sida (États-Unis)
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PIDA</b>	Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique
<b>PMA</b>	Pays les moins avancés
<b>PNUD</b>	Programme des Nations unies pour le développement
<b>PPP</b>	Partenariat public-privé
<b>PPTE</b>	Pays pauvres très endettés
<b>RCIP</b>	Programme régional d'infrastructures de communication pour l'Afrique orientale et méridionale
<b>RNB</b>	Revenu national brut
<b>SACU</b>	Union douanière d'Afrique australe
<b>SCCF</b>	Fonds spécial pour les changements climatiques
<b>Sida</b>	Syndrome de l'immunodéficience acquise
<b>SIPRI</b>	Institut international de recherche pour la paix de Stockholm
<b>StAR</b>	Initiative pour le recouvrement des avoirs volés
<b>TCA</b>	Traité sur le commerce des armes
<b>TI</b>	Technologies de l'information
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et des communications
<b>UA</b>	Union africaine
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UNCCD</b>	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UNOSAA</b>	Bureau du Conseiller spécial des Nations unies pour l'Afrique
<b>UPE</b>	Éducation primaire universelle
<b>VIH/Sida</b>	Virus d'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise

# REMERCIEMENTS

Cette mise à jour 2011 de l'Examen Mutuel de l'Efficacité du développement en Afrique a été préparée conjointement par la Commission des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sous la direction d'Abdalla Hamdok, Directeur de la division de la gouvernance et de l'administration publique de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, et de David Batt, Directeur de l'Unité de soutien du Forum pour le partenariat avec l'Afrique hébergé à l'OCDE.

Les conseillers techniques et les auteurs principaux cités entre parenthèses ont travaillé respectivement sur les sujets suivants : échanges et diversification (Stephen Karingi/CEA-ONU et Romain Perez/OCDE) ; agriculture (Maurice Tankou/CEA-ONU et Karim Hussein/OCDE) ; infrastructure (Makane Faye, Marie-Thérèse Guiebo, Nancy Kgegwenyane /CEA-ONU et Brian Ngo/OCDE) ; secteur privé (Sam Cho, Gamal Ibrahim/CEA-ONU et Romain Perez/OCDE) ; durabilité environnementale (Alessandra Sgobbi, Charles Akol, Isatou Gaye/UNECA et Brian Ngo/OECD) ; changement climatique (Youba Sokona/CEA-ONU et Brian Ngo/OCDE) ; éducation (Adrian Gauci/CEA-ONU et Karim Hussein/OCDE) ; santé (Thokozile Ruzvidzo, Maren Jimenez/CEA-ONU et Karim Hussein/OCDE) ; égalité des sexes (Thokozile Ruzvidzo, Omar Ismael Abdourahman/CEA-ONU et David Batt/OCDE) ; gouvernance politique (Kojo Busia/CEA-ONU et David Batt/OCDE) ; gouvernance économique (Gonzague Rosalie/ /CEA-ONU et David Batt /OCDE) ; paix et sécurité (Jalal Abdel-Latif/CEA-ONU et David Batt/OCDE) ; gouvernance mondiale (Abdalla Hamdok/CEA-ONU et David Batt, Brian Ngo/OCDE) ; financement du développement, chapitres concernant les ressources publiques intérieures, l'investissement et les autres apports financiers privés, l'aide au développement et la dette extérieure (Aissatou Gueye, Souleymane Abdallah/CEA-ONU et Brian Ngo/OCDE) ; et financement de la lutte contre le changement climatique (Charles Akol, Isatou Gaye/CEA-ONU et Brian Ngo/OCDE). Les conseils techniques généraux sur l'ensemble du rapport ont été dispensés par Brian Ngo (OCDE), et Gonzague Rosalie a assumé le rôle de coordinateur du côté de la CEA-ONU.

La version finale du rapport a été établie par Rosemary Stevenson, avec le concours de Phil Jones et Asma Zubairi (Development Initiatives) sur les références. Les schémas et graphiques sont dus à Lynn Kirk (OCDE), qui a également contribué à la conception ainsi qu'à la planification et la gestion globales du projet.

La CEA-ONU et l'OCDE souhaitent remercier également d'autres collègues de la CEA-ONU et de l'OCDE pour leurs contributions : CEA-ONU : Joseph Atta-Mensah (intégration régionale), et Daniel Tanoe (intégration régionale) ainsi que Yeshimebet Arava et Abijah

Yeshneh (Division de l'Administration et le Bureau de le Secetaire Executif) pour leur soutien administratif ; OCDE Yasmin Ahmad (statistiques de l'aide au développement), Ben Dickinson (mobilisation des ressources intérieures et gouvernance économique) ; Elizabeth McCall (planification de projets) ; Henri-Bernard Solignac-Lecomte (mobilisation des ressources intérieures et autres thèmes), ainsi que la Division de la traduction.

La conception, la mise en page et la production du présent rapport ont été confiées à Anne Fleming et Laurel Nock (Ad Nova).

On trouvera des informations beaucoup plus détaillées sur les engagements souscrits tant par l'Afrique que par ses partenaires au développement sur le site Internet de Commit4Africa (<http://www.commit4africa.org>), lequel sera mis à jour après la publication de ce rapport et au fur et à mesure que de nouveaux engagements seront pris.

Ce texte pourra être utilisé gratuitement à des fins de sensibilisation, d'information, d'éducation et de recherche, à condition toutefois que la source soit citée avec précision et sachant que la CEA-ONU et l'OCDE demandent que tout usage éventuel qui en sera fait soit déclaré afin de permettre d'en évaluer la portée (veuillez vous adresser à : [Lynnkirk@oecd.org](mailto:Lynnkirk@oecd.org) ou [GRosalie@uneca.org](mailto:GRosalie@uneca.org)).

Le texte du présent document et les annexes sont accessibles sur le site Internet de la CEA-ONU à l'adresse suivante : [www.uneca.org](http://www.uneca.org), ou sur le site Internet de l'OCDE à l'adresse suivante : [www.oecd.org/apf](http://www.oecd.org/apf).



*L'Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique : Promesses & Résultats*, réalisé par la CEA-ONU et l'OCDE, apporte des réponses claires et précises aux quatre questions suivantes :

- **Quels sont les principaux engagements souscrits par les pays africains et par leurs partenaires au développement ?**
- **Ces engagements ont-ils été respectés ?**
- **Quels sont les résultats obtenus à ce jour ?**
- **Quelles sont à présent les priorités pour l'avenir ?**

Ce rapport intérimaire prend en compte les dernières données disponibles à la mi-avril 2011. Le rapport principal sera publié à l'automne 2011.

Ce rapport peut être obtenu auprès de :  
La Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique  
[www.uneca.org/fr](http://www.uneca.org/fr)

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
[www.ocde.org](http://www.ocde.org)

Pour plus d'informations au sujet de cette publication, veuillez contacter :  
Gonzague Rosalie [grosalie@uneca.org](mailto:grosalie@uneca.org) ou Lynn Kirk [lynn.kirk@oecd.org](mailto:lynn.kirk@oecd.org)